ŒUVRES

DE

CHAMPLAIN

SAMVEL DE CHAMPLAIN
Fondateur de Quebec Capitale du Pays de Canada
1608

ŒUVRES

DE

CHAMPLAIN

PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

SECONDE ÉDITION

TOME I

QUÉBEC
Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

1870

F5061.1
C5
C5
1870
fol.
v. 1-2

48101

48101

PRÉFACE

Dès le moment que l'on commença à étudier plus intimement l'histoire du Canada, on sentit de suite la nécessité de recourir aux sources, et de s'appuyer sur des documents irréprochables. Naturellement, l'historien devait tout d'abord porter ses regards sur l'un des plus anciens, comme des plus fidèles témoins de nos origines canadiennes, sur celui que tout le pays peut à bon droit revendiquer comme son père et son fondateur, sur Champlain. La part immense qu'il prit aux premières fondations tant civiles que religieuses de ce pays, sa droiture, son intégrité, l'étendue et la variété de ses connaissances, la position avantageuse qu'il occupait vis-à-vis des personnages les plus influents de la cour de France, suffiraient sans doute pour donner à sa parole la plus haute autorité. Mais ce qui ajoute encore une valeur singulière aux écrits de Champlain, c'est qu'il est pour ainsi dire le seul de nos plus anciens auteurs que l'on puisse regarder comme source historique proprement dite. Que nous apprend Lescarbot, par exemple, en dehors de ce qui

concerne l'Acadie? Presque tous les détails qu'il nous donne sur le fleuve Saint-Laurent, sur Québec et sur le reste du Canada, il les emprunte à Champlain, quand il ne cite pas Cartier. Sagard lui-même, à part les renseignements qu'il a pu recueillir de la bouche des religieux de son ordre, ne parle souvent que d'après le récit de Champlain, qu'il s'approprie sans lui en tenir compte. Sagard, d'ailleurs, ne fit que passer en Canada; par conséquent, dans bien des cas, il ne peut guères que parler sur le témoignage d'autrui; ce dont nous sommes loin, du reste, de lui faire un reproche. Tandis que Champlain est témoin oculaire de presque tout ce qu'il rapporte; et que son récit a l'immense avantage d'être comme un journal fidèle et régulier, où se trouvent consignées tour à tour les découvertes et les fondations, la narration pure et simple des événements, et l'appréciation des fautes ou des succès qui les accompagnèrent.

La seule importance des ouvrages de Champlain suffisait donc pour en motiver une nouvelle édition. Mais à cette première raison venait s'en joindre une seconde : l'excessive rareté et par suite le prix exorbitant des éditions anciennes. On ne connaît qu'un seul exemplaire du Voyage de 1603, celui de la Bibliothèque Impériale de Paris. L'édition de 1613 est si rare, qu'à peine pourrait-on en trou-

ver dix exemplaires dans tout le pays; encore n'y a-t-il que celui de la bibliothèque de l'Université Laval qui soit parfaitement complet, et qui renferme la *grande carte* de 1612, et les deux tirages de la *petite carte*. Nous avons nous-même, dans l'intérêt de la présente édition, payé cet exemplaire 500 fr. à Paris (somme que M. Desbarats a eu la générosité de nous rembourser plus tard). L'édition de 1619 est peut-être encore plus rare. Celle de 1632, que l'on trouve aussi très-difficilement, ne se vend pas moins de 200 fr., même sans la carte, et cette carte est si rare, qu'il n'y a, à notre connaissance, que l'exemplaire de la Bibliothèque Fédérale qui la renferme.

Il devenait donc absolument nécessaire de rendre plus accessible une source aussi féconde. Mais comment trouver, en Canada, les moyens de reproduire dignement un travail si considérable, illustré de tant de dessins et de cartes? Pareille entreprise était, ce semble, réservée à quelque société littéraire ou scientifique. De fait, le président de la Société Littéraire et Historique de Montréal, M. l'abbé H. Verreau, Principal de l'école normale Jacques-Cartier, ami dévoué de notre histoire, admirateur sincère de Champlain, avait formé, à peu près en même temps que nous, le projet d'une publication qui fît honneur au père de la patrie. Mais il nous semblait

que Québec devait se faire un devoir de publier les œuvres de son fondateur; et la Société Historique de Montréal non-seulement n'y mit point d'obstacle, mais voulut même contribuer en quelque sorte à encourager cette entreprise, en nous permettant d'utiliser les matériaux qu'elle avait déjà commencé à réunir.

C'était en 1858. Nous n'avions encore fait nous-même que quelques recherches préliminaires. Mais il était facile de prévoir dès lors deux difficultés, dont chacune pouvait à elle seule nous arrêter. Il fallait d'abord compter comme toujours avec les moyens pécuniaires; et, en second lieu, nous n'étions pas libre de disposer de tout le temps nécessaire à l'accomplissement d'une tâche aussi rude.

Une pensée généreuse, due à l'un de ces hommes qui savent s'élever au-dessus des préjugés du vulgaire, pour ne chercher dans l'histoire que la pure et franche vérité, vint tout à coup aplanir les obstacles, et donner une nouvelle vie à toutes nos espérances. En 1864, M. John Langton, lauréat d'Oxford, président alors de la Société Littéraire et Historique de Québec, voulut lui aussi élever un monument à la mémoire de Champlain. La faiblesse des ressources que pouvait mettre à sa disposition la Société Historique, et plus encore peut-être un sentiment de délicatesse que nous nous

serions fait un reproche de n'avoir point apprécié, furent les seules causes, croyons-nous, qui empêchèrent M. Langton de réaliser le plan qu'il avait fort à cœur. Néanmoins, cette heureuse pensée ne fut pas perdue; elle fit naître au sein de la faculté des Arts de l'Université Laval la louable ambition de réaliser quelque chose de plus grand et de plus parfait. Il fut décidé que l'Université, secondée par le Séminaire de Québec, accorderait son patronage à la publication des œuvres de Champlain telle que nous la méditions depuis plus de six ans.

M. Geo.-E. Desbarats, qui avait déjà bien accueilli M. Langton, voulut dès lors ne rien épargner pour répondre à l'encouragement de l'Université. Obligé plus tard de quitter Québec, il poussa la libéralité jusqu'à laisser à notre disposition tout un matériel bien assorti de caractères antiques, avec le personnel nécessaire pour compléter l'œuvre sous nos yeux. Enfin, la première édition était faite, les clichés transportés à Ottawa, l'impression presque terminée; lorsque un épouvantable incendie vint réduire en cendres l'atelier de M. Desbarats. Les seules épreuves tirées à Québec furent tout ce qui nous resta.

Des pertes aussi sensibles étaient bien de nature à faire échouer complètement une entreprise qui paraissait devoir être si peu rémunérative. Mais voilà

que tout à coup un redoublement de sympathie bien méritée vint ranimer le courage de M. Desbarats. Le 13 février 1869, il nous écrivait : " Cher monsieur, vos raisons et la conduite du " Séminaire à mon égard, sont trop bonnes, pour " que je ne cède pas ; Champlain se réimprimera " à Québec... Eh bien, Champlain m'aura coûté " quelques trois mille louis" (60,000 fr).

Pour nous, nous avions un tel sentiment des difficultés de notre travail, que nous n'étions pas fâché d'avoir à le refaire, ou du moins à le revoir en entier ; heureux de pouvoir encore profiter des judicieuses remarques de plusieurs amis ; heureux surtout d'avoir une occasion de réparer des inexactitudes ou des omissions qui avaient échappé à nos premiers efforts.

Nous avons maintenant à expliquer au lecteur la marche que nous avons cru devoir suivre dans cette réimpression des œuvres de Champlain.

1° Après un examen attentif des diverses éditions des voyages de l'auteur, il nous a paru nécessaire de les publier toutes en entier, parce qu'elles se complètent et s'expliquent les unes les autres. C'est pour n'avoir pas eu sous les yeux les éditions complètes de Champlain, que bien des auteurs ne l'ont pas compris.

2° Nous nous sommes fait une loi, nous pour-

rions dire un scrupule, de reproduire le texte absolument tel qu'il est dans les anciennes éditions, sans nous permettre même de supprimer les notes marginales, qui pourtant ne paraissent pas avoir toujours été faites par l'auteur; et notre fidélité sur ce point nous a porté à respecter jusqu'aux irrégularités d'orthographe et de typographie, parce que ces irrégularités mêmes jettent souvent du jour sur certaines questions qui peuvent avoir leur intérêt et leur importance.

3° Chaque fois que nous avons constaté une faute, soit erreur typographique, soit méprise de l'auteur, nous avons jeté au bas de la page les notes nécessaires ou opportunes, en laissant le texte conforme à celui de l'édition originale. C'est ici la partie de notre travail qui nous a le plus coûté de temps et de recherches. Telle faute quelquefois sera facile à corriger; mais, que l'on tourne la page, il faudra, pour reprendre l'auteur, savoir non-seulement ce qu'il a voulu dire, mais encore où en était la science à son époque, si l'on ne veut pas s'exposer à être injuste. Il est vrai que nous n'avons point borné là notre tâche; nous nous sommes efforcé d'éclaircir certains passages obscurs, ou qui le sont devenus par le changement des circonstances et des temps. Rien de plus facile que de laisser passer inaperçues les difficultés de ce genre; mais

approfondissez la question : il faut étudier les lieux, comparer les plans anciens et modernes, les concilier, les raccorder, recourir aux titres et aux documents primitifs ; et, après un travail d'un grand mois, vous n'avez à mettre au bas de la page qu'une toute petite demi-ligne. Voilà, bien souvent, quels ont été la nature et le résultat de nos recherches.

Qu'il nous soit maintenant permis d'offrir nos remerciements les plus sincères à un grand nombre d'amis qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils, ou de leur puissant concours, en particulier à M. l'abbé Verreau, à M. J.-C. Taché, à M. l'abbé H.-R. Casgrain et à M. Ant. Gérin-Lajoie.

Nous devons encore un large tribut de reconnaissance à la mémoire de deux personnes que nous avons bien des raisons particulières de regretter : M. l'abbé Ferland, sur les lumières et l'expérience duquel nous avions appris à compter, et M. l'abbé E.-G. Plante, qui a tant contribué à cette présente édition par la générosité avec laquelle il a toujours mis complètement à notre disposition sa riche collection d'ouvrages sur le Canada et l'Amérique.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

CHAMPLAIN

On peut dire que la vie de Champlain est tout entière dans ses œuvres. Il semblera donc peut-être superflu de mettre sa notice biographique en tête de ses ouvrages, surtout quand déjà tant d'écrivains de mérite lui ont consacré des pages remarquables.

Cependant, comme ces auteurs n'avaient à en parler que d'une manière plus ou moins incidente, suivant le cadre qu'ils s'étaient prescrit, nous avons cru devoir essayer de compléter leurs observations, et même de les corriger au besoin, tout en résumant ici ce qui se trouve trop épars dans nos notes, et en y ajoutant des remarques que le temps ou l'espace ne pouvaient alors nous permettre.

Champlain naquit en l'année 1567, si l'on en croit la *Biographie Saintongeoise*. Il est regrettable que cet ouvrage n'indique pas la source où cette date a été puisée ; car, jusque aujourd'hui, les chercheurs les plus infatigables n'ont encore pu

réussir à trouver son acte de naissance. Une chose digne de remarque, c'est que notre auteur, dans le cours de toutes ses œuvres, à travers le récit de tant d'événements divers, n'ait pas une seule fois trouvé l'occasion, ou jugé à propos de parler de son âge, même lorsqu'il était opportun de faire valoir ou de rappeler ses services passés. Cependant, si l'on n'a pas de preuve directe de l'exactitude de cette date donnée par la *Biographie Saintongeoise*, on peut établir d'une manière au moins approximative, qu'elle n'est pas loin de la vérité.

Champlain nous apprend lui-même (1) qu'il était maréchal des logis dans l'armée de Bretagne, sous le maréchal d'Aumont, qui mourut au mois d'août 1595. De là on peut conclure, que, peu de temps auparavant, vers 1592 peut-être, il devait avoir vingt-cinq ans ou environ ; puisqu'il occupait déjà un poste de confiance qui d'ordinaire ne se donne qu'à une personne de quelque expérience. Suivant ce calcul, sa naissance aurait donc eu lieu vers 1567.

La différence d'âge entre Pont-Gravé et Champlain, vient encore ajouter un certain degré de probabilité à la date assignée par le même ouvrage. Cette différence, quoiqu'elle ne soit nulle part donnée positivement, peut se déduire avec assez d'exactitude de plusieurs passages et entre autres de celui-ci : *Pour le sieur du Pont*, dit Champlain en 1619, *son âge me le ferait respecter comme mon père*. Cette manière de s'exprimer donne évidemment à entendre que Pont-Gravé avait au moins dix ou douze ans de plus que lui. Or, d'après Sa-

(1) Voyage aux Indes-Occidentales, p. 1.

gard, Pont-Gravé avait alors environ soixante-cinq ans. Si l'on suppose que Champlain avait douze ans de moins, on trouve qu'il était, en 1619, âgé de cinquante-deux ans environ; ce qui reporte sa naissance à 1567.

Champlain naquit à Brouage en Saintonge. Suivant la même *Biographie Saintongeoise*, il était issu d'une famille de pêcheurs. Si cette assertion est fondée, il faut en conclure que ses parents réussirent, par leur mérite personnel ou par leur industrie, à s'élever au-dessus de leur humble profession; car, dans le contrat de mariage de Champlain, passé en 1610, son père, Antoine de Champlain, est qualifié *capitaine de la marine*(1). Le même document nous apprend que sa mère s'appelait Marguerite Le Roy. Il reçut au baptême le nom de Samuel(2); du moins, c'est le seul qu'il prenne dans le titre de ses ouvrages, et les documents contemporains s'accordent à ne lui en point donner d'autre.

Dès ses premières années, Champlain se sentit une vocation particulière pour la carrière aventureuse de la navigation. " C'est cet art," dit-il dans une épître adressée à la reine régente, et imprimée

(1) C'est là, suivant nous, toute la noblesse du père de Champlain. L'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* prétend que, si Henri IV anoblit le fils, il anoblit aussi le père; et, pour le prouver, il invoque le passage suivant du même contrat de mariage : *noble homme Samuel de Champlain... fils de feu Antoine de Champlain vivant capitaine de la Marine*, qu'il cite comme suit : *homme noble de Champlain, fils de noble Antoine*. On remarquera que le texte du contrat ne dit pas *homme noble*, mais *noble homme*. A peu près toutes les familles du Canada, en recourant à leurs anciens titres, pourront constater qu'elles descendent de même d'un *noble homme* qui ne reçut jamais de lettres de noblesse.

(2) De ce que le nom de Samuel, donné à Champlain, était, paraît-il, inusité alors chez les catholiques, et en honneur chez les protestants, l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* insinue que Champlain aurait bien pu naître calviniste. Il y avait, ce semble, une insinuation plus naturelle à faire : c'est que, dans cette hypothèse, le père et la mère de Champlain avaient dû apostasier; car son père s'appelait Antoine, et sa mère Marguerite, deux noms tout à fait catholiques.

au commencement de son édition de 1613, "qui m'a dès mon bas âge attiré à l'aimer, et qui m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'océan." Ce qui ne l'empêcha pas de profiter des occasions de s'instruire, comme le prouvent suffisamment ses écrits. On y trouve en effet, presque à toutes les pages, des observations judicieuses, qui attestent à la fois et de la variété de ses connaissances, et de la rectitude de son jugement.

La faveur constante dont il jouissait à la cour dès 1603; la pension et les grades dont le roi se plut à l'honorer, l'amitié et la protection d'hommes aussi distingués que le commandeur de Chaste, le comte de Soissons, le Prince de Condé, le duc de Montmorency, le duc de Ventadour, le cardinal de Richelieu et beaucoup d'autres, montrent assez que son mérite et ses services ne tardèrent pas à être hautement appréciés. Avant même que le maréchal d'Aumont fût mort, c'est-à-dire, vers 1594, il était déjà maréchal des logis, et il continua à occuper ce poste sous les maréchaux de Saint-Luc et de Brissac, jusqu'à la pacification de la Bretagne en 1598 (1).

Se trouvant sans emploi, et dans un désœuvrement qui n'allait guère à son âme active et aventurière, Champlain forma le projet de se rendre en Espagne, dans l'espérance d'y trouver l'occasion de faire un voyage aux Indes-Occidentales.

Un de ses oncles, le capitaine Provençal, "tenu pour un des bons mariniers de France, et qui pour

(1) Voyage aux Indes-Occidentales, p. 1.

cette raison avait été entretenu par le roi d'Espagne comme pilote général de ses armées de mer," se trouvait alors à Blavet, et venait de recevoir du maréchal de Brissac l'ordre de conduire en Espagne les navires qui devaient repasser la garnison que les Espagnols avaient alors dans cette place. Il résolut de l'y accompagner.

La flotte étant arrivée en Espagne, le *Saint-Julien*, " reconnu comme fort navire et bon voilier," fut retenu au service du roi. Le capitaine Provençal en garda le commandement, et son neveu demeura avec lui.

Les quelques mois que Champlain passa en Espagne ne furent point un temps perdu. Il avait déjà, dans le trajet, levé une carte soignée des lieux où la flotte avait fait escale, le cap Finisterre et le cap Saint-Vincent avec les environs; pendant son séjour à Cadix, il utilisa ses loisirs en traçant un plan exact de cette ville; ce qu'il fit également pour San-Lucar-de-Barameda, où il demeura trois mois.

Pendant cet intervalle, le roi d'Espagne, ayant reçu avis que Porto-Rico était menacé par une flotte anglaise, ordonna une expédition de vingt vaisseaux, du nombre desquels devait être le *Saint-Julien*. Champlain, accompagnant son oncle, se voyait ainsi sur le point de pouvoir réaliser son projet; lorsque, au moment où la flotte allait faire voile, on reçut la nouvelle que Porto-Rico avait été pris par les Anglais. Il fallut donc attendre une autre occasion, pour faire le voyage des Indes.

Dans le même temps, arriva à San-Lucar-de-Barameda le général Dom Francisque Colombe,

pour prendre le commandement des vaisseaux que le roi envoyait annuellement aux Indes. Voyant le *Saint-Julien* tout appareillé, et connaissant ses excellentes qualités, il résolut de le prendre au fret ordinaire. Le capitaine Provençal, dont on requérait les services ailleurs, commit, de l'agrément du général, la charge de son vaisseau à Champlain. Le général espagnol en parut fort aise; il lui promit sa faveur, et n'y manqua point dans les occasions.

Enfin au commencement de janvier 1599, Champlain partit pour l'Amérique espagnole.

Le voyage dura deux ans et deux mois. Champlain dans cet intervalle, eut le loisir de visiter en détail les lieux les plus intéressants tant aux Antilles, qu'à la Nouvelle-Espagne.

C'est ici que l'on commence à remarquer en notre auteur une qualité infiniment précieuse, celle d'observateur scrupuleux et intelligent, qui ne manque aucune occasion de servir la louable ambition de la science, aussi bien que les intérêts de la patrie. Non-seulement il tient journal comme s'il était déjà chef de l'expédition; mais encore il note sur son passage la position des lieux, les productions du pays, les mœurs et les coutumes des habitants. Le Mexique surtout paraît avoir captivé toutes ses affections. "Il ne se peut voir, dit-il, ni désirer un plus beau pays que ce royaume de la Nove-Espaigne : grandes campagnes unies à perte de vue, chargées d'infinis troupeaux de bestial, qui ont les pâtures toujours fraîches; décorées de fort beaux fleuves et rivières, qui traversent presque tout le royaume; diversifiées de belles forêts rem-

plies des plus beaux arbres que l'on saurait souhaiter. Mais, ajoute-t-il, tous les contentements que j'avais eus à la vue de choses si agréables n'étaient que peu au regard de celui que je reçus, lorsque je vis cette belle ville de Mexique" (Mexico). Puis il fait une description détaillée de toutes les richesses naturelles de ce royaume. Le plan de Mexico (pris en 1599) n'est pas le moins intéressant des soixante et quelques dessins qui accompagnent le *Voyage aux Indes*.

Champlain était de retour en Espagne vers le commencement de mars 1601. Le vaisseau dont il s'était chargé, dut être retenu encore quelque temps, avant de pouvoir faire voile pour un autre port. De manière qu'il ne rentra probablement en France que vers la fin de cette année, sinon au commencement de 1602.

Le rapport consciencieux et fidèle de son voyage aux Indes-Occidentales, fut sans doute ce qui engagea le roi Henri IV à accorder une pension à Champlain (1), et ce fut peut-être aussi pour la même raison que le commandeur de Chaste jeta les yeux sur lui pour l'accomplissement des grands desseins qu'il avait formés, et "dont je pourrais, dit Champlain (2), rendre de bons témoignages, pour m'avoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose."

(1) Il semble, en effet, qu'au moment de son départ pour l'Espagne, il s'était décidé de lui-même sans alléguer aucun motif d'obligation particulière pour le roi, comme il le fait quand il s'agit d'entreprendre le voyage de 1603, mais simplement « pour ne demeurer oisif, se trouvant sans aucune charge ni emploi. » Il est vrai qu'il s'était proposé d'en « faire rapport au vrai à Sa Majesté » ; mais ce pouvait être là précisément le moyen qui lui parût alors le plus propre à obtenir quelque faveur de la cour.

(2) Édit. 1632, p. 45.

Après la mort du sieur Chauvin, M. de Chaste, ayant obtenu une nouvelle commission, chargea Pont-Gravé de la conduite d'un premier voyage d'exploration, "pour en faire son rapport, et donner ordre ensuite à un second embarquement," auquel il se joindrait lui-même en personne, décidé à consacrer le reste de ses jours à l'établissement d'une bonne colonie chrétienne dans cette partie du nouveau monde.

"Sur ces entrefaites, dit Champlain, je me trouvai en cour, venu fraîchement des Indes-Occidentales (1). Allant voir de fois à autre le sieur de Chaste, jugeant que je lui pouvais servir en son dessein, il me fit cette faveur, comme j'ai dit, de m'en communiquer quelque chose, et me demanda si j'aurais agréable de faire le voyage, pour voir ce pays, et ce que les entrepreneurs y feraient."

Pareille démarche, de la part d'un homme de l'âge et de l'expérience du commandeur de Chaste, était un témoignage bien flatteur de l'estime qu'il faisait de son mérite.

A cette demande, Champlain, à qui le roi avait depuis peu assuré une pension, répondit au commandeur que cette commission lui serait très-agréable, pourvu que Sa Majesté y donnât son consentement; ce que M. de Chaste se chargea volontiers d'obtenir. M. de Gesvre, secrétaire des commandements du roi, lui expédia en forme une lettre d'autorisation, "avec lettre adressante à Pont-Gravé, pour que celui-ci le reçût en son vaisseau, lui fît

(1) M. de Chaste dut commencer à s'occuper de son entreprise dès 1602, et Champlain ne fut probablement de retour en France que vers le commencement de cette même année.

voir et reconnaître tout ce qu'il pourrait, et l'assistât de ce qui lui serait possible en cette entreprise."

"Me voilà expédié, dit-il, je pars de Paris, et m'embarque dans le vaisseau de du Pont, l'an 1603." Le vaisseau partit de Honfleur le 15 de mars, et relâcha au Havre-de-Grâce, d'où il put remettre à la voile dès le lendemain. Le voyage fut heureux jusqu'à Tadoussac, comme s'exprime l'édition de 1632, c'est-à-dire, que la traversée se fit sans accident ou sans malheur bien grave; car du reste elle fut passablement orageuse, et dura plus de deux mois; le vaisseau n'entra dans le havre de Tadoussac que le 24 de mai (1).

Quelques bandes de Montagnais et d'Algonquins, cabanés à la pointe aux Alouettes au bas d'un petit côteau, attendaient l'arrivée des Français. Pont-Gravé, dans un voyage précédent, avait emmené en France deux sauvages, et il les ramenait cette année, afin qu'ils fissent à leurs compatriotes le récit de tout ce qu'ils avaient vu au-delà du *grand lac*. Le lendemain, il alla, avec Champlain, les reconduire à la cabane du grand sagamo, Anadabijou.

C'est ici que commence cette alliance que la plupart de nos historiens n'ont pas assez remarquée; alliance qui nous donne la clef d'une des grandes difficultés de notre histoire, et la raison véritable de l'intervention des armes françaises dans les démêlés des nations indigènes.

"L'un des sauvages que nous avions amenés, dit Champlain, commença à faire sa harangue, de la bonne réception que leur avait fait le Roi, et le

(1) Édit. 1603, p. 1 et suivantes.

bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sa dite Majesté leur voulait du bien, et désirait peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis, qui sont les Iroquois, ou leur envoyer des forces pour les vaincre. Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus."

Jusqu'ici, on pourrait croire que l'orateur n'agit que comme simple particulier, et que ce silence profond n'est que l'effet d'une curiosité toute naturelle. Mais, que l'on pèse bien toutes les circonstances du récit de Champlain, et l'on y verra autre chose que des discours de bienvenue.

"La harangue achevée, le grand sagamo, l'ayant attentivement ouï, commença à prendre du petun, et en donner à Pont-Gravé et à Champlain, et à quelques autres sagamos qui étaient auprès de lui. Ayant bien petuné, il fit sa harangue à tous," dans laquelle il insista sur les grands avantages que leur apporteraient l'amitié et la protection du grand chef des Français. Tout se termina par un grand festin, ou *tabagie*, et des danses solennelles.

Ces harangues prononcées devant une assemblée de mille personnes(1); cette cérémonie surtout de la présentation du calumet, suivant la coutume des sauvages, sont des preuves évidentes, que l'on entendait, de part et d'autre, s'engager à une alliance offensive et défensive que l'on regardait comme les préliminaires indispensables d'une tentative d'établissement comme le voulait faire le commandeur de Chaste.

Pont-Gravé et Champlain, avec quelques mate-

(1) Édit. 1603, p. 10.

lots, se jetèrent dans un petit bateau fort léger, et remontèrent le fleuve jusqu'au grand saut (Saint-Louis), afin d'examiner conjointement les lieux les plus favorables à une habitation, décidés à pousser leurs investigations, s'il était possible, jusqu'aux sources mêmes de la *grande rivière de Canada;* ce qu'aucun européen n'avait encore pu exécuter.

Malgré la résolution de nos voyageurs, leur esquif, si léger qu'il fût, ne put franchir les bouillons impétueux du grand saut, et, il leur fallut mettre pied à terre pour en voir la fin. "Tout ce que nous pûmes faire, ajoute Champlain, en résumant lui-même ce voyage, fut de remarquer les difficultés, tout le pays, et le long de la dite rivière, avec le rapport des sauvages de ce qui était dans les terres, des peuples, des lieux, et origines des principales rivières, notamment du grand fleuve Saint-Laurent."

De retour à Tadoussac, comme la saison n'était pas encore bien avancée, Champlain voulut employer le temps qui lui restait, à explorer ce qu'il pourrait du bas du fleuve. En attendant que la traite fût terminée, il descendit à Gaspé, pour y recueillir quelques renseignements sur les mines de l'Acadie, et sur les différents postes de traite et de pêche. Ce petit voyage lui donna occasion de relever une bonne partie de la côte du nord depuis Moisie jusqu'au Saguenay.

Enfin le 16 d'août, le vaisseau quitta le havre de Tadoussac, et arrêta à Gaspé, pour avoir le rapport du sieur Prévert, sur les mines qu'il s'était chargé d'aller examiner par lui-même.

Arrivé à Honfleur, Champlain eut le chagrin d'apprendre la mort du commandeur de Chaste, dont les généreux desseins lui avaient donné de si belles espérances. "En cette entreprise, disait-il en 1632, avec son expérience de trente ans, je n'ai remarqué aucun défaut, pour avoir été bien commencée."

Il ne tarda pas à se rendre auprès du roi, pour lui présenter le rapport de son voyage, avec une carte, qui malheureusement ne se retrouve plus aujourd'hui. Henri IV l'accueillit fort bien, et lui promit non-seulement de ne point abandonner le Canada, mais encore de prendre l'affaire sous sa protection.

Malheureusement, les jalousies et les rivalités menaçaient déjà, dès cette époque, de ruiner toute entreprise qui ne pourrait compter, pour se soutenir, que sur les profits de la traite. M. de Monts, successeur de M. de Chaste, fut le premier à en faire la triste expérience.

Le voyage qu'il avait fait avec M. Chauvin dès 1599; les souffrances et les privations auxquelles avaient été condamnés les quelques malheureux qui avaient consenti à hiverner à Tadoussac, l'avaient décidé à chercher un climat moins rigoureux. Champlain, qui avait encore présentes à son souvenir toutes les beautés du Mexique et des Antilles, ne dut pas être loin d'approuver ses idées. "M. de Monts, dit-il, me demanda si j'aurais agréable de faire ce voyage avec lui. Le désir que j'avais eu au dernier, s'était accru en moi; ce qui me fit lui accorder, avec la licence que m'en donnerait Sa Ma-

jesté, qui me le permit, pour toujours lui en faire fidèle rapport."

Au printemps de 1604, Champlain fut donc chargé de conduire la petite colonie vers des régions plus méridionales, et M. de Monts, pour mieux assurer son choix, voulut suivre l'expédition en personne. Le temps fut si favorable, qu'au bout d'un mois on était au cap de La Hève. Mais, M. de Monts n'ayant pas eu, comme M. de Chaste, la précaution de faire explorer les lieux à l'avance, la grande moitié de l'été se passa à chercher un lieu qui fût du goût de tout le monde.

Enfin, après avoir parcouru avec l'auteur toutes les côtes d'Acadie, pénétré jusqu'au fond de la baie Française (Fundy), il s'arrêta à une petite île "qu'il jugea d'assiette forte et à proximité d'un terroir qui paraissait très-bon (1)." Mais le manque d'eau douce et les ravages du scorbut le firent bientôt changer de résolution, et transporter ses colons au port Royal, dont il avait déjà, avec l'auteur, remarqué les avantages et les beautés naturelles.

Pendant les trois années qu'il passa à l'Acadie, Champlain donna de nombreuses preuves de l'infatigable activité de son esprit. Dès l'automne de 1604, il avait visité, avec M. de Monts lui-même, la côte des Etchemins, c'est-à-dire, une bonne partie du littoral de la Nouvelle-Angleterre. Le printemps suivant, il continua cette exploration jusqu'au-delà du cap Cod. Mais, dans toute cette étendue de pays, M. de Monts ne trouva rien de

(1) Cette île est située à quelques milles au-dessus de l'embouchure de la rivière Scoudic. On donna le nom de Sainte-Croix tant à l'île qu'à la rivière.

préférable au port Royal, où dès lors il résolut de transporter son habitation (1605). L'année suivante, Champlain recommença le même voyage avec M. de Poutrincourt, qui trouvait peut-être M. de Monts trop difficile, et qui voulait du reste pousser les découvertes encore plus loin. Cette fois, nos voyageurs doublèrent le cap de Malbarre, et s'en revinrent sans être guère plus avancés.

L'hiver passé à Port-Royal fut beaucoup moins pénible, grâce aux précautions que l'on prit, et au bon ordre qui régna constamment dans l'habitation. "Nous passâmes, dit Champlain, cet hiver fort joyeusement, et fîmes bonne chère, par le moyen de l'ordre de Bon-Temps que j'y établis, que chacun trouva utile pour la santé, et plus profitable que toutes les médecines dont on eût pu user." Cet ordre consistait à faire passer à tour de rôle par la charge de maître-d'hôtel tous ceux de la table de M. de Poutrincourt; ce qui ne manqua pas de créer une espèce d'émulation, à qui ferait à la compagnie le meilleur traitement.

Malheureusement pour M. de Monts, les affaires n'allaient pas si bien de l'autre côté de l'Océan. Son privilége lui avait suscité un orage auquel il était moralement impossible de résister. Les Bretons et les Basques se répandirent en plaintes amères, prétendant qu'on allait ruiner le commerce et la navigation, amoindrir le revenu des douanes du royaume, et réduire à la mendicité un grand nombre de familles qui n'avaient point d'autre moyen de subsistance. " Le sieur de Monts ne sut si bien faire, que la volonté du roi ne fût détournée par

quelques personnages qui étaient en crédit, qui lui avaient promis d'entretenir trois cents hommes au dit pays. Donc, en peu de temps, sa commission fut révoquée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut sans que Sa Majesté en sût rien." Comme compensation de plus de cent mille livres qu'il avait dépensées depuis trois ans, et des peines infinies qu'il s'était données pour fonder un établissement solide et durable en Amérique, "il lui fut accordé six mille livres, à prendre sur les vaisseaux qui iraient trafiquer des pelleteries. C'était, remarque Champlain, lui donner la mer à boire, la dépense devant surmonter la recette. Hé, bon Dieu! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se révoque de la façon, sans juger mûrement des affaires, premier que d'en venir là?"

De retour en France en 1607, Champlain alla trouver M. de Monts, lui fit un rapport fidèle de ses voyages et de tout ce qui s'était passé à Port-Royal depuis son départ. Il avait pris un plan de l'habitation de Sainte-Croix, de celle de Port-Royal, et fait en même temps la carte de tous les lieux les plus remarquables qu'il avait visités, tant avec lui qu'avec M. de Poutrincourt : l'île Sainte-Croix, le port Royal, le port aux Mines (Havre-à-l'Avocat), l'entrée de la rivière Saint-Jean et du Kénébec, la baie de Saco, de Gloucester, de Plymouth, de Nauset et de Chatam, sans compter plusieurs havres de la côte d'Acadie, comme La Hève, le port au Mouton et le port Rossignol.

Malgré toutes ses pertes et ses désappointements, M. de Monts ne se découragea point. Il fit part à

Champlain des nouveaux desseins qu'il avait formés. Celui-ci, qui avait maintenant une juste idée de la position des lieux et des avantages qu'on pouvait y trouver, lui conseilla cette fois " de s'aller loger dans le grand fleuve Saint-Laurent, où le commerce et trafic pouvaient faire beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conserver à cause du nombre infini de ses ports, qui ne se pouvaient garder que par de grandes forces; joint qu'il y a peu de sauvages, et que l'on ne pourrait, de ce côté, pénétrer jusque parmi les nations sédentaires qui sont dans l'intérieur du pays, comme on pourrait faire par le Saint-Laurent."

M. de Monts, reconnaissant la sagesse de cet avis, suivit le parti que lui proposait Champlain. Le privilége exclusif de la traite lui fut accordé de nouveau, quoique pour un an seulement, et, au printemps de 1608, il équipa deux vaisseaux. Pont-Gravé, "député pour les négociations avec les sauvages du pays, prit les devants pour aller à Tadoussac; Champlain, que M. de Monts honora de sa lieutenance, partit après lui avec toutes les choses nécessaires à une habitation."

Champlain arriva à Québec le 3 juillet; "où étant, dit-il, je cherchai lieu propre pour notre habitation; mais je n'en pus trouver de plus commode, ni de mieux situé, que la pointe de Québec (1), ainsi appelé des sauvages, laquelle était remplie de noyers."

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada*, tome I, p. 125 et suivantes, prétend que « Champlain se fût probablement établi à Montréal en 1608, s'il en eût connu alors les avantages. » — Sans doute, Champlain ne pouvait connaître à fond dès cette époque, tous les avantages et la richesse naturelle de Montréal, ou du Grand-Saut,

Aussitôt une partie des ouvriers est employée à abattre les arbres pour y faire l'habitation, à scier le bois, à creuser les caves et les fossés; les autres furent envoyés à Tadoussac, pour en rapporter le reste des approvisionnements.

Pendant qu'on jetait ainsi les fondations de la ville de Québec, un malheureux complot faillit étouffer la colonie dès son berceau. Un serrurier normand, nommé Jean Duval, mécontent de la nourriture et dégoûté du travail, forma le projet d'assassiner Champlain, et d'aller ensuite se donner "aux Basques ou Espagnols qui étaient pour lors à Tadoussac." Il réussit à s'assurer le concours de quatre autres, "qui promirent chacun de faire en sorte d'attirer le reste à leur dévotion." Ils en étaient à chercher l'occasion favorable, lorsqu'un des conjurés, Antoine Natel, découvrit toute la trame. On saisit les quatre coupables, Champlain institua une espèce de jury, composé de Pont-Gravé, du capitaine du vaisseau, du chirurgien, du maître, du contre-maître et de quelques autres. Le chef de la conspiration fut exécuté, pour servir d'exemple, et les autres renvoyés en France, pour y subir leur procès. "Depuis qu'ils furent hors, tout le reste se comporta sagement en son devoir."

Pont-Gravé reconduisit les vaisseaux en France,

comme on disait alors. Cependant nous croyons qu'il en savait assez pour se décider sagement sur le choix qu'il avait à faire. « L'air, dit-il entre autres choses dès 1603, y est plus doux et tempéré, et de meilleure terre qu'en lieu que j'eusse vu. » Il est donc évident que, s'il eût cherché avant tout un terroir uni et facile à cultiver, il suffisait de remonter soixante lieues plus haut; mais, comme il fallait tenir compte de bien d'autres difficultés, il jugea que Québec était déjà assez loin de Tadoussac, et présentait d'ailleurs une position unique pour s'y fortifier et s'y maintenir contre un coup de main. Ces raisons seules étaient d'un grand poids, et Champlain en avait peut-être encore bien d'autres que nous ne pouvons qu'entrevoir, ou même que nous ne connaissons pas.

et Champlain demeura avec vingt-sept ou vingt-huit personnes pour continuer les travaux commencés.

" Le site que choisit Champlain, dit M. l'abbé Ferland, convenait admirablement à son dessein de créer et d'organiser une France Nouvelle dans l'Amérique. Placé à cent trente lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique, qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la mer. A ses pieds coule le grand fleuve, qui fournit une large voie pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique Septentrionale. Sur ce point, le Saint-Laurent se rétrécit considérablement, n'ayant au plus qu'un mille de largeur; de sorte que les canons de la ville et de la citadelle peuvent foudroyer les vaisseaux qui tenteraient de franchir le passage. Québec est donc la clef de la vallée du grand fleuve, dont le cours est de près de huit cents lieues; il est la sentinelle avancée de l'immense empire français que rêva Louis XIV, et qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Isle jusques au golfe du Mexique."

Québec avait encore une autre épreuve à subir. Le scorbut et la dissenterie lui enlevèrent, pendant l'hiver, les trois quarts de ses premiers fondateurs. Quand les vaisseaux revinrent au printemps, vingt personnes avaient succombé à cette cruelle maladie.

Le 7 juin 1609, Champlain, laissant pour commander à sa place le sieur Desmarais, alla rejoindre Pont-Gravé à Tadoussac.

Ce n'était pas tout d'avoir fondé, à plus de cent

lieues dans le fleuve, une frêle habitation qu'un souffle pouvait anéantir; il fallait étudier le pays, lier de nouvelles connaissances avec les tribus environnantes, sans l'amitié ou le concours desquelles tout essai d'établissement était absurde et impossible. C'est pourquoi, dès l'arrivée des vaisseaux, Champlain ne voulut rien entreprendre sans avoir l'avis de Pont-Gravé, dont il connaissait mieux que personne la longue expérience. Il fut résolu qu'il suivrait, avec une chaloupe de vingt hommes, les Montagnais et les nations alliées jusqu'au pays des Iroquois, tant pour les assister contre ces ennemis irréconciliables, que pour continuer les découvertes commencées.

Les Montagnais ne manquèrent pas de représenter à Champlain, qu'on leur avait promis solennellement (dès 1603) du secours contre les Iroquois. En 1608, il en avait été empêché par les travaux qu'il fallait surveiller; mais, cette année, les Algonquins et les Hurons se joignirent aux Montagnais pour lui rappeler que Pont-Gravé et lui leur avaient témoigné, il n'y avait pas encore dix lunes, le désir de les assister dans une guerre regardée comme indispensable. C'était en effet le moment ou de se concilier ces nombreuses et puissantes tribus, ou de se les aliéner peut-être pour toujours. Champlain les suivit donc avec ses quelques français(1). La pe-

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada* suppose à Champlain, dans cette expédition et les suivantes, des motifs qu'on ne prêterait pas même à un marchand honnête. « On ne sera pas étonné, dit-il, que l'intérêt des marchands l'ait déterminé à « s'armer contre ces barbares, si l'on considère ce qu'il raconte lui-même à l'occasion « du vaisseau rochelois... qui se perdit, et *qui n'aurait pu être pris*, dit Champlain, « *qu'avec la perte de nombre d'hommes*. Si, pour quelques pelleteries, on était résolu « de verser le sang français, il n'est pas étonnant que, dans l'espérance de s'assurer le

tite armée remonta la rivière des Iroquois (ou de Sorel), et s'avança avec précaution jusqu'à une assez grande distance dans le lac qui depuis a toujours porté le nom de Champlain.

Le soir du 29 juillet, sur les dix heures, on rencontra l'ennemi. Les Iroquois mirent à terre, et se barricadèrent de leur mieux ; les alliés rangèrent leurs canots attachés les uns contre les autres, et gardèrent l'eau, à portée d'une flèche, jusqu'au lendemain matin. "La nuit se passa en danses et chansons, avec une infinité d'injures de part et d'autre." Le jour venu, on prit terre, en cachant toujours soigneusement les français, pour ménager une surprise. Les Iroquois, au nombre de deux cents hommes forts et robustes, s'avancèrent avec assurance, au petit pas, trois des principaux chefs à leur tête. Les alliés, de leur côté, marchaient pareillement en bon ordre ; ils comptaient avant tout sur l'effet foudroyant des armes à feu, dont les Iroquois n'avaient encore aucune idée. Champlain "leur promit de faire ce qui serait en sa puissance, et de

« commerce de cette sorte de marchandise, Champlain n'ait pas craint de répandre le « sang des sauvages. » Puis, au lieu de résumer impartialement ces deux expéditions, il n'en cite isolément que juste deux passages, qui, séparés du contexte, sont de nature à laisser croire au lecteur, que Champlain était allé à la guerre autant pour le plaisir cruel de répandre le sang, que pour remplir un devoir envers les nations alliées. — Nous avons relevé en son lieu (Édit. 1632, première partie, p. 239) l'injuste appréciation que cet auteur fait du passage dont il s'appuie. Qu'il nous suffise ici de faire une comparaison qui, suivant nous, ne manque pas de justesse. Le commandant de la *Canadienne* est chargé de croiser dans le golfe tout l'été pour y protéger nos pêcheries ; s'il attaque un vaisseau pris en flagrant délit, ou méprisant son droit et son autorité, dira-t-on qu'il est prêt à verser le sang américain pour l'appât de quelques morues ? Il est une chose, au reste, qu'on ne devrait pas oublier, quand il s'agit des premières tentatives d'établissement en Amérique : c'est que le commerce de la pêche et de la traite des pelleteries était alors le seul moyen de soutenir de pareilles entreprises. La France, à cette époque, ne s'occupait guère plus du Canada, que le Canada lui-même ne se préoccupe aujourd'hui de fonder une colonie à la baie d'Hudson ; et, si l'on accorda des commissions à M. Chauvin, à M. de Chaste, à M. de Monts, c'est uniquement parce qu'ils le demandèrent.

leur montrer, dans le combat, tout son courage et sa bonne volonté ; qu'indubitablement ils les déferaient tous."

Quand les deux armées furent à la portée du trait, l'armée alliée ouvrit ses rangs. Champlain s'avança jusqu'à trente pas des ennemis, qui demeurèrent interdits à la vue d'un guerrier si étrange pour eux. Mais leur surprise fut au comble, quand, du premier coup d'arquebuse, ils virent tomber deux de leurs chefs, avec un autre de leurs compagnons grièvement blessé. Champlain n'avait pas encore rechargé, qu'un des français caché dans le bord du bois, tira un second coup, et les jeta dans une telle épouvante, qu'ils prirent la fuite en désordre. Les alliés firent dix à douze prisonniers, et n'eurent que quinze ou seize des leurs de blessés.

M. de Monts avait écrit à Champlain toutes les difficultés que lui suscitaient les marchands bretons, basques, rochelois et normands ; l'habitation, du reste, lui demeurait, par convention faite avec ses associés. Champlain crut donc à propos de repasser en France, et laissa à Québec, de l'avis de Pont-Gravé, "un honnête homme appelé le capitaine Pierre Chavin, de Dieppe, pour commander en sa place."

La commission de M. de Monts venait d'être une seconde fois révoquée. Cependant, il ne se rebuta pas encore ; le rapport que lui fit Champlain de ses nouvelles découvertes, et des heureuses dispositions des sauvages, l'engagea à ne point renoncer à un si noble dessein. "Il se délibéra d'aller à Rouen trouver ses associés, les sieurs Collier et

Legendre, pour aviser à ce qu'ils avaient à faire l'année suivante. Ils résolurent de continuer l'habitation, et parachever de découvrir dans le grand fleuve Saint-Laurent, suivant les promesses des Ochatéguins [ou Hurons], à la charge qu'on les assisterait en leurs guerres, comme on leur avait promis."

M. de Monts s'en retourna à Paris avec Champlain, et essaya d'obtenir privilége au moins pour les "nouvelles découvertes que l'on venait de faire, où personne auparavant n'avait encore traité; ce qu'il ne put gagner, quoique les demandes et propositions fussent justes et raisonnables. Il ne laissa pas pourtant de poursuivre son dessein, pour le désir qu'il avait que toutes choses réussissent au bien et honneur de la France."

Avant de repartir pour le Canada, Champlain voulut savoir de M. de Monts s'il n'était point d'avis qu'il hivernât à Québec; celui-ci remit le tout à sa discrétion.

Il s'embarqua à Honfleur dès le 7 de mars 1610, "avec quelque nombre d'artisans." Les Montagnais l'attendaient à Tadoussac, impatients de savoir s'il les accompagnerait dans une nouvelle campagne contre les Iroquois. Il les assura qu'on était toujours dans la disposition de leur prêter main-forte, pourvu que de leur côté ils tinssent la parole qu'ils lui avaient donnée, "de le mener découvrir les Trois-Rivières, jusqu'à une grande mer dont ils lui avaient parlé, pour revenir par le Saguenay à Tadoussac." Ils répondirent qu'ils avaient encore cette volonté; mais que ce voyage ne pou-

vait se faire que l'année suivante. Ce retard contrariait Champlain. " Toutefois, dit-il, j'avais deux cordes à mon arc, les Algonquins et les Ochatéguins m'ayant aussi promis de me faire voir leur pays, le grand lac, quelques mines de cuivre et autres choses, si je consentais à les aider dans leurs guerres."

Il monta donc aux Trois-Rivières, où étaient déjà rendus les Montagnais. Un parti d'Algonquins devait venir les rejoindre à la rivière des Iroquois.

Cette fois, on trouva les ennemis fortifiés, et entourés d'une barricade " faite de puissants arbres arrangés les uns sur les autres en rond." La résistance fut longue et vigoureuse. Champlain, dès le commencement du combat, fut blessé d'un coup de flèche, qui lui fendit le bout de l'oreille, et pénétra dans le cou; ce qui ne l'empêcha pas cependant " de faire le devoir." Enfin nos guerriers, encouragés par un renfort que leur amena le brave Des Prairies, parvinrent à rompre la barricade; tout fut tué, ou noyé dans la rivière, à la réserve de quinze, qui furent faits prisonniers (1).

Les Algonquins consentirent à emmener avec eux un jeune français, à condition que Champlain accepterait en échange un jeune sauvage, nommé Savignon, pour lui faire voir la France.

Après avoir fait achever la palissade de l'habitation, Champlain, qui avait appris la nouvelle des troubles arrivés à Brouage, et de la mort du roi

(1) Qui croirait qu'un auteur s'est bien donné la peine de faire toute une dissertation pour prouver, ou du moins pour faire semblant de prouver, « comment on peut justifier Champlain du meurtre des Iroquois », dans ces deux premières expéditions ? — Voir *Hist. de la Colonie française en Canada*, tome I, p. 138 et suiv.

(Henri IV), se décida à repasser la mer encore cette année. Du Parc, qui avait déjà hiverné avec le capitaine Pierre Chavin, demeura commandant de la place. Toute sa garnison se composait de seize hommes.

Dans les derniers jours de l'année 1610, Champlain, engagé depuis plus de dix ans dans de longs voyages ou des expéditions aventureuses, conclut une alliance qui semble avoir été ménagée par le concours de M. de Monts. "Le 27 décembre, il signa à Paris son contrat de mariage avec demoiselle Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de dame Marguerite Alix. A cet acte assistèrent, comme témoins, le sieur de Monts, qui portait encore le titre de lieutenant-général du roi, et plusieurs membres de sa compagnie qui avaient contribué à la fondation de Québec. Le mariage se fit probablement vers le commencement de l'année 1611. Hélène Boullé n'avait encore que douze ans, et elle avait été élevée dans le calvinisme; tandis que Champlain était parvenu à un âge mûr, et se faisait gloire d'être catholique sincère; cette union fut cependant heureuse. Il instruisit lui-même la jeune personne, et eut le bonheur de la convertir à la foi catholique, à laquelle elle demeura toujours fermement attachée pendant le reste de sa vie. A cause de son extrême jeunesse, elle demeura à Paris auprès de ses parents, et ce ne fut que dix ans plus tard qu'elle suivit son mari au Canada" (1).

(1) Ferland, cours d'Hist. du Canada. — Voir Pièces justificatives, n. xxxi, et Chroniques de l'Ordre des Ursulines, Vie de madame de Champlain.

Dès le premier mars 1611, Champlain et Pont-Gravé repartirent pour le Canada. La traversée fut longue et périlleuse. En approchant du Grand-Banc, le vaisseau se trouva enveloppé de brumes épaisses, au milieu d'énormes banquises de glaces. Nos voyageurs furent ainsi entre la mort et la vie pendant plus de deux mois, et n'arrivèrent à Tadoussac que le 13 de mai.

A Québec, Du Parc et ses compagnons avaient passé un fort bon hiver, sans maladie, ni accident.

Champlain se rendit immédiatement au Grand-Saut, où il arriva le 28, ramenant avec lui Savignon. Les Algonquins devaient y être rendus dès le 20, mais n'arrivèrent que le 13 de juin.

Les traiteurs, qui, l'année précédente, étaient montés au-devant des sauvages, jusqu'au cap de la Victoire (1), se rendirent cette année (1611) jusqu'au Grand-Saut. Une des raisons qui les fit aller si loin, fut sans doute d'épargner à ceux qui descendaient à la traite les dangers d'un long voyage et les attaques des Iroquois; mais la rivalité des marchands était surtout ce qui les faisait courir à la rencontre de ces barbares, pour enlever plus tôt leurs riches pelleteries.

En attendant l'arrivée des sauvages, Champlain s'occupa à faire une exploration plus complète des environs du Grand-Saut, "afin de trouver un lieu convenable pour la situation d'une habitation, et d'y préparer une place pour y bâtir (2). Je considérai,

(1) Ainsi a-t-on désigné longtemps l'une des pointes voisines de Sorel du côté de l'ouest, et, par extension, les environs de Sorel. C'était apparemment en mémoire de la victoire de 1610, remportée à une petite distance de l'entrée de la rivière.

(2) Édit. 1613, p. 242.

dit-il, fort particulièrement le pays; mais en tout ce que je vis, je ne trouvai point de lieu plus propre, qu'un petit endroit qui est jusques où les barques et chaloupes peuvent monter aisément, néanmoins avec un grand vent, ou à la cirque, a cause du grand courant d'eau; car, plus haut que le dit lieu (qu'avons nommé la Place-Royale), y a quantité de petits rochers, et basses qui sont fort dangereuses... Ayant donc reconnu fort particulièrement et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fût en cette rivière, je fis aussitôt couper et défricher le bois de la dite Place-Royale, pour la rendre unie et prête à y bâtir."

Sans paraître regretter sa fondation première, Champlain prévoyait le moment où il deviendrait nécessaire d'établir de nouvelles habitations; et, en désignant d'avance l'emplacement de la florissante ville de Montréal, il ne montra pas moins de sagesse et de hauteur de vue que dans son premier choix. Malheureusement, l'état de dénuement dans lequel on le laissa pendant plus de vingt ans, ne lui permit pas de réaliser toute la grandeur de ses projets.

L'affection et la confiance que lui témoignèrent, cette année, tous les sauvages qui vinrent à la traite, est une preuve frappante que la conduite qu'il avait tenue, était en effet le vrai moyen de s'attacher ces nations, et par suite de les amener insensiblement à la connaissance de l'évangile, et à la lumière de la civilisation.

Aussitôt arrivé en France, Champlain se hâta d'aller trouver M de Monts, pour lui faire con-

naître les belles espérances qu'on pouvait se promettre des Algonquins et des Hurons, pourvu qu'on leur prêtât du secours dans leurs guerres, comme il leur avait été promis. Mais les associés, fatigués des dépenses, ne voulurent plus continuer l'association, parce que, sans privilége, le commerce devenait ruineux. "M. de Monts convint alors avec eux de ce qui restait en l'habitation de Québec, moyennant une somme de deniers qu'il leur donna pour la part qu'ils y avaient, et envoya quelques hommes pour la conservation de la place, en attendant qu'il pût obtenir une commission. Mais des affaires de conséquence lui firent abandonner sa poursuite," et il remit la chose entre les mains de Champlain.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les vaisseaux de la Nouvelle-France (1612). Ils rapportèrent que les sauvages, cette année, étaient descendus au saut Saint-Louis au nombre de plus de deux cents, avec l'espérance d'y rencontrer l'auteur; qu'ils avaient paru fort contrariés de ne pas l'y voir, après les espérances qu'il leur avait données. On les avait assurés qu'il tiendrait sa promesse, et reviendrait l'année suivante; ce qu'il fit en effet. Mais certains traiteurs, poussés par la jalousie et l'esprit de lucre, ne manquèrent pas de profiter de cette circonstance, pour faire courir de faux bruits, et allèrent jusqu'à assurer à ces peuples que Champlain était mort, et qu'ils ne devaient plus compter sur son retour.

Champlain, cependant, travaillait activement à remédier à tous ces désordres. Il jugea que le plus

sûr moyen de faire réussir une entreprise qui intéressait l'honneur de la religion et de la France, était de mettre la nouvelle colonie sous la protection de quelque personnage d'influence, et s'adressa au comte de Soissons, "prince pieux et affectionné en toutes saintes entreprises, lui remontrant l'importance de l'affaire, les moyens de la régler, et la ruine totale dont elle était menacée au grand déshonneur du nom français, si Dieu ne suscitait quelqu'un qui la voulût relever. Le comte promit, sous le bon plaisir du roi, d'en prendre la protection."

Champlain présenta, en conséquence, une requête au roi et à son conseil; et obtint que le comte de Soissons serait nommé gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France. Celui-ci reçut ses lettres de commission en date du 8 octobre 1612 (1), et, le 15 du même mois, l'auteur était nommé son lieutenant. Malheureusement, le comte de Soissons mourut quelques jours après, et le prince de Condé, qui lui succéda, était trop impliqué dans les troubles politiques, pour être bien utile à l'avancement de la colonie.

De nouvelles difficultés, suscitées "par quelques brouillons, qui n'avaient cependant aucun intérêt en l'affaire," retardèrent tellement la publication du privilége et des règlements de la nouvelle association, qu'il fut impossible à Champlain de rien faire encore cette année (1613) pour l'habitation de Québec, "dans laquelle il désirait mettre des

(1) Moreau de Saint-Méry, Lettres du duc d'Anville. (Voir Édit. 1613, p. 285, note 1.)

ouvriers pour la réparer et l'augmenter." De sorte, qu'il fallut, pour le moment, se contenter de passeports, que le prince donna pour quatre vaisseaux prêts à faire voile, lesquels s'engageaient à fournir chacun quatre hommes pour la continuation des découvertes.

Le voyage de 1613 fut pour l'auteur une déception, quoiqu'il n'ait pas été un des moins utiles. Champlain eut un moment l'espoir de trouver enfin le fameux passage du Nord-Ouest tant cherché par tous les navigateurs.

Un de ceux qui étaient retournés du Canada en 1612, nommé Nicolas de Vignau, lui assura que le lac où l'Outaouais prenait sa source, se déchargeait dans la mer du Nord, sur le rivage de laquelle il disait avoir vu de ses propres yeux les débris d'un vaisseau et les chevelures de quatre-vingts anglais qui formaient l'équipage. Ce récit paraissait d'autant plus vraisemblable, que les Anglais avaient tout récemment poussé leurs courses aventureuses jusque dans les profondeurs de la baie d'Hudson. Le chancelier de Sillery, le maréchal de Brissac, le président Jeannin et autres personnes graves, furent d'avis que Champlain ne devait pas négliger de voir la chose en personne.

Il partit donc de l'île Sainte-Hélène le 27 de mai 1613 avec quatre français et un sauvage, et remonta l'Outaouais jusqu'à la résidence de Tessouat, chef des Algonquins de l'Isle, c'est-à-dire jusqu'à l'île des Allumettes. Tessouat, qui avait déjà fait la connaissance de l'auteur les années précédentes, reçut cette visite inattendue et inespérée

avec toutes les marques de la plus vive satisfaction. Il prépara un grand festin, pour souhaiter la bienvenue à ces hôtes extraordinaires. Tous les principaux chefs devaient s'y trouver, et là Champlain leur ferait connaître ses intentions et le but de son voyage.

Le repas fini, il fallut, suivant la coutume, fumer le calumet pendant une demi-heure; après quoi, Champlain leur exposa, qu'il était venu d'abord pour les visiter et lier avec eux une amitiée encore plus durable, mais aussi pour leur demander ce qu'ils lui avaient déjà promis, c'est-à-dire, de lui faciliter le voyage de la mer du Nord, que de Vignau prétendait avoir vue l'année précédente.

De Vignau, qui n'avait jamais été plus loin que la cabane de Tessouat, ne pouvait plus échapper à une conviction des plus humiliantes et des plus terribles. Tessouat et les autres capitaines, indignés d'une si impudente imposture, s'écrièrent "qu'il le fallait faire mourir, ou qu'il dît celui avec lequel il y avait été, et qu'il déclarât les lacs, rivières et chemins par lesquels il avait passé." De Vignau n'avait garde d'accepter un pareil défi; il avait toujours compté que les difficultés incroyables d'un pareil voyage effraieraient Champlain, où qu'enfin quelque obstacle insurmontable finirait par lasser son courage, et qu'ainsi, après avoir fait sans dépense le voyage du Canada, il n'en toucherait pas moins la récompense promise à sa prétendue découverte.

"Après avoir songé à lui," il se jeta à genoux

aux pieds de Champlain, et demanda son pardon. "Ainsi transporté de colère, dit l'auteur, je le fis retirer, ne le pouvant plus endurer devant moi." Les Algonquins voulaient absolument en faire bonne justice, et, si Champlain ne leur eût défendu de lui faire aucun mal, ils l'eussent infailliblement mis en pièces.

Cette expédition, quoique manquée dans son objet principal, eut néanmoins un excellent résultat. Tous ces peuples, l'année précédente, avaient été si mécontents des traiteurs, qu'ils avaient pris la résolution de ne plus descendre; et il fallut tout l'ascendant que Champlain avait sur eux pour les ramener à de meilleures dispositions.

De retour en France, Champlain s'occupa de mener à bonne fin les négociations qui n'avaient pu se terminer avant le départ des vaisseaux, et réussit enfin à former une puissante compagnie, qui devait se composer des marchands de Saint-Malo, de Rouen et de la Rochelle; mais les Rochelois furent si longtemps à accepter les conditions, qu'on les laissa de côté; les Normands et les Bretons "prirent l'affaire moitié par moitié."

A peine cette société des marchands était-elle formée, que quelques malouins incommodes, fâchés de ne s'être pas présentés à temps, et ne pouvant contester les droits de la compagnie, eurent l'adresse de faire insérer "au cahier général des états" un article demandant que la traite fût libre pour toute la province. Champlain, voyant encore sur le point d'échouer un projet qui semblait promettre un meilleur avenir à sa chère colonie, alla trouver

le prince de Condé, et lui représenta l'intérêt qu'il avait à ne point laisser annuler un privilége aussi nécessaire. Il plaida si bien la cause, que la société fut maintenue dans ses droits.

Non content d'assurer le progrès matériel de la Nouvelle-France, Champlain s'occupait en même temps à lui procurer un bien encore plus précieux que tous les avantages temporels. Le spectacle de tant de peuples sans foi, ni loi, sans dieu et sans religion, comme il avait pu le constater dans tous ses voyages, avaient excité dans son âme une immense compassion pour ces pauvres et malheureux infidèles. "Je jugeai à part moi, dit-il, que ce serait faire une grande faute, si je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la connaissance de Dieu." Ce qui l'avait empêché jusque-là d'exécuter ce saint projet, "c'est qu'il fallait faire une dépense qui eût excédé ses moyens"; et il comprenait mieux que personne la difficulté de pourvoir aux frais et à l'entretien d'une mission, surtout avec une compagnie dont plusieurs des membres étaient calvinistes.

Ayant eu occasion de s'en ouvrir à plusieurs, et entre autres au sieur Houel, celui-ci lui suggéra de s'adressa aux Récollets, lui promettant son appui et toute l'influence qu'il pouvait avoir auprès du provincial, le P. du Verger. Afin de faciliter cette bonne œuvre, Champlain alla lui-même trouver les cardinaux et les évêques qui s'étaient rendus à Paris pour la tenue des états généraux, et réussit à recueillir une somme de près de quinze cents livres pour l'achat des choses les plus nécessaires.

Toute l'année 1614 fut ainsi employée à consolider les règlements de la compagnie des marchands, et à préparer les voies aux missionnaires. Enfin, au printemps de 1615, Champlain repartit de France avec quatre religieux récollets : le P. Denis Jamay, commissaire, le P. Jean Dolbeau, le P. Joseph le Caron et un frère, nommé Pacifique du Plessis. Ils arrivèrent à Tadoussac le 25 de mai.

Aussitôt que les barques furent prêtes, Champlain se rendit à Québec, où, de concert avec le P. Dolbeau, il détermina l'emplacement de la première église du pays, et du logement des Pères qui devaient la desservir.

L'habitation occupait tout le milieu de la pointe de Québec, c'est-à-dire, le terrain renfermé entre la Place et les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort et Saint-Pierre. Impossible de loger une chapelle dans l'enceinte; elle contenait déjà le magasin, trois corps de logis et quelques petites dépendances, et la plus petite bâtisse eût complètement absorbé tout l'espace qui servait de cour intérieure. Du côté du fleuve, il ne restait guères que la largeur de la rue Saint-Pierre; en arrière il fallait laisser un passage. Enfin du côté du Saut-au-Matelot, il n'y avait qu'une petite lisière de terre qui venait mourir au pied de la côte actuelle de la basse ville; une chapelle, placée de ce côté eût obstrué les défenses de la place, sans compter qu'elle eût été sérieusement exposée à nos trop fréquentes tempêtes de nord-est. Il n'y avait donc qu'un seul endroit convenable; l'anse du Cul-de-Sac, dans le voisinage du jardin de Champlain,

offrait un assez joli fonds, retiré et solitaire, comme il convient à la maison de Dieu.

Moins d'un mois après, le 25 de juin 1615, le P. Dolbeau y disait la première messe, et les offices continuèrent à s'y célébrer régulièrement tous les dimanches.

Cette année enfin, après tant de retards et de désappointements, Champlain put réaliser et compléter ce qu'il n'avait pour ainsi dire qu'ébauché en 1613, l'exploration des pays de l'ouest, et un commencement de colonie chez les Hurons.

Toutes ces entreprises, cependant, ne pouvaient être menées à bonne fin, que par le moyen et le concours des nations indigènes. Cette année, plus que jamais, les sauvages descendus à la traite, représentèrent vivement à Champlain, que, si on ne leur prêtait un secours efficace, il devenait de plus en plus impossible de quitter leur pays, pour venir de si loin s'exposer aux embûches que leur tendaient continuellement les Iroquois.

"Sur quoi, dit l'auteur, le sieur du Pont et moi avisâmes qu'il était très-nécessaire de les assister, tant pour les obliger davantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises et découvertures, qui ne se pouvaient faire en apparence que par leur moyen, et aussi que cela leur serait comme un acheminement et préparation pour venir au christianisme(1).

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada* a bien soin de tronquer ce texte, et d'en retrancher ce qui non-seulement justifie Champlain, mais encore est tout à sa louange. On conçoit qu'avec de pareils moyens, il est facile de tirer des conclusions comme celle-ci : « Cette campagne avait été entreprise pour un motif d'intérêt particulier, et elle tourna au grand désavantage de la religion et à celui de la France » (t. I, p. 141) ; et cela, suivant le même auteur, parce que « les Français étaient allés

Le chemin à suivre pour éviter les embûches des Iroquois, était excessivement long et pénible. Il fallait remonter l'Outaouais avec ses rapides, passer par le lac Nipissing, pour prendre ensuite le cours de la rivière des Français. Le pays des Hurons était, comme on sait, situé au fond de la baie Georgienne, à l'ouest du lac Simcoe.

Champlain rejoignit au pays des Hurons les quelques français qui étaient partis un peu auparavant avec le P. le Caron. Pendant les longs préparatifs de l'expédition projetée contre les Iroquois, il parcourut toutes les bourgades huronnes, observant attentivement les beautés du pays et les mœurs et coutumes des habitants.

L'armée partit de Cahiagué le premier de septembre, et prit la direction de la rivière Trent et de la baie de Quinté. Quand on eut traversé le lac des Entouoronon (le lac Ontario), on cacha soigneusement les canots. Après avoir fait, à travers le pays des Iroquois, environ une trentaine de lieues, les alliés arrivèrent enfin devant le fort des ennemis.

Un corps de cinq cents guerriers carantouanais qui devait venir faire diversion par un autre côté, n'arriva que plusieurs jours après le temps convenu. L'attaque eut lieu cependant; mais les sauvages se ruèrent sur le fort sans aucun ordre, et Champlain ne put jamais réussir à se faire entendre dans la chaleur du combat; ce premier assaut fut inutile.

attaquer les Iroquois avec des armes à feu, incendier leur village» (jusqu'alors aucun village iroquois n'avait été incendié), «et répandre le sang des Iroquois, sans que ceux-ci leur eussent jamais fait aucun mal ni donné quelque juste sujet de plainte.» L'injustice de cette remarque est trop palpable, pour qu'il soit nécessaire de la réfuter.

Le soir, dans un conseil, Champlain proposa de construire, pour le lendemain, un cavalier, du haut duquel les arquebusiers français auraient plus d'avantage à tirer, et une espèce de mantelet pour protéger les assaillants contre les flèches et les pierres lancées de dessus les palissades.

Quelques-uns voulaient qu'on attendît le renfort des Carantouanais; mais l'auteur, voyant que l'armée alliée était assez forte pour emporter la place, craignant d'ailleurs qu'un retard ne donnât aux ennemis le temps de se fortifier davantage, fut d'avis qu'on livrât de suite un second assaut.

L'indiscipline des sauvages fit tout manquer; il fallut songer à la retraite. Champlain avait reçu deux blessures à la jambe et au genou.

Quand les alliés furent de retour au lac Ontario, Champlain demanda qu'on le reconduisît à Québec. Mais les Hurons, qui avaient intérêt à le garder avec eux, firent en sorte qu'il n'y eût point de canot disponible; et il dut se résigner à passer l'hiver en leur pays.

L'armée fut de retour à Cahiagué dans les derniers jours de décembre. Champlain, après s'être reposé quelques jours chez son hôte Darontal (ou Atironta), se rendit à Carhagouha pour y revoir le P. le Caron. Ils partirent tous deux ensemble le 15 février, et allèrent visiter la nation du Petun (les Tionnontatés), qui demeuraient plus au sud-ouest. De là, ils poussèrent jusqu'au pays des Andatahouat ou Cheveux-Relevés, et, si on ne les en eût détournés, ils voulaient se rendre jusqu'à la nation Neutre (les Attiouandaronk).

Enfin, le printemps venu, Champlain se fit reconduire à Québec, où l'on était fort inquiet sur son sort. Avant le départ des vaisseaux, il fit agrandir l'habitation de plus d'un tiers, et en augmenta les fortifications. "Nous fîmes, dit-il, le tout bien bâtir de chaux et sable, y en ayant trouvé de très-bonne en un lieu proche de la dite habitation." (1)

Le prince de Condé venait d'être arrêté, le premier de Septembre 1616. Champlain se douta bien que les ennemis de la société profiteraient de sa détention, pour exciter de nouveaux troubles et faire annuler la commission. Il ne cessait de remontrer aux marchands, que, si l'on ne prenait les moyens d'augmenter et de fortifier Québec, la traite finirait par leur être enlevée de force. Les associés objectaient, que les dépenses annuelles étaient énormes, et que, dans un moment de trouble comme on était alors en France, la compagnie, d'une année à l'autre, pouvait avoir le même sort que celle de M. de Monts, et qu'ils en seraient pour leurs frais. Champlain leur représenta que les circonstances étaient bien changées : M. de Monts n'était qu'un simple "gentilhomme, qui n'avait pas assez d'autorité pour se maintenir en cour contre l'envie, dans le conseil de Sa Majesté; mais que maintenant ils avaient pour protecteur et vice-roi du pays un prince qui les pouvait protéger envers et contre tous sous le bon plaisir du roi."

(1) Il est probable que le fourneau dont on se servit pour cuire la chaux à cette époque, est le même que celui dont fait mention un acte de concession du 20 septembre 1649 (Acte de conc. à Dame Gagner). Ce fourneau paraît avoir été situé entre l'ancien cimetière et le terrain actuel de la Chambre d'Assemblée.

Deux années se passèrent, sans qu'il se fît beaucoup de progrès.

En 1617 et en 1618, Champlain revint au Canada. Mais le manque de secours laissait toujours l'habitation dans le même état de langueur.

A force de persévérance, il obtint enfin, pour l'année 1619, quelques munitions de guerre, et des provisions de bouche; la compagnie s'engageait à envoyer quatre-vingts personnes, " y compris le chef, trois pères récollets, commis, officiers, ouvriers et laboureurs."

L'année 1619 s'écoula, et, de toutes ces promesses de secours et d'hommes, aucune ne fut tenue. Cependant, on se plaignait partout de la compagnie, qui, jouissant d'un privilége fort avantageux, ne remplissait point ses engagements envers la colonie. D'une autre part, la concorde était loin de régner parmi les associés. Les huguenots avaient à cœur de ne pas voir la religion catholique s'enraciner dans le Canada; tandis que les catholiques se réjouissaient des efforts qu'on faisait pour l'y établir. De là naissaient des divisions et des procès; chaque parti se défiait de l'autre, et entretenait son commis particulier, chargé d'examiner tout ce qui se passait à Tadoussac et à Québec (1).

Franc, loyal et honnête, Champlain ne leur ménageait aucun reproche, au sujet de leur conduite. Aussi voulurent-ils se délivrer d'un censeur incommode, en l'obligeant à s'occuper de découvertes, pendant que Pont-Gravé resterait à Québec, revêtu du commandement, et chargé de la traite. Ils espé-

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

raient que ce dernier serait plus souple et plus traitable. Champlain leur répondit que, comme lieutenant-général du vice-roi, il avait l'autorité sur tous les hommes de l'habitation ; qu'il l'exerçait partout, excepté dans leur magasin, où était placé leur premier commis ; que le sieur de Pont-Gravé était son ami, qu'il le respectait comme son père, à cause de son âge, mais qu'il ne lui cèderait jamais aucun de ses droits (1) ; "qu'il n'entendait faire le voyage qu'avec la même autorité qu'il avait eue auparavant; autrement, qu'il protestait tous dépens, dommages et intérêts contre eux, à cause de son retardement."

La-dessus, il leur présenta une lettre dans laquelle le roi insistait sur l'exécution de ce qu'ils avaient promis, et leur marquait sa volonté expresse que la compagnie fournît à Champlain ce qui lui serait nécessaire, tant pour l'habitation, que pour les découvertes.

Les marchands s'obstinèrent, et Champlain, qui s'était préparé à passer au Canada avec sa famille, se vit contraint de retourner à Paris, après avoir fait sa protestation. "Nous voilà à chicaner," dit-il; et, avec son activité et son énergie ordinaires, il se rend à Tours, pour y suivre l'affaire devant le conseil. "Après avoir bien débattu, ajoute-t-il, j'obtiens un arrêt de messieurs du conseil, par lequel il était dit que je commanderais tant à Québec, qu'autres lieux de la Nouvelle-France, et défenses aux associés de me troubler ni empêcher en la

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

fonction de ma charge; lequel arrêt je leur fais signifier en pleine bourse de Rouen."

Le prince de Condé ne pouvait guère s'occuper de la Nouvelle-France; il céda facilement tous ses titres au duc de Montmorency. Champlain, qui avait contribué à cette transaction (1), fut nommé son lieutenant, et se disposa à partir avec sa famille (1620). La compagnie, voyant ce changement d'un mauvais œil, suscita encore de nouvelles tracasseries au sujet des pouvoirs qu'il devait exercer. Mais il n'eut qu'un mot à écrire au nouveau vice-roi; les associés reçurent un ordre formel et absolu du roi, de se désister de leurs poursuites.

Champlain partit enfin vers le 8 de mai, et arriva au moulin Baudé, après une traverse de deux mois. Son beau-frère, Eustache Boullé, fut agréablement surpris et étonné de voir que sa sœur avait eu le courage de braver les fureurs de l'Océan, pour venir se fixer dans un pays encore sauvage et dénué de tout.

Le 11 juillet, Champlain partit de Tadoussac pour monter à Québec, où, en arrivant, il "se rendit à la chapelle, pour y rendre grâces à Dieu de l'avoir préservé, lui et sa famille, de tous les dangers d'un si long et si pénible voyage." Le lendemain, après la messe, un des Pères fit une exhortation de circonstance, et, au sortir de la chapelle, on lut publiquement les lettres de commission royale, et celles du vice-roi. "Chacun cria : *Vive le roi;* le canon fut tiré en signe d'allégresse, "et ainsi, dit Champlain, je pris possession de l'habita-

(1) Édit. 1632, première partie, p. 327.

tion et du pays au nom de mon dit seigneur le vice-roi."

Champlain trouva de quoi exercer son zèle. "Je trouvai, dit-il, cette pauvre habitation si désolée et ruinée, qu'elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toutes parts; l'air entrait par toutes les jointures du plancher; le magasin s'en allait tomber, la cour si sale et orde, que tout cela semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avaient passé." En peu de temps, néanmoins, tout fut réparé, grâce à la diligence qu'il y mit.

Un de ses premiers soins fut ensuite de faire commencer, sur le côteau qui dominait l'habitation, un petit fort, qu'il jugea plus que jamais nécessaire "pour éviter aux dangers qui peuvent advenir en un pays éloigné presque de tout secours. J'établis, dit-il, cette demeure en une situation très-bonne, sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux des plus étroits de la rivière. Cette maison ainsi bâtie ne plaisait point à nos associés; mais pour cela il ne faut pas que je laisse d'effectuer le commandement de Mgr le Vice-roi; et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront."

Le duc de Montmorency, voyant avec peine la mauvaise volonté de la compagnie des marchands, avait résolu de mettre un terme à un état de choses si préjudiciable aux intérêts de la colonie. Au printemps de 1621, on apprit, par le premier vaisseau, qu'il avait formé une compagnie nouvelle. M. Dolu, intendant des affaires du pays, fut chargé d'expédier à Champlain copie des nouvelles commissions, pour

le prévenir que le vice-roi avait remis entre les mains des sieurs de Caen la gestion de tout ce qui regardait la traite, et que c'était son désir qu'il ne se fît aucune innovation avant son arrivée.

Malheureusement, le vaisseau de M. de Caen ne paraissait point. Les commis de l'ancienne société n'étaient pas d'humeur à lâcher prise si facilement, à moins que Champlain n'exhibât des ordres du roi; ce qu'il ne pouvait faire pour le moment. L'arrivée de Pont-Gravé et de plusieurs des anciens commis vint encore rendre la position plus critique. Il fallait agir avec une grande circonspection.

Le petit fort que Champlain venait de commencer et qu'il se hâta de terminer de son mieux, fut en ce moment le salut de la patrie. Il y mit Dumais et son beau-frère avec seize hommes, et y jeta les armes et provisions nécessaires. "En cette façon, dit-il, nous pouvions parler à cheval." Lui-même se chargea de la garde de l'habitation.

Les commis de l'ancienne société furent contraints d'accepter un compromis, et d'attendre que M. de Caen fût arrivé. Enfin, aprés des allées et venues et des pourparlers qui durèrent jusqu'au mois d'août, Champlain, secondé par le P. George le Baillif, vint à bout de faire la paix entre les deux partis.

Les habitants de Québec, alarmés d'un état de choses si déplorable, se réunirent dans une assemblée publique, Champlain à leur tête, pour signer et adresser au roi une humble pétition, afin que Sa Majesté voulût bien mettre un terme aux funestes divisions qui menaçaient de ruiner tout le

pays. Champlain ne pouvant s'absenter sans inconvénient et pour sa famille et pour l'intérêt de tous, on choisit pour cette mission le P. Georges le Baillif. Ce sage religieux vint à bout d'obtenir les principaux articles de son "cahier," et un arrêt du conseil d'état réunit les deux compagnies en une seule (1622).

Pendant les quatre ans que Champlain passa à Québec avec sa famille, son occupation principale fut de faire travailler à l'habitation, au fort et au château Saint-Louis; il saisit en même temps toutes les occasions de faire avec les Montagnais une alliance de plus en plus étroite.

Un des moyens qui lui parût le plus propre à atteindre ce but, fut de conférer à quelqu'un de leurs capitaines certaines faveurs ou certains grades qui devaient naturellement les attacher aux Français.

Le capitaine Miristou fut le premier à qui l'on accorda cet honneur. Il prit à cette occasion le nom de *Mahigan-Atic* (loup-cerf), pour donner à entendre, que, doux comme le cerf, il saurait, quand il serait nécessaire, avoir le courage et même la fureur du loup.

Champlain, en 1624, se décida à reconduire sa femme en France. Accoutumée aux douceurs de la vie de Paris, elle avait dû souffrir beaucoup de la privation des choses considérées comme indispensables à son état. Son mari et son frère étant fort souvent absents, elle se trouvait ainsi exposée à bien des ennuis.

L'année 1624 fut une époque d'améliorations

pour Québec : Champlain ouvrit un chemin commode, conduisant du magasin au fort Saint-Louis sur la hauteur, afin de remplacer le sentier étroit et difficile dont on s'était servi jusqu'alors. Les ouvriers continuaient en même temps les travaux du fort. Reconnaissant le mauvais état de l'habitation, et désespérant de la pouvoir réparer convenablement, il entreprit d'en bâtir une nouvelle. Vers les premiers jours du mois de mai, il fit abattre tous les vieux bâtiments, à l'exception du magasin, et les fondations furent posées. Pour conserver la mémoire de cette reconstruction, l'on enfouit une pierre sur laquelle étaient gravées les armes du roi, ainsi que celles du vice-roi, avec la date et le nom de Champlain, lieutenant du duc de Montmorency. Ces bâtiments devaient consister en un corps de logis, long de cent huit pieds, avec deux ailes de soixante pieds, et quatre petites tours aux quatre angles de l'édifice. Devant l'habitation et au bord du fleuve, était un ravelin, sur lequel on disposa des pièces de canon ; le tout était environné de fossés, que traversaient des ponts-lévis(1).

Le sieur Émeric de Caen demeura à Québec pour y commander. Champlain en partit le 15 août, et arriva à Dieppe le premier octobre. Il se rendit de là à Paris, afin de donner au roi et à M. de Montmorency des détails sur ce qui s'était passé dans la Nouvelle-France depuis quatre ans.

De nouvelles contestations entre les anciens et les nouveaux associés achevèrent de dégoûter le duc de Montmorency de sa charge de vice-roi, " qui

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

lui rompait plus la tête, que ses affaires plus importantes." Il la céda à son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour. Celui-ci continua Champlain dans sa charge de lieutenant, et lui en expédia les lettres le 15 février 1625.

Le nouveau vice-roi, plein de zèle pour les intérêts de la colonie et pour l'avancement des missions, voulut d'abord que Champlain demeurât cette année auprès de lui pour l'instruire plus particulièrement des besoins du pays dorénavant soumis à sa juridiction; puis il encouragea de toutes ses forces le projet qui venait de se former, d'envoyer des missionnaires jésuites au Canada, pour venir en aide aux premiers missionnaires, les Récollets.

M. de Caen fut chargé du voyage de 1625. A son retour, il y eut contre lui des récriminations graves, qui entraînèrent un procès. Il sut néanmoins se tirer d'affaire assez bien; l'arrêt du conseil lui alloua "trente-six pour cent d'intérêt sur un fonds de soixante mille livres, mais à condition qu'il exécuterait tous les articles auxquels la société s'était obligée envers le roi; qu'il donnerait caution dans trois jours, et nommerait un catholique au commandement de la flotte du Canada."

Le printemps venu, M. de Caen ne s'étant pas conformé aux décisions de la cour, les anciens associés le protestèrent. Il les appelle une seconde fois devant le conseil, et un nouvel arrêt lui accorde encore gain de cause, à condition toutefois qu'il donnera caution dans Paris, et qu'il nommera, en l'absence du vice-roi, un amiral catholique, lui-même ne devant point faire le voyage.

Les vaisseaux appareillèrent à Dieppe. Champlain s'y embarqua, avec le sieur Destouches et son beau-frère, nommé son lieutenant, à bord de la *Catherine*, vaisseau de cent cinquante tonneaux. Émeric de Caen était vice-amiral, et commandait la *Flèque*.

Champlain n'arriva à Québec que le 5 de juillet. Tous les *hivernants* se portaient bien, même Pont-Gravé, qui avait pensé mourir de la goutte pendant l'hiver.

Quoiqu'il eût, avant son départ, laissé "nombre de matériaux prêts," il ne trouva pas les logements si avancés qu'il se l'était promis. Le fort était encore au point où il l'avait quitté en 1624; le château, qui renfermait quelques ménages, n'avait pas été terminé, quoiqu'il y eût du bois d'assemblé depuis deux ans.

Une des raisons qui retardaient les travaux du fort et de l'habitation, c'est que les ouvriers étaient employés, "aux plus beaux et longs jours de l'année," à l'entretien du bétail. Il fallait aller faire les foins à près de dix lieues de Québec, aux prairies naturelles du cap Tourmente; ce qui prenait quelquefois jusqu'à deux mois et demi. Pour obvier à cet inconvénient, Champlain établit une habitation auprès du Petit-Cap, au lieu même où sont aujourd'hui les bâtisses de la Petite-Ferme. Comme on était déjà au mois de juillet, il employa tous les ouvriers à y construire deux logis et une étable de soixante pieds de long. A partir de ce moment, le soin des bestiaux ne demandait plus que quelques personnes. Au mois de septembre,

Champlain y envoya le sieur Foucher avec cinq ou six hommes, une femme et une petite fille.

Considérant, d'un autre côté, que le fort de Québec "était bien petit, pour y retirer, dans un besoin, tous les habitants de la place, il résolut de l'abattre et de l'agrandir; ce que je fis, dit-il, jusqu'au pied, pour suivre mieux le dessein que j'avais; auquel j'employai quelques hommes qui y mirent toute sorte de soin." Il y ménagea, "selon l'assiette du lieu, deux petits demi-bastions bien flanqués. La ruine du petit fort servit en partie à refaire le plus grand." Il se composait de fascines, et de terrassements, en attendant un jour qu'on le fît revêtir de murailles.

Après les travaux du fort, les logements de l'habitation et le magasin réclamaient la plus large part de son attention. Il fit couvrir la moitié du grand corps de logis, commencé depuis si longtemps, et faire quelques menues réparations.

L'hiver de 1626 à 1627 fut un des plus longs que l'auteur eût passés dans le pays, et il fut marqué par la perte du premier habitant de Québec, Louis Hébert, qui mourut des suites d'une chute.

Pendant ce même hiver, quelque nation voisine des établissements Flamands, à laquelle les Iroquois avaient tué vingt-quatre hommes (sans compter cinq flamands), parce qu'elle n'avait pas voulu leur donner passage pour aller faire la guerre aux Loups, offrirent des présents considérables aux sauvages alliés pour les engager dans une grande coalition contre ces ennemis implacables. Plusieurs chefs montagnais, algonquins et autres les avaient ac-

ceptés, et l'on était sur le point de rassembler les forces suffisantes.

Champlain en témoigna son mécontentement à Mahigan-Atic, qui lui fit part de ce projet. Il lui dit qu'il lui savait bon gré de son avis, mais qu'il trouvait fort mauvais que le Réconcilié et autres chefs eussent accepté ces présents, et se fussent engagés dans cette guerre sans l'en prévenir, vu qu'il s'était lui-même entremêlé de faire la paix pour eux avec les Iroquois; qu'ils allaient rompre un traité qu'on avait eu tant de peine à conclure, juste au moment où l'on commençait à en ressentir les heureux effets, et qu'il regarderait comme ses ennemis tous ceux qui prendraient part à cette malheureuse expédition.

Mahigan-Atic comprit qu'ils avaient fait une grande faute, et il conseilla d'envoyer quelqu'un aux Trois-Rivières pour arrêter le coup. Champlain chargea son beau-frère de cette mission délicate. Boullé était digne de cette confiance; il réussit à convaincre les sauvages de l'imprudence de leur démarche, et il fut convenu qu'on ne ferait rien jusqu'à ce que tous les vaisseaux fussent arrivés, et que les autres nations qui devaient descendre fussent toutes assemblées.

Aussitôt qu'Émeric de Caen fut prêt à monter à la traite, Champlain lui recommanda de faire tous ses efforts pour achever l'œuvre de pacification si bien commencée. "Mais, ajoute l'auteur, il ne sut tant faire, ni tous les sauvages qui étaient là, que neuf ou dix jeunes hommes écervelés n'entreprissent d'aller à la guerre." Ils revinrent avec deux iro-

quois, que l'on fit passer par tous les tourments ordinaires. Voilà la paix rompue.

Émeric de Caen crut devoir en écrire aussitôt à Champlain, lui mandant que sa présence était nécessaire pour arrêter ces désordres, et en prévenir les fâcheuses conséquences. Celui-ci partit sur le champ avec Mahigan-Atic. Dès qu'il y fut arrivé, on assembla un grand conseil. Champlain leur représenta qu'ils venaient de faire, en compromettant ainsi la paix, une démarche qui pourrait leur coûter bien cher, si l'on n'y trouvait quelque remède. Il se ferait un devoir de les assister en frère, comme il l'avait déjà fait, lorsque les Iroquois leur feraient la guerre mal à propos; mais il ne pouvait approuver qu'on allât ainsi les attaquer en pleine paix sans qu'ils eussent rien entrepris contre eux.

Après que chaque capitaine eut fait sa harangue, il fut résolu, d'un consentement unanime, que l'on renverrait l'un des prisonniers, avec le Réconcilié et deux autres sauvages; et, "afin de mieux faire valoir leur ambassade, ils demandèrent un français pour les accompagner." Il s'en présenta deux ou trois, entre autres Pierre Magnan, qui fut agréé de part et d'autre.

Quelques semaines après, un sauvage apporta la nouvelle que les ambassadeurs avaient été cruellement massacrés. On sut plus tard qu'un algonquin de l'Isle, pour satisfaire une vengeance personnelle, avait malicieusement fait croire aux Iroquois que cette députation n'était que pour les mieux trahir.

Les vaisseaux, à leur départ en 1627, laissèrent l'habitation assez mal approvisionnée. Il demeura

à Québec cette année cinquante-cinq personnes, tant hommes que femmes et enfants, "sans comprendre les habitants du pays." Sur ce nombre, il n'y avait que dix-huit ouvriers. Il en fallait plus de la moitié pour les travaux du cap Tourmente; l'habitation de Québec n'était point achevée. La compagnie et M. de Caen avaient promis dix hommes pour faire travailler au fort; mais, pour eux, l'habitation devait passer avant tout, et Champlain se vit réduit à ne pouvoir employer aux fortifications que les hommes qui étaient pour ainsi dire de reste.

"Je jugeai dès lors, dit l'auteur, que la plus grande part des associés ne s'en souciaient beaucoup, pourvu qu'on leur donnât d'intérêt les quarante pour cent." Il en dit son sentiment à M. de la Ralde, qui se trouvait lié par ses engagements; "c'est en un mot, ajoute-t-il, que ceux qui gouvernent la bourse font et défont comme ils veulent." Il en écrivit au vice-roi, et, en attendant, il continua d'employer au fort tous les hommes dont il put disposer, sans toutefois négliger l'habitation.

Quelque temps après le départ des vaisseaux, deux français, Henri, domestique de Madame Hébert, et un autre nommé Dumoulin, auxquels Champlain avait donné commission d'amener par terre quelques bestiaux du cap Tourmente, furent lâchement assassinés par un montagnais à qui l'on avait refusé un morceau de pain. Un semblable meurtre avait été commis vers le cap Tourmente quelques années auparavant, sans qu'on eût pu faire justice rigoureuse.

Cette fois, Champlain jugea que ce serait une faiblesse que de ne point sévir contre de pareils attentats. Il mande à l'habitation les principaux chefs, leur remontre l'atrocité du crime commis par un de leur nation, et leur déclare nettement qu'il exige qu'on lui livre les auteurs de l'assassinat; en attendant, on garderait comme ôtage un certain montagnais, sur lequel on avait des soupçons, et que dorénavant on serait obligé de se tenir en garde contre leur perfidie.

Les sauvages parurent, en cette occasion, réellement chagrins et mortifiés d'un événement si fâcheux; mais il n'y eut pas moyen de constater au juste quel était le coupable.

Avant de partir pour la chasse, les Montagnais voulurent donner à Champlain un témoignage singulier de leur estime. Ils envoyèrent Mécabau, appelé Martin par les Français, demander au P. le Caron quel présent il leur conseillait de faire. " Il me souvient, lui dit Mécabau, qu'autrefois monsieur de Champlain a eu désir d'avoir de nos filles pour mener en France, et les faire instruire en la loi de Dieu et aux bonnes mœurs; s'il voulait à présent, nous lui en donnerions quelqu'unes; n'en serais-tu pas bien content? " Le Père répondit que oui, et qu'il fallait lui en parler. " Ce que les sauvages firent de si bonne grâce, ajoute Sagard, que le sieur de Champlain, voulant être utile à quelque âme, en accepta trois. Plusieurs croyaient que les sauvages n'avaient donné ces filles au sieur de Champlain que pour s'en décharger, à cause du manquement de vivres; mais ils se trompaient, car

Chomina même, à qui elles étaient parentes, désirait fort de les voir passer en France, non pour s'en décharger, mais pour obliger les Français et en particulier le sieur de Champlain." (1)

On était rendu à la fin de juin 1628, et les vaisseaux ne paraissaient point. Les vivres commençaient à faillir, et ce qu'il y avait de plus embarrassant, c'est que le sieur de la Ralde n'avait laissé aucune barque à Québec ; en outre l'habitation était sans matelot ni marinier. "De brai, voiles et cordages, dit Champlain, nous n'en avions point; ainsi étions dénués de toutes commodités, comme si l'on nous eût abandonnés."

Tel était, par le mauvais vouloir des marchands, l'état de gêne où se trouvait la colonie, quand une flotte anglaise, conduite par un renégat français, vint encore augmenter l'embarras de Champlain. Trois frères huguenots, David, Louis et Thomas Kertk, dont la famille avait quitté la France pour passer au service de l'Angleterre, s'étaient chargés de détruire les établissements français du Canada.

Au moment où l'on préparait une petite embarcation pour aller à Tadoussac chercher une barque, avec laquelle on pût aller à Gaspé, deux hommes arrivèrent en toute hâte du cap Tourmente, et apportèrent la triste nouvelle que les Anglais y avaient détruit et ruiné de fond en comble l'habitation qu'on venait d'y fonder.

Champlain, ainsi assuré de la présence de l'ennemi, fit réparer à la hâte les retranchements de l'habitation, et dresser des barricades autour du fort,

(1) Sagard, Hist. du Canada, p. 912-14.

dont il n'avait pu terminer les remparts. Il distribua ensuite sa petite garnison aux quartiers les plus exposés, de façon que chacun connût son poste, et y accourût au besoin.

Le lendemain, 10 juillet, sur les trois heures de l'après-midi, l'on apperçut dans la rade une voile qui faisait mine de vouloir entrer dans la rivière Saint-Charles. Quoique une chaloupe seule ne pût faire un grand exploit, Champlain ne négligea pas de surveiller ses mouvements; il envoya de suite quelques arquebusiers au rivage. On reconnut que c'étaient des basques, auxquels les Kertk avaient confié la charge de ramener à Québec le sieur Pivert avec sa femme et sa petite nièce, faits prisonniers au cap Tourmente. Ils étaient en même temps porteurs d'une lettre par laquelle David Kertk invitait le commandant du fort à lui livrer la place.

Champlain lut cette lettre devant Pont-Gravé " et les principaux habitants. " La conclusion fut, dit notre auteur, que, si l'Anglais " avait envie de nous voir de plus près, il devait s'acheminer, et non menacer de si loin. " Quoique chacun fût réduit à une ration de sept onces de farine de pois par jour, et qu'il n'y eût pas cinquante livres de poudre au magasin, Champlain fit une réponse si fière, que les Kertk, croyant l'habitation mieux approvisionnée qu'elle ne l'était, jugèrent prudent de ne pas aller plus loin, et se retirèrent après avoir brûlé ou emmené toutes les barques qui avaient été laissées à Tadoussac.

Le Canada était sauvé, si les vaisseaux de la

nouvelle compagnie (1) avaient su éviter la rencontre de la flotte anglaise. Malheureusement, M. de Roquemont, qui les conduisait, au lieu de se réfugier dans un des nombreux havres du golfe, où il pouvait attendre en sûreté que les Anglais fussent partis, remonta le fleuve, et se vit bientôt dans la nécessité de livrer un combat inégal, où il perdit du coup toute la ressource d'une colonie déjà prête à succomber.

Cette défaite jeta Champlain dans une grande perplexité. Québec se voyait menacé de la plus cruelle famine; l'on ne pouvait maintenant espérer de secours que dans dix mois, et les sauvages avaient peine à suffire à leur propre subsistance. Cependant il ne se laissa point décourager. Il exhortait ses compagnons à la patience, et leur donnait lui-même l'exemple de l'abnégation, en se soumettant au même régime que les autres. Le peu de grain récolté par les Pères Récollets, par les Jésuites, par la famille Hébert, avec le produit de la pêche et de la chasse, procurèrent assez de vivres pour empêcher les habitants de mourir de faim pendant l'hiver. Afin que les pois et autres légumes pussent donner plus de nourriture, Champlain, ingénieux à profiter de tout, imagina de les faire piler dans des mortiers de bois.

Le travail était long et pénible, pour des hommes exténués par la disette; il eut la pensée de faire

(1) Cette nouvelle compagnie, formée (1627) par le cardinal de Richelieu, avait pris le titre de *Compagnie de la Nouvelle-France;* on l'a appelée aussi compagnie des *Cent-Associés*. Fondée sur des bases plus larges que les précédentes, cette puissante société donna, dès que le pays fut remis à la France, un nouvel élan à la colonisation, au défrichement des terres, et à la conversion des sauvages. Champlain en fit partie plus tard. (Du Creux, *Hist. Canadensis.*)

construire un moulin à bras. Mais, comme il n'avait point de meule, celles de la compagnie étant restées à Tadoussac, il chargea le serrurier de l'habitation de chercher de la pierre propre à en faire; celui-ci fut assez heureux pour en trouver. Un menuisier entreprit de monter une moulange; "de sorte que, dit Champlain, cette nécessité nous fit trouver ce qu'en vingt ans l'on avait cru être impossible."

Voyant le soulagement qu'apportait déjà cette première invention, il résolut de faire bâtir un moulin plus considérable, et de le faire mouvoir par l'eau. Ce plan, tout en soulageant la main-d'œuvre, devait avoir le bon effet d'encourager les habitants à faire de plus grosses semences, et de les accoutumer à compter davantage sur leur industrie et sur les produits de la terre.

Au printemps (1629), un sauvage appelé Érouachit, qui arrivait du pays des Abenaquis, soumit à Champlain, de la part de ces peuples, un projet dont celui-ci n'eût pas manqué de profiter, si les munitions n'avaient pas été aussi rares que les vivres. Cette nation demandait le secours des armes françaises contre l'ennemi commun, les Iroquois. Il était inutile de songer à prêter main-forte aux autres, quand on était réduit à un pareil état de faiblesse. Champlain voulut cependant tirer tout le parti possible de l'amitié de ces peuples, et se décida à leur envoyer une ambassade. Son beau-frère était bien l'homme de confiance à charger de cette commission; mais le besoin qu'il avait de ses services, dans la prévision du retour des Anglais, l'engagea à le retenir auprès de lui. Celui qui fut

délégué à sa place, devait assurer les Abenaquis qu'on les assisterait contre leurs ennemis dès que les vaisseaux auraient rapporté l'abondance, pourvu qu'en attendant ils voulussent bien donner aux Français quelques secours en vivres. Champlain lui avait en même temps recommandé de bien observer les lieux, la qualité des terres et la bonté du pays.

Voyant la saison déjà passablement avancée, Champlain prit le parti d'envoyer son beau-frère à Gaspé avec une trentaine d'autres; vingt d'entre eux consentirent d'avance à demeurer là avec les sauvages, et les autres préférèrent courir leur risque. La barque, avant d'arriver à Gaspé, rencontra le vaisseau d'Émeric de Caen, qui venait chercher une partie des hommes de la compagnie destituée, et apportait en même temps des vivres pour l'habitation. Ainsi assuré d'un prompt secours, Boullé prit quelques provisions, et se remit en route pour Québec. Malheureusement, il tomba entre les mains des Anglais avant d'avoir passé Tadoussac.

Les Kertk étaient revenus cette année avec six vaisseaux et deux pinasses, décidés à faire un dernier effort pour achever leur conquête. A force de questionner les prisonniers, ils ne tardèrent pas à connaître au juste le triste état où était réduit Québec.

Pendant ce temps-là, Champlain était dans une mortelle inquiétude. Les vivres manquaient; la saison était déjà bien avancée, et l'on commençait à désespérer de voir arriver des vaisseaux. Les sauvages, depuis l'arrestation de Mahigan-Atic-Ouche,

soupçonné d'avoir commis le meurtre des deux français, se tenaient sur la réserve, et, à l'exception du fidèle Chomina, on ne pouvait guère compter sur eux en ce moment.

Pont-Gravé, à cause de son âge et de ses infirmités, causait à Champlain beaucoup plus d'embarras, qu'il ne pouvait lui être de service. Comprenant lui-même la délicatesse de sa position, il avait pris la résolution de descendre comme il pourrait à Gaspé, pour y chercher un vaisseau et se faire repasser en France. Le voyage préparé, il demanda à l'auteur s'il aurait agréable qu'il fît lire la commission que lui avait donnée M. de Caen, afin que celui-ci ne pût lui contester ses gages. Champlain ne voulut pas lui refuser cette satisfaction; mais il crut devoir lui observer, que M. de Caen "s'attribuait des honneurs et commandements qui ne lui appartenaient pas, anticipant sur les charges de vice-roi; que, pour le commerce des pelleteries, les articles de Sa Majesté lui donnaient tout pouvoir;" mais que, pour le reste, les commissions royales ne lui permettaient pas de s'en mêler.

"Le lendemain, qui était un dimanche, au sortir de la sainte messe, Champlain, devant tout le peuple assemblé, fit lire les commissions," celle que Pont-Gravé tenait du sieur de Caen, et celle qu'il tenait lui-même du vice-roi, en expliquant à tous la différence qu'il fallait mettre "entre le pouvoir que pouvait donner le dit sieur de Caen, et celui qui lui était conféré à lui-même par les lettres royales. Je vous fais commandement, dit-il à ceux qui composaient l'assemblée, de par le Roi

et Mgr le Vice-Roi, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera le sieur du Pont, pour ce qui touche le trafic et commerce des marchandises, suivant les articles de Sa Majesté que je vous ai fait lire; et, du reste, de m'obéir en tout et partout en ce que je commanderai, et où il y aura de l'intérêt du Roi et de mon dit Seigneur." — "Je vois bien, dit Pont-Gravé, que vous protestez ma commission de nullité." — "Oui, en ce qui heurte l'autorité du Roi et de Mgr le Vice-Roi; pour ce qui est de votre traite et commerce, suivant les articles de Sa Majesté, à quoi il se faut tenir."

"Cela se passa ainsi," dit Champlain.

Un jour que la plupart des habitants de Québec étaient occupés les uns à la pêche et les autres à chercher des racines, on vit paraître des vaisseaux derrière la pointe Lévis. Sur le flot, une chaloupe s'avança avec un pavillon blanc. Champlain fit mettre au fort un drapeau de même couleur. La chaloupe aborde, et un gentilhomme anglais s'en vient courtoisement lui présenter une lettre des deux frères Louis et Thomas Kertk, qui le sommaient de rendre la place, lui offrant une composition honorable.

Champlain répondit, que l'état d'abandon où il se trouvait ne lui permettait pas de faire la même résistance que l'année précédente; que cependant les vaisseaux fissent attention de n'approcher à la portée du canon que lorsque la capitulation serait entièrement réglée.

Sur le soir, le capitaine Louis Kertk renvoya la chaloupe pour avoir les articles de la composition,

qui portait, en résumé : qu'on donnerait aux Français un vaisseau pour repasser en France; que les officiers au service de la compagnie pourraient emporter leurs armes, leurs habits et leurs pelleteries; aux soldats l'on accordait leurs habits avec une robe de castor, et aux religieux leurs robes et leurs livres. Ces conditions, signées de Louis et de Thomas Kertk, furent acceptées le dix-neuf juillet par Champlain et Pont-Gravé, et approuvées ensuite à Tadoussac par l'amiral David Kertk (1).

Le capitaine Louis cependant avait mis une restriction, au sujet des petites sauvagesses que Champlain désirait emmener; le lendemain, les trois vaisseaux anglais étant entrés dans la rade, Champlain se rendit auprès de lui, anxieux de savoir pourquoi on ne voulait pas lui permettre de garder ces deux petites filles, qu'il instruisait avec soin depuis deux ans, et qui lui étaient fort attachées. Louis Kertk finit par lui accorder sa demande; ce que le général David cependant ne voulut jamais ratifier, quelque supplication que lui en fît l'auteur.

Avant de livrer la place, Champlain "demanda quelques soldats pour empêcher qu'on ne ravageât rien en la chapelle, chez les Pères Récollets, les Pères Jésuites, la veuve Hébert, et en quelques autres lieux; ce qui fut libéralement accordé. Le capitaine Louis descendit à terre avec cent cinquante hommes, et prit possession de l'habitation et du fort. "Voulant déloger de mon logis, dit Champlain, jamais il ne le voulut permettre, que

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

je ne m'en allasse tout à fait hors de Québec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouvait s'imaginer." Il lui permit encore de continuer à faire célébrer la sainte messe, et lui donna "un certificat de tout ce qui était tant au fort qu'à l'habitation."

Le dimanche, 22 juillet, le capitaine Louis "fit planter l'enseigne anglaise sur un des bastions, battre la caisse, et assembler ses soldats, qu'il mit en ordre sur les remparts, faisant tirer le canon des vaisseaux; après, il fit jouer toute l'escopetterie de ses soldats, le tout en signe de réjouissance."

"Depuis que les Anglais eurent pris possession de Québec, dit Champlain, les jours me semblaient des mois." Louis Kertk lui permit de descendre à Tadoussac, en attendant le départ des vaisseaux. Il laissa au capitaine anglais une partie de son ameublement, et s'embarqua sur le vaisseau de Thomas Kertk.

Au moment où Champlain allait partir, Guillaume Couillard, gendre de la veuve Hébert, et quelques autres qui avaient leur famille, voyant que les Anglais les traitaient bien et voulaient les engager à rester à Québec, vinrent le trouver pour lui demander son avis. Il leur représenta qu'ils devaient avant tout considérer l'intérêt et le salut de leurs âmes; que, pour cette année, cependant, s'il était à leur place, il ferait la cueillette des grains, et, après en avoir tiré le meilleur parti possible, il s'en reviendrait en France, si toutefois le Canada n'était rendu à ses premiers maîtres. "Ils me remercièrent, dit-il, du conseil que je leur don-

nai; qu'ils le suivraient, espérant néanmoins nous revoir la prochaine année avec l'aide de Dieu." (1)

Champlain quitta Québec le 24 juillet, avec Thomas Kertk. Le lendemain, comme on était par le travers de la Malbaie, on aperçut, du côté du nord, un vaisseau qui mettait sous voile, et tâchait de gagner le vent, pour éviter la rencontre. Il se trouva que c'était Émeric de Caen. Le capitaine anglais commanda d'approcher, pour le saluer de quelques canonnades, "qui lui furent aussitôt répondues par autres coups de meilleure amonition." Comme il voulait en venir à l'abordage, il fit descendre Champlain et les autres français sous le tillac, et clouer les panneaux sur eux. Le vaisseau anglais aborda de bout, et cramponna une patte de son ancre à celui d'Émeric de Caen; de manière que les assaillants ne pouvaient entrer que par le beaupré, un à un, et ceux qui risquaient le passage étaient sûrs de se faire massacrer les uns après les autres. En attendant, l'équipage de Kertk se faisait foudroyer. Une partie de ses hommes se jetèrent au fond du vaisseau, et il se vit obligé de les faire remonter à coups de plat d'épée. Enfin Émeric de Caen, craignant peut-être de ne pouvoir conserver longtemps l'avantage de sa position, voyant d'ailleurs approcher les deux pataches anglaises, cria : Quartier! quartier! Thomas Kertk ne se fit pas prier; le combat cessa de part et d'autre.

Émeric de Caen, apprenant que Champlain était

(1) Les familles qui restèrent à Québec étaient au nombre de cinq (voir Édit. 1632, deuxième partie, p. 249, note 2). Ce sont ces familles que l'auteur appelle quelquefois *habitants*, par opposition au personnel de la traite, qui formait une population flottante et mobile. Toutes les personnes qui n'étaient ici que pour le service de la compagnie, retournèrent en France; les habitants demeurèrent.

à bord du vaisseau anglais, demanda à lui parler. On fait ouvrir les panneaux, et Kertk, d'un ton un peu embarrassé, dit à l'auteur : " Assurez-vous que si l'on tire du vaisseau, vous mourrez. Dites-leur qu'ils se rendent; je leur ferai pareil traitement qu'à votre personne; autrement, ils ne peuvent éviter leur ruine, si les deux pataches arrivent plus tôt que la composition ne soit faite." — " Il vous est facile, répondit Champlain, de me faire mourir en l'état que je suis. Vous n'y auriez pas d'honneur, en dérogeant à votre promesse et à celle de votre frère. Je ne puis commander à ces personnes-là, et ne peux empêcher qu'ils ne fassent leur devoir." Il consentit néanmoins à les engager à accepter une composition équitable; ce qui se fit fort à propos, car, un moment après, les deux pataches arrivaient sur eux. Kertk leur fit défense de rien faire au vaisseau français.

" L'exécution faite, dit l'auteur, nous nous en allâmes à la rade de Tadoussac, trouver le général Kertk." Celui-ci, content de cette prise, fit à Champlain un fort bon accueil.

Pendant son séjour à Tadoussac, Champlain eut occasion de faire de sévères remontrances aux perfides truchements Étienne Brûlé, Nicolas Marsollet et quelques autres, en particulier au traître Jacques Michel, qui s'était vendu aux Anglais, et s'était chargé de les piloter dans le fleuve.

L'amiral David blâma fortement son frère Louis, d'avoir donné si facilement le certificat que lui avait demandé Champlain, et qui contenait l'inventaire de tout ce qui avait été trouvé à l'habitation de

Québec, prétendant qu'il ne l'avait autorisé qu'à accepter les articles de la capitulation.

La flotte anglaise quitta la rade de Tadoussac au mois de septembre, et repassa en France avec Champlain et tous ceux qui ne voulurent point rester à Québec, c'est-à-dire, Pont-Gravé et les employés de la traite, les religieux récollets et jésuites, et ceux qui, n'ayant point leur famille, n'avaient aucune raison de sympathiser avec de nouveaux maîtres.

Le 27 octobre, Kertk était à Douvre, d'où Champlain écrivit à M. de Lauson pour le prévenir qu'il allait se rendre à Londres auprès de l'ambassadeur français, et qu'il prît des mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la société et du roi.

En arrivant à Plymouth, l'amiral Kertk fut bien fâché d'apprendre que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre avant la prise de Québec.

Champlain demeura près de cinq semaines à Londres, auprès de l'ambassadeur. "Je donnai, dit-il, des mémoires, et le procès-verbal de ce qui s'était passé en ce voyage, l'original de la capitulation et une carte du pays pour faire voir aux Anglais les découvertures et possession qu'avions prise du dit pays de la Nouvelle-France premier que les Anglais." Trouvant enfin que les négociations traînaient en longueur, il obtint de l'ambassadeur de pouvoir se rendre en France. M. de Châteauneuf le laissa partir avec l'assurance que le roi d'Angleterre consentirait à rendre le fort et l'habitation de Québec.

Ce ne fut qu'au printemps de 1632, le 29 mars, que les difficultés furent définitivement réglées par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le temps que Champlain passa en France, fut employé à publier une nouvelle édition de tous ses Voyages, ou plutôt une histoire complète de tout ce qui s'était passé en Canada depuis la fondation de cette colonie.

Comme la prise de Québec par les Anglais avait causé à M. de Caen de graves dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer ses pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait reprendre son ancienne charge. Émeric de Caen fut donc envoyé à Québec, comme commandant non-seulement de la flotte, mais encore de toute la colonie. Sous ses ordres fut placé le sieur du Plessis-Bochart, dont la présence était propre à contre-balancer les tendances calvinistes du chef(1).

Au moment où elle allait prendre la direction de la colonie, la compagnie des Cent-Associés crut devoir user de beaucoup de prudence dans le choix de celui qu'on enverrait pour la gouverner. Personne ne parut plus propre que Champlain à remplir cette charge importante. Il fut donc présenté par les associés au cardinal de Richelieu, qui, par une commission en date du premier mars 1633, le nomma son lieutenant "en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent et autres."

Champlain partit de Dieppe le 23 mars 1633, avec trois vaisseaux bien équipés, le *Saint-Pierre*,

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

le *Saint-Jean* et le *Don-de-Dieu*. La petite flotte portait près de deux cents personnes, tant mariniers que colons, les Pères Ennemond Massé et Jean de Brebeuf, une femme et deux petites filles. Au moment d'entrer dans le golfe, une violente tempête de nord-ouest l'obligea de relâcher à Sainte-Anne du Cap-Breton ; peu après, une seconde bourrasque la contraignit d'aller chercher un refuge à l'île de Saint-Bonaventure. Enfin, au bout de deux mois jour pour jour, le vaisseau qui portait Champlain mouilla devant Québec, le 23 mai(1).

La joie des habitants du pays fut grande quand ils virent arriver le fondateur de la colonie. " Ce jour, dit le P. le Jeune, nous a été l'un des bons jours de l'année. " Tous connaissaient sa sagesse, son expérience et son admirable dévouement. On voyait renaître toutes les espérances du passé. Aussi l'on peut dire que dès lors la Nouvelle-France, si cruellement éprouvée, prit comme une nouvelle naissance, et se trouva bientôt assez forte pour vivre de sa propre vie, au milieu de ces grandes forêts du Nouveau-Monde.

Aussitôt que le *Saint-Jean* eut mouillé l'ancre dans la rade, Champlain fit sommer le sieur Émeric de Caen de remettre le fort et l'habitation entre les mains de M. du Plessis-Bochard, en vertu du commandement qui lui était fait de la part du cardinal de Richelieu.

L'après-midi, le sieur de Caen quitta le fort avec ses hommes, et M. du Plessis-Bochard y entra avec les siens. Le jour suivant, 24 de mai, les clefs

(1) Mercure français, t. XIX. La Relation de 1633 fait arriver Champlain le 22.

furent remises entre les mains de Champlain. M. du Plessis prit alors la charge d'amiral de la flotte.

Champlain, en possession de son nouveau gouvernement, s'occupa d'abord des affaires de la traite, qui pressaient davantage. Il venait d'arriver des Trois-Rivières dix-huit canots algonquins, et l'on savait que les Anglais avaient trois vaisseaux à Tadoussac, d'où ils étaient même monté jusqu'au Pilier.

Champlain, se doutant que les sauvages pourraient aller les trouver jusque là, tint conseil avec eux, et leur fit entendre, par la bouche de l'interprète Olivier le Tardif, qu'ils prissent bien garde à ce qu'ils avaient à faire : ces Anglais étaient des usurpateurs, qui ne faisaient que passer; tandis que les Français demeuraient au pays d'une manière permanente, et qu'il était de l'intérêt de tous que leur ancienne amitié continuât toujours.

Le chef algonquin répondit par une harangue aussi fine et délicate, que pleine d'une mâle éloquence. "Tu ne veux pas, dit-il en finissant, que nous allions à l'Anglais : je vais dire à mes gens qu'on n'y aille point; si quelqu'un y va, il n'a pas d'esprit. Tu peux tout : mets des chaloupes aux avenues, et prends les castors de ceux qui iront."

Afin d'ôter aux sauvages d'en haut la pensée de descendre au-devant des Anglais, Champlain établit un nouveau poste, sur l'îlet de Richelieu, qui commande l'un des passages où le chenal du fleuve est le plus étroit; ce lieu avait en outre l'avantage d'être assez rapproché de Québec pour que l'on pût, au besoin, faire monter dans quelques heures les marchandises et les objets nécessaires à la traite.

Non content de veiller aux intérêts de la compagnie, Champlain, dès son arrivée, déploya toute l'ardeur de son zèle pour l'honneur du culte et le progrès des missions. Il se donna une peine infinie pour décider les Hurons à emmener avec eux quelqu'un des Pères qui avaient déjà commencé à instruire leur nation.

A peine la traite finie, il voulut accomplir un vœu qu'il avait fait depuis la prise de Québec par les Anglais. Il érigea, tout près de l'esplanade du fort, à l'endroit où est aujourd'hui le maître autel de Notre-Dame de Québec, une nouvelle chapelle, qui fut appelée *Notre-Dame de Recouvrance*, tant en mémoire du *recouvrement* du pays, que parce qu'on y plaça un tableau *recouvré* d'un naufrage.

Se voyant secondé de plus en plus efficacement par les bonnes dispositions de la compagnie, il entreprit une autre fondation, où l'on se promettait que les missionnaires pourraient faire un grand fruit; il envoya le sieur La Violette aux Trois-Rivières, pour y établir une habitation et un fort; ce qui fut commencé le 4 juillet 1634. Le P. le Jeune et le P. Buteux allèrent y résider aussitôt que le logement fut prêt à les recevoir.

Enfin, après avoir donné à sa chère colonie, de nombreux témoignages d'un dévouement sans bornes et d'une piété aussi ardente qu'éclairée, " Champlain, comme dit si bien le P. le Jeune, prit une nouvelle naissance au Ciel le jour même de la naissance de notre Sauveur en terre; " il mourut le jour de Noël, 25 décembre 1635, aimé et respecté de tous ceux qui l'avaient connu.

"Nous pouvons dire, continue le même Père, que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France. Il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son roi et envers Messieurs de la Compagnie; mais, à la mort, il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands, qu'il nous étonna tous. Quel amour n'avait-il point pour les familles d'ici! disant qu'il les fallait secourir puissamment, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu : il avait préparé de longue-main une confession générale, qu'il fit avec une grande douleur au P. Lalemant, qu'il honorait de son amitié. Le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusques à la mort. On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple, que des soldats, des capitaines et des gens d'église. Le P. Lalemant y officia, et l'on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer; que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité."

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

du Voyage aux Indes

Il y a à peine quinze ans, on ignorait, en Canada, l'existence du manuscrit dont nous donnons aujourd'hui la première édition française. Dans une lettre en date du 15 *décembre* 1855, *M. de Puibusque racontait à feu le Commandeur Viger, comment il avait découvert, à Dieppe, cet écrit de Champlain, dont il n'avait jamais entendu parler auparavant.*

"*Ce manuscrit, ajoute-t-il, est la propriété de M. Féret, le plus honnête républicain de France, ex-maire de* 1848, *antiquaire et poëte, qui occupait, il y a un an à peine, la place de bibliothécaire de la ville. Quoique d'un abord assez froid et très-réservé avec les étrangers, comme le sont en général les Normands, M. Féret s'est montré d'une obligeance extrême; il m'a confié son manuscrit, en m'autorisant à le copier, et à faire de ma copie tel usage que je voudrais. Informé par lui-même qu'un français et un américain avaient déjà joui d'un privilége semblable, j'aurais pu, sans indiscrétion, en user aussi; il m'a paru de meilleur goût de*

m'imposer la restriction qu'on ne m'imposait pas ; je me suis borné à résumer la relation inédite, ne citant çà et là le texte de divers passages, que pour caractériser plus fidèlement la pensée et le style de Champlain."

C'est ce résumé qui fut envoyé alors au Commandeur Viger. M. l'abbé Verreau, devenu propriétaire de ce travail, l'a libéralement laissé à notre disposition tout le temps que nous avons voulu.

Plein de sympathie pour tout ce qui était canadien, M. de Puibusque avait eu un instant l'espérance de faire l'acquisition du manuscrit de Dieppe, pour procurer à la ville de Québec un souvenir et comme une relique de son fondateur. "J'ai senti, dit-il en cette même lettre, qu'il y avait là une conquête inappréciable à faire pour le Canada, et j'ai osé l'entreprendre. D'abord, M. Féret semblait assez disposé à céder son manuscrit, qui n'a réellement aucun intérêt pour sa ville natale ; je l'ai prié d'en fixer le prix, en m'engageant à le payer immédiatement de mes propres deniers, ou, s'il le préférait, à le mettre directement en rapport avec M. Faribault. Je promis en outre que, si mon offre était agréée, je ferais cession gratuite de mon acquisition à la ville de Québec. A mon grand étonnement, M. Féret, qui s'était avancé, recula ; ses réponses évasives me firent soupçonner un obstacle caché ; je ne me trompais pas"...

L'analyse de M. de Puibusque était sans doute pré-

cieuse par elle-même ; mais nous avons trop bien connu M. Viger pour croire qu'il approuvât complètement le motif de délicatesse qui ne lui valut qu'un résumé. Sous ce rapport, nous nous sentons l'âme un peu faite comme celle du Commandeur ; nous aimons singulièrement les œuvres complètes et les reproductions intégrales. Il nous en eût coûté beaucoup de ne publier qu'un compte-rendu, si bien fait qu'il puisse être, du premier voyage de Champlain, le seul peut-être qui ait échappé à la main d'un retoucheur.

La providence se chargea d'arranger les choses.

Une indisposition assez grave vint mettre notre ami M. l'abbé R. Casgrain dans une espèce de nécessité d'aller demander à l'Europe une distraction et un soulagement à sa santé délabrée. Il fut accueilli à Dieppe avec la même bienveillance que M. de Puibusque. M. Féret lui permit volontiers de copier non-seulement le texte, mais les soixante et quelques dessins dont il est illustré. Ici, nous ne savons auquel des deux nous devons plus de reconnaissance, ou à M. l'abbé Casgrain, qui n'a pas craint de s'exposer à aggraver ses souffrances, en s'astreignant à copier de sa main et à collationner avec un soin infini le précieux document, ou à M. Féret, qui a donné à notre ami et compatriote une pareille marque de confiance et un si beau témoignage de sa libéralité.

Voici la description que M. de Puibusque fait du manuscrit : " Son format est in-quarto ; il a 115 *pages*

et 62 *dessins faisant corps avec le texte, coloriés et encadrés de lignes bleues et jaunes. La couverture est en parchemin très-fatigué; le plat inférieur est déchiré, les derniers feuillets sont racornis, et la main d'un enfant y a tracé de gros caractères sans suite. L'écriture nette et bien rangée ressemble à celle des lettres conservées aux archives des Affaires Étrangères; cependant, ces dernières sont moins soignées, et il est aisé de remarquer la différence naturellement produite par l'âge après un intervalle de trente-cinq ans. Le manuscrit en effet est de* 1601 *à* 1603. *M. Féret en a fait l'acquisition, il y a longtemps et par hasard, d'une personne qu'il suppose descendant collatéral du Commandeur de Chaste."*

L'original de cette lettre dont nous venons de donner quelques extraits, appartient aussi à M. l'abbé H. Verreau.

L'excellente traduction que M. Alice Wilmere a faite du Voyage aux Indes, *pour la Société Hakluyt, nous a été d'un grand secours, et nous avons abondamment puisé dans les curieuses et savantes notes de l'éditeur M. Norton Shaw. Le Canada doit savoir gré à cette société, d'avoir si bien apprécié le mérite de Champlain.*

BRIEF DISCOVRS

DES CHOSES PLVS REMARQVABLES

QVE SAMMVEL CHAMPLAIN DE BROVAGE

A reconneues aux Indes Occidentalles

Au voiage qu'il en a faict en icelles en l'année mil v^c iiij.^xx xix. & en l'année mil vj^c j. (1) *comme enſuit.*

AYant eſté employé en l'armée du Roy qui eſtoit en Bretaigne ſoubz meſſieurs le Mareſchal d'Aumont (2), de St Luc (3), & Mareſchal de Briſſac (4), en qualité de Mareſchal des logis de la dicte armée durant quelques années, & iuſques à ce que Sa Maieſté euſt en l'année 1598. reduict en son obeiſſance ledict païs de Breſtaigne, & licencié ſon armée, me voyant par ce moyen ſans aucune charge ny employ, ie me reſolus, pour ne demeurer oyſif, de trouuer moyen de faire vng voiage en Eſpaigne, 1598.

(1) En l'année 1599 et en l'année 1601. Dans le manuscrit original, ces deux dates, écrites d'une manière assez peu usitée, sont presque illisibles. La traduction anglaise de la société Hakluyt porte : *in the years one thousand five hundred and ninety-nine to one thousand six hundred and two.* Mais quiconque examinera le manuscrit avec attention, se convaincra qu'il faut lire : 1599 et 1601, comme nous le figurons ici dans le titre. Du reste, ce sont les seuls chiffres qui s'accordent avec le texte.

(2) Jean d'Aumont, né en 1522, et créé maréchal en 1579 par Henri III ; il périt d'un coup de mousqueton, le 19 août 1595.

(3) François d'Espinay de Saint-Luc, beau-frère du maréchal d'Aumont. Il fut nommé, en 1596, grand-maître de l'artillerie, et fut tué d'un boulet de canon le 8 septembre 1597.

(4) Charles de Cossé-Brissac, second du nom, maréchal de France, auquel Louis XIII donna le titre de duc en 1612.

1598. y eſtant pratiquer & acquerir des cognoiſſances pour par leur faueur & entremiſe faire en ſorte de pouuoir m'enbarquer dans quelqu'vn des nauires de la flotte que le Roy d'Eſpaigne enuoye tous les ans aux Indes Occidentalles, affin d'y pouuoir m'y enbarquer (1) des particuliarités qui n'ont peu eſtre recongneues par aucuns Françoys, à cauſe qu'ils n'y ont nul acces libre, pour à mon retour en faire rapport au vray à Sa Maieſté. Pour donc paruenir à mon deſſeing, ie m'en allay à Blauet (2), où lors il y auoit garniſon d'Eſpaignolz, auquel lieu ie trouuay vng mien oncle nommé le Cappitainne Prouençal, tenu pour vng des bons mariniers de France, & qui en ceſte qualité auoit eſté entretenu par le Roy d'Eſpaigne comme pillotte general en leurs armées de mer. Mon dict oncle ayant receu commandement de monſieur le Mareſchal de Briſſac de conduire les nauires dans leſquels l'on feiſt embarquer les Eſpaignols de la garniſon dudict Blauet, pour les repaſſer en Eſpaigne, ainſi qu'il leur auoit eſté promis, ie m'enbarquay auec luy dans vng grand nauire du port de cinq cents thonneaux, nommé le St Iulian, qui auoit eſté pris & arreſté pour ledict voiage, où eſtant partis dudict Blauet au commencement du moys d'aouſt, nous arriuaſmes dix iours apres proche du cap Finneterre (3), que nous ne peuſmes reconnoiſtre à cauſe d'vne grande

(1) Enquérir.

(2) Blavet, dernier poste occupé par les Espagnols en Bretagne, fut rendu à la France par le traité de Vervins, en juin 1598. Cette forteresse (aujourd'hui Port-Louis) était située à l'embouchure de la rivière de Blavet. Ruinée pendant les guerres de la Ligue, elle fut rebâtie avec les anciens matériaux, et fortifiée de nouveau par Louis XIII, qui lui donna son nom.

(3) Voir *Planche I.*

brume qui s'eleua de la mer, au moyen de laquelle tous nos vaiſſeaux ſe ſeparerent, & meſme noſtre admirande de la flotte ſe penſa perdre, ayant touché à vne roche, & pris force eau, dans lequel nauire & à toute la flotte commandoit le general Soubriago (1), qui auoit eſté enuoié par le Roy d'Eſpaigne à Blauet pour ceſt effect : le lendemain le temps s'eſtant eſclarcy, tous nos mariniers ſe reioignirent enſemble, & feuſmes aux iſles de Bayonne en Gallice, pour faire radouber ledict nauire admiral qui s'eſtoit fort offenſé. 1598.

Ayant ſeiouré ſix iours auxdictes iſles, feiſmes voille, & allaſmes reconnoiſtre le cap de Sainct Vincent troys iours apres : ledict cap eſt figure en la page ſuiuante (2).

Le dict cap eſtant doublé nous allaſmes au port de Callix (3), dans lequel eſtant entrés, les gens de guerre furent mis à terre, apres laquelle deſcente les nauires françoys qui auoient eſté arreſtés pour traict furent congediez & renuoyez chacun en ſon lieu, hors mis ledict nauire ſainct Iulian, qui ayant eſté reconnu par ledict Soubriago general vng fort nauire & bon de voille, fuſt par luy arreſté pour faire ſeruice au Roy d'Eſpaigne, & par ainſy ledict cappitaine Prouençal mon oncle demeura touſiours en iceluy, & ſeiournaſmes audict lieu de Calis vn moys entier, durant lequel i'eu le moyen de reconnoiſtre l'iſle dudict Callis, dont la figure en ſuit (4).

(1) Nom évidemment défiguré. (Note de M. de Puibusque.)
(2) Voir *Planche II.*
(3) Cadix.
(4) Voir *Planche III.*

1598. Partant dudict Calix nous fusmes à St Luc de Baramedo (1), qui est à l'entrée de la riuiere de Siuille, où nous demeurames troys moys, durant lesquels ie feus à Siuille, en pris le dessin, & de l'autre, que i'ay iugé à propos de representer au mieux qu'il m'a esté possible en ceste page & en la suiuante (2).

Pendant les troys moys que nous fusmes de seiour audict St Luc de Baramedo il y arriua vne patache d'aduis, venant de Portoricco, pour aduertir le Roy d'Espaigne que l'armée d'Angleterre estoit en mer auec dessein d'aller prendre ledict Portoricco : sur lequel aduis ledict Roy d'Espaigne, pour le secourir, fist dresser vne armée du nombre de vingt vaisseaux & de deux mille hommes, tant soldats que mariniers, entre lesquels nauires celuy nommé le St Iulian fust reteneu, & fust commandé à mon oncle de faire le voiage en iceluy, dont ie receus vne extresme ioye, me promettant par ce moien de satisfaire à mon desir, & pour ce ie me resolus fort aisement d'aller auec luy; mais quelque diligence que l'on peut faire à radouber, auitaller & esquipper lesdicts vaisseaux, auant que pouuoir estre mis à la mer, & sur le point que nous debuions partir pour aller audict Portoricco, il arriua des nouuelles par vne patache d'aduis qu'il auoit esté pris des Anglois, au moien de quoy ledict voiage fust rompu à mon grand regret pour me voir frustré de mon esperance.

Or en mesme temps l'armée du Roy d'Espaigne, qui a accoustumé d'aller tous les ans aux Indes,

(1) San-Lucar de Barameda.
(2) Voir *Planches IV et V.*

s'appareilloit audict St Luc, il vint de la part dudict Roy vng ſeigneur nommé Domp Franciſque Colombe, Cheualier de Malte, pour eſtre general de ladicte armée, lequel voiant noſtre vaiſſeau appareillé & preſt à ſeruir, & ſachant par le rapport qu'on luy auoit faict, qu'il eſtoit fort bon de voille pour ſon port, il reſolut de s'en ſeruir, & le prendre au fraict ordinaire, qui eſt vng eſcu pour thonniau par mois, de ſorte que i'eus occaſion de me reſiouir voiant naiſtre mon eſperance, d'autant meſme que le Cappitaine Prouençal mon oncle ayant eſté reteneu par le general Soubriago pour ſeruir ailleurs, & ne pouuant faire le voiage, me commiſt la charge dudict vaiſſeau pour auoir eſgard à iceluy, que i'acceptay fort volontiers, & ſur ce nous fuſmes trouuer ledict ſieur general Colombe pour ſauoir s'il auroit agreable que ie fiſſes le voiage, ce qu'il me promiſt librement, auec des teſmoignages d'en eſtre fort aiſe, m'ayant promis ſa faueur & aſſiſtance, qu'il ne m'a depuis deſniés aux occaſions. 1599.

La dicte armée fiſt à la voille au commencement du mois de ianuier de l'an 1599. & trouuant touſiours le vent fort aigre, dans ſix iours nous reconuſmes les illes Canaries.

Partant deſdictes illes Canaries nous allaſmes paſſer par le goulphe de Las Damas, aiant vent en pouppe, qui nous continua de façon que deux mois ſix iours apres noſtre partement de St Luc nous euſmes la veue d'vne ille nommée La Deſeade, qui eſt la premiere ille qui faut que les pillottes recognoiſſent neſeſſairement pour aller en toutes les

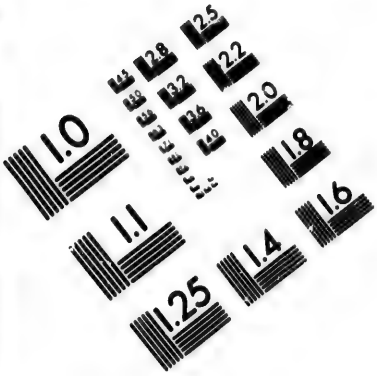

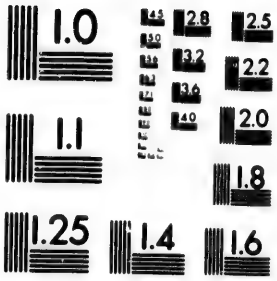

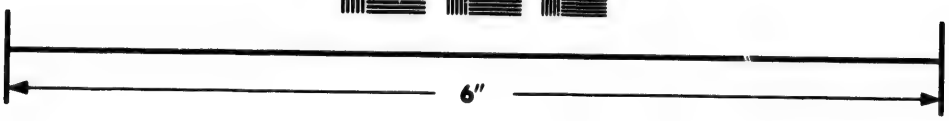

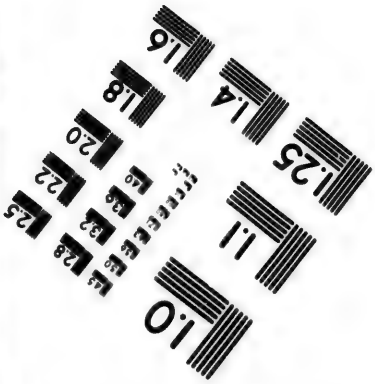

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1599. autres illes & ports des Indes. Ceſte ille eſt ronde, aſſez hault en mer, & contient en rond ſept lieues, plaine de bois & inhabitée, mais il y a bonne radde à la bande de l'eſt.

De la dicte Ille nous feuſmes à vne autre ille nommée La Gardalouppe, qui eſt fort montaigneuſe, habitée de Sauuages (1), en laquelle il y a quantité de bons ports, à l'vn deſquels nommé Nacou nous feuſmes prendre de l'eau, & comme nous mettions pied à terre veiſmes plus de trois cents ſauuaiges qui s'en fuirent dedans les montaignes ſans qu'il fuſt à noſtre puiſſance d'en attrapper vn ſeul, eſtant plus diſpoſts à la courſe que tous ceux des noſtres qui les voulurent ſuiure. Ce que voiant, nous en retournaſmes dans nos vaiſſeaux apres auoir pris de l'eau & quelques refreſchiſſements, comme chair & fruicts de plaiſans gouſt : ceſte ile contient enuiron vingt lieux de long & douze de large, dont la forme eſt telle que la figure ſuiuante (2).

Apres auoir demeuré deux iours audict port de Nacou, le troiſieſme iour nous nous remiſmes à la mer, & paſſaſmes entre des iles que l'on nomme Las Virgines, qui ſont en telle quantité que l'on n'en a peu dire le nombre au certain; mais bien qu'il y en a plus de huict cents deſcouuertes, elles ſont toutes deſertes & inhabitées, la terre fort haulte, plaine de bois, meſmes de palmes & ramaſques qui y ſont communes comme les cheſnes & ormeaux par

(1) Le premier établissement à la Guadeloupe fut fait par les Français en 1635, par les sieurs Du Plessis et Olive. (Note de l'éd. Soc. Hakl.)

(2) Voir *Planche VIII.*

deça : il y a grande quantité de bons ports & haures entre lesdictes illes qui sont icy aucunement figurées (1). 1599.

D'icelles illes nous feusmes à l'isle de La Marguerite (2), où se peschent les perles : dans ceste ile y a vne bonne ville que l'on appelle du mesme nom La Marguerite. Elle est fort fertille en bleds & fruicts. Il sort tous les iours du port de ladicte ville plus de trois cents canaulx qui vont à vne lieue à la mer pescher lesdictes perles à dix ou douze brasses d'eau. Ladicte pesche se faict par les naigres esclaues du Roy d'Espaigne, qui prennent vng petit panier soubs le bras, & auec iceluy plongent au fond de la mer, & l'enplissent d'ostrormes qui semblent d'huistres, puis remontent dans ledict port se descharger au lieu à ce destiné, où sont les officiers dudict Roy qui les reçoiuent (3).

De ladicte ille nous allasmes à Portoricco (4), que nous trouuasmes fort desolé, tant la ville que le chatiau ou forteresse qui est fort bonne, & le port bien bon & à l'abry de tous vents fors de nordest qui donne droict dans ledict port. La ville est marchande : elle auoit esté puis peu de tems pillée des Anglois, qui auoient laissé des marques de leur veneue. La plus part des maisons estoient brulées, & ne s'y trouua pas quatre personnes outre quelques naigres qui nous dirent que les marchands dudict [lieu] auoient esté la plus part enmenés prisonniers par les Anglois, & les autres qui auoient peu s'estoient

(1) Voir *Planche IX.*
(2) Voir *Planche XI.*
(3) Voir *Planche X.*
(4) Voir *Planche XII.*

1599. fauués dans les montaignes, d'où ils n'auoient encor osé sortir pour la prehension qu'ils auoient du retour des Anglois, lesquels auoient chargé tous les douze nauires dont leur armée estoit composée, de sucres, cuirs, gingembre, or & argent, car nous trouuasmes encor en ladicte ville quantité de sucres, gingembre, canifiste (1), miel de cannes (2) & conserue de gingembre que les Anglois n'auoient peu charger. Ils emporterent aussy cinquante pieces d'artillerie de fonde qu'ils prindrent dans la forteresse en laquelle nous fusmes, & trouuasmes toute ruinée & les ranparts abbatus. Il y auoit quelques Indiens qui s'y estoient retirés, & qui commençoient à releuer lesdicts ranparts : le general s'informa d'eux comme ceste place auoit esté prise en sy peu de temps. L'vn d'iceux, qui parloit assez bon espaignol, luy dict que le gouuerneur dudict chasteau de Portoricco ny les plus anciens du païs ne pensoient pas que à deux lieux de là y eust aucune descente, selon le rapport qui leur en auoit esté fait par les pillottes du lieu, qui asseuroient mesmes que à plus de six lieux du dict chasteau il n'y auoit aucun endrois où les ennemis peussent faire descente, ce qui fust cause que ledict gouuerneur se tint moins sur ses gardes, en quoy il fust fort deceu, car demye lieue dudict chasteau, à la bande de l'est, il y a vne descente où les Anglois mirent pied à terre fort commodement, laissant leurs vaisseaux qui estoient du port de deux cents, cent cinquante & cent thon-

(1) *Canifiste*, de *Canéficier*, nom donné, dans les Antilles, au Cassia (*Cassia fistula*, LINN.) le *Keleti* des Caraïbes, qui produit le Cassia nigra du commerce. (Ed. Soc. Hakl.)

(2) La mélasse.

neaux en la radde en ce mesme lieu, & prindrent le temps sy à propos qu'ils vindrent de nuict à ladicte rade sans estre apperceus, à cause que l'on ne se doubtoit de cela. Ils mirent six cents hommes à terre auec dessainct de piller la ville seulement, n'ayant pas pensé de fere plus grand effet, tenant le chasteau plus fort & mieux gardé. Ils menerent auec eux troys couleureinnes pour batre les deffences de la ville, & se trouuerent au point du iour à vne portée de mousquet d'icelle, auec vng grand estonnement des habitans. Lesdicts Anglois mirent deux cents hommes à vng passage d'vne petitte riuiere qui est entre la ville & le chasteau, pour empescher, comme ils firent, que les soldats de la garde dudict chateau qui logeroient en la ville ny les habitans s'en fuiant n'entrassent en iceluy, & les autres quatre cents hommes donnerent dans la ville, où ils trouuerent aucune resistance (1) de façon que en moins de deux heures ils furent maistres de la ville : & ayant sceu qu'il n'y auoit aucuns soldats audict chasteau ny aucunne munition de viure à l'occasion que le Gouuerneur auoit enuoyé celles qui y estoient par commandement du Roy d'Espaigne à Cartagenes, où l'on pensoit que l'ennemy feroit dessente, esperant en auoir d'autres d'Espaigne, estant le plus proche port où viennent les vaisseaux, les Anglois firent sommer le Gouuerneur, & firent offrir bonne composition s'il se vouloit 1599.

(1) La traduction de la Société Hakluyt rend ces mots «aucune résistance» par *no resistance*, ce qui fait un contre-sens; car *aucune résistance*, sans la négative *ne*, équivaut à *quelque résistance*, ou *certaine résistance*. C'est ce qui explique pourquoi l'éditeur trouve Champlain en contradiction avec d'autres auteurs. (*Narrative of Champlain's Voyage to the Western Indies*, p. 10, note 1.)

1599. rendre, ſinon qu'ils luy feroient eſprouuer toutes les rigueurs de la guerre, dont ayant crainte ledict Gouuerneur, il ſe rendict la vie ſauue, & s'enbarqua auec leſdicts Anglois, n'oſant retourner en Eſpaigne. Il n'y auoit que quinze iours que leſdicts Anglois eſtoient partis de ladicte ville où ils auoient demeuré vng mois : apres le partement deſquels, leſdicts Indiens s'eſtoient raliés, & s'eforçoient de reparer ladicte forterеſſe, attendant l'arriuée dudict general, lequel fit faire vne information du recit deſdicts Indiens, qu'il enuoya au Roy d'Eſpaigne, & commanda aux dicts Indiens qui portoient la parolle d'aller chercher ceux qui s'eſtoient fuis aux montagnes, leſquels ſur la parolle retournerent en leurs maiſons, receuant tel contentement de voir ledict general & d'eſtre deliurés des Anglois, qu'ils oublierent leurs pertes paſſées. Ladicte ille de Portoricco eſt aſſez agreable combien qu'elle ſoit vn peu montaigneuſe, comme la figure ſuiuante le montre (1).

(1) Voir *Planche XII.* — «La ville de Porto-Rico fut fondée en 1510. Elle fut attaquée par Drake et Hawkins en 1595; mais les Espagnols, informés de leur approche, avaient fait de tels préparatifs, que Drake fut forcé de se retirer, après avoir brûlé les vaisseaux espagnols qui étaient dans le havre. En 1598, George Clifford, comte de Cumberland, fit une expédition, pour s'emparer de l'île. Il débarqua ses hommes secrètement, et attaqua la ville; quand, suivant les rapports espagnols, il rencontra de la part des habitants une vigoureuse résistance; le rapport de Champlain d'après des témoins oculaires qui en avaient été les victimes, est bien différent.» (Voir note 1 de la page précédente.) «Mais en peu de jours, la garnison de quatre cents hommes se rendit, et toute l'île se soumit aux Anglais. La possession de l'île étant jugée de grande importance, le comte adopta la cruelle mesure d'exiler les habitants à Carthagène, et, en dépit des protestations et remontrances des malheureux Espagnols, le plan fut mis à exécution; il n'en échappa que fort peu. Cependant les Anglais se trouvèrent bientôt dans l'impossibilité de garder l'île; une griève maladie emporta les trois quarts des troupes. Cumberland, déçu dans ses espérances, retourna en Angleterre, laissant le commandement à Sir John Berkeley. La mortalité, faisant de jour en jour de plus grands ravages, força les Anglais à évacuer l'île, et les Espagnols, bientôt après, reprirent possession de leurs demeures.— Le rapport que fait Champlain de l'état de l'île après le départ des Anglais, et de la couardise du gouverneur, est curieux; il y a cependant quelque confusion dans ses dates, et relativement à la durée de l'occupation de l'île par les Anglais.» (Ed. Soc. Hakl.)

Ladicte ille eſt emplye de quantité de beaux arbres, comme cedres, palmes, ſappins, palmiſtes, & vne maniere d'autres arbre que l'on nomme ſonbrade (1), lequel comme il croit, le ſommet de ſes branches tombant à terre prend auſſy toſt racine, & faict d'autres branches qui tombent & prennent racine en la meſme ſorte, & ay veu tel [de] ces arbres de telle eſtendue qu'il tenoit plus d'vne lieue & quart: il n'apporte aucun fruict, mais il eſt fort agreable, ayant la feuille ſemblable à celle du laurier, un peu plus tendre. 1599.

Il y a auſſy en ladicte Ile quantité de bons fruicts, à ſçauoir plantes (2), oranges, citrons d'eſtrange groſſeur, citroulles de la terre qui ſont tres bonnes, algarobbes (3), pappittes (4), & vn fruict nommé coraçon (5), à cauſe qu'il eſt en forme de cœur, de la groſſeur du poing, de couleur iaulne & rouge, la peau fort delicatte, & quand on le preſſe il rend vne humeur odoriferente, & ce qu'il y a de bon dans ledit fruict eſt comme de la bouillye, & a le gouſt comme de la creme ſucrée. Il y a beaucoup d'autres fruicts dont ils ne font pas grand cas, encores qu'ils ſoient bons: il y a auſſy d'vne racine qui s'appelle caſſaue (6), que les Indiens mangent en lieu de pain. Il

(1) De l'espagnol *sombra*, «ombre feuillue.» *Ficus americana maxima*, le *Clusea rosea* de Saint-Domingue, ou Figuier maudit marron. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XIII.*

(2) Fruit du Plantanier, appelé aux Canaries *Plantano*.—Voir *Planche XLII.*

(3) *Algaroba*, ou *Algarova*, nom donné par les Espagnols à certaine espèce d'Acacia du nouveau monde, à cause de sa ressemblance avec l'algarobe, caroubier ou fève de Saint-Jean, dont la gousse fournit une excellente nourriture pour les bestiaux. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XXXVI.*

(4) Pappitte—*Carica papaya* (LINN.), papayer. (Ed. Soc. Hakl.)

(5) Coraçon. *Anona muricata*, ou Corassol, de l'espagnol *corazon*, cœur, ainsi nommé de la forme du fruit. Quelques écrivains font dériver ce nom de Curaçoa, supposant que la graine fut apportée par les Danois. Le nom donné dans le pays était *memin*. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XIV.*

(6) *Cassava*.—*Jatropha Manihot*. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XXXIII.*

1599. ne croit ne blee ny vin dans toute ceſte ile, en laquelle il y a grande quantité de cameleons, que l'on dict qu'ils viuent de l'air, ce que ie ne puis aſſeurer, combien que i'en aye veu par pluſieurs fois: il a la taiſte aſſez pointue, le corps aſſez long pour ſa groſſeur aſſauoir vng pied & demy, & n'a que deux iambes qui ſont deuant, la queue fort pointue, meſlée de couleurs griſe iaunaſtre. Le dict cameleon eſt cy repreſenté (1).

Les meilleures marchandiſes qui ſont dans ladicte Ile ſont ſucres, gingembre, canifiſte, miel de cannes, tabaco, quantité de cuirs, bœufs, vaches & moutons: l'air y eſt fort chaud, & y a de petits oyſeaux qui reſemblent à perroquets, que l'on nomme ſus le lieu perriquites, de la groſſeur d'vn moineau, la queue ronde, que l'on apprend à parler, & y en a grande quantité en ceſte ile (2): laquelle ile contient enuiron ſoixante dix lieus de long, & de large quarante lieus, enuironnée de bons ports & haures, & giſt eſt & oueſt. Nous demeurames audict Portoricco enuiron vn moys: le general y laiſſa enuiron troys cents ſoldats en garniſon dans la forteresſe, où il fiſt meſtre quarante ſix pieces de fonte verte qui eſtoient à Blauet.

Au partir dudict Portoricco noſtre general ſepara nos galions en troys bandes: il en retint quatre auec luy, en enuoya troys à Portouella & trois à la Neufue Eſpaigne, du nombre deſquels eſtoit le nauire où i'eſtois, & chacun galion auoit ſa patache. Ledict general s'en alla à Terre-Ferme, & nous co-

(1) Voir *Planche XV.*
(2) Voir *Planche XVI.*

ſtoyames toute l'ille de St Domingue de la bande du nord, & fuſmes à vng port de ladicte ile nommé Porto Platte, pour prendre langue s'il y auoit en la coſte aucuns vaeſſeaux eſtrangers, parce qu'il n'eſt permis à aucuns eſtrangers d'y traffiquer, & ceux qui y vont courent fortune d'eſtre pendus ou mis aux galleres & leurs vaiſſeaux confiſqués : & pour les tenir en plus grande crainte d'aborder ladicte terre, le Roy d'Eſpaigne donne liberté aux naigres qui peuuent deſcouurir vng vaiſſeau eſtranger, & en donner aduis au general d'armée ou gouuerneur, & y a tel naigre qui fera cents cinquante lieus à pied nuict & iour pour donner ſemblable aduis & acquerir ſa liberté. 1599.

Nous miſmes pied à terre audict Porto Platte, & fuſmes enuiron vne lieue dans la terre ſans trouuer aucune perſonne ſinon vn naigre qui ſe preparoit pour aller donner aduis ; mais nous rencontrant, il ne paſſa pas plus outre, & donna aduis à noſtre admirande qu'il y auoit deux vaiſſeaux françois au port de Mancenille, où ledict admirande ſe reſolut d'aller, & pour ceſte effect nous partiſmes du dict lieu de Porto Platte, qui eſt vn bon port, à l'abry de tous vents, où il y a troys, quatre & cinq braſſes d'eau, comme il eſt icy figuré (1).

Du dict port de Platte, nous vinſmes au port de Mancenille, qui eſt icy repreſenté (2), auquel port de Mancenille ſceuſmes que leſdicts deux vaiſſeaux eſtoient au port aux Mouſquittes (3), pres la Tortue, qui eſt vne petitte iſle ainſy nommée qui eſt de-

(1) Voir *Planche XVII.*
(2) Voir *Planche XVIII.*
(3) Voir *Planche XIX.*

1599. uant l'enboucheure dudict port, auquel eſtans ariués le lendemain ſur les trois heures du ſoir, nous apperçumes les dicts deux vaiſſeaux qui mettoient à la mer pour fuir de nous, mais trop tard : ce qu'eux recognoiſſans, & qu'ils n'auoient aucun moien de fuir, tous l'eſquippage de l'vn des vaiſſeaux qui eſtoit bien vne lieue dans la mer, abandonnerent leur dict vaiſſeau, & s'eſtant ietté dans leur bateau ſe ſauuerent à terre : l'autre nauire alla donner du bout à terre & ſe briſa en pluſieurs pieces, & en meſme temps l'eſquippage ſe ſauua à terre comme l'autre, & demeura ſeulement vng marinier qui ne s'eſtoit peu ſauuer à cauſe qu'il eſtoit boiteux & vng peu malade, lequel nous dit que les dicts vaiſſeaux perdeus eſtoient de Dieppe. Il y a fort belle entrée au dict port de Mouſquitte de plus de deux mille pas de large, & y a vng banc de ſable à ouuert, de façon qu'il faut ranger la grand terre du coſté de l'eſt pour entrer audict port, auquel il y a bon ancreage : & y a vne iſle dedans où l'on ſe peut mettre à l'abry du vent qui frappe droict dans le dict port. Ce lieu eſt aſſez plaiſant pour la quantité des arbres qui y ſont : la terre eſt aſſez haulte ; mais il y a telle quantitté de petites mouches, comme cheſons ou couſins qui piquent de ſi eſtrange façon, que ſy l'on s'endormoit & que l'on en fuſt picqué au viſage, il eſleueroit au lieu de la piqueure des buſſolles enflés de couleur rouge, qui rendroient la perſonne difforme.

Ayans apprins de ce marinier boiteux pris dans ledict nauire françois, qu'il y auoit traize grands vaiſſeaux tant françois, anglois que flaments, armés

moitye en guerre moitye en marchandiſe, noſtre admiral ſe reſolut de les aller prendre au port St Nicolas, où ils eſtoient, & pour ce ſe prepara auec trois galions du port de cinq cents thonneaux chacun & quatre pataches, & allaſmes le ſoir mouiller l'ancre à vne radde que l'on nomme Monte Criſto, qui eſt fort bonne & à l'abry du ſu, de l'eſt & de l'oueſt, & eſt remarquée d'vne montaigne qui eſt droit deuant ladicte radde, ſy haulte que l'on la deſcouure de quinze lieux à la mer : la dicte montaigne fort blanche & reluiſante au ſoleil, & deux lieux autour dudict port eſt terre aſſez baſſe, couuerte de quantité de bois, & y a fort bonne peſcherye & vng bon port au deſſoubs du dict Monte Criſto, qui eſt figuré en la page ſuiuante (1). 1599.

Le lendemain matin nous feuſmes au cap St Nicolas pour y trouuer les dicts vaiſſeaux, & ſur les trois heures nous arriuaſmes dans la baye dudict cap, & mouillaſmes l'ancre le plus pres qu'il nous feuſt poſſible, ayant le vent contraire pour entrer dedans (2).

Ayant mouillé l'ancre nous apperceuſmes les vaiſſeaux deſdicts marchands dont noſtre admirante ſe reſiouit fort, s'aſſeurant de les prendre. Toutte la nuict nous fiſmes tout ce qu'il eſtoit poſſible pour eſſayer d'entrer dans ledict port, & le matin veneu l'admirante print conſeil des cappitaines & pillottes de ce qui eſtoit à faire : ils luy dirent qu'il falloit iuger au pire de ce que l'ennemy pouroit faire pour ſe ſauuer, qu'il eſtoit impoſſible de fuir ſinon

(1) Voir *Planche XX.*
(2) Voir *Planche XXI.*

1599. à la faueur de la nuict, ayant le vent bon, ce qu'ils ne se hazarderoient pas de fere le iour, voiant les sept vaisseaux d'armes, & qu'aussy s'ils vouloient faire resistance qu'ils se tiendroient à l'entrée dudict port, leurs nauires amarés deuant & derriere, tous leurs canons d'vne bande & leurs hauts bien pauoisés de cables & de cuirs, & que s'ils se voioient auoir du pire, ils abandonneroient leurs nauires & se ietteroient en terre, pour à quoy remedier ledict admirante debuoit faire aduancer ses vaisseaux le plus pres du port qu'il pourroit pour les batre à coups de canon, & faire defendre cent des meilleurs soldats à terre pour empescher les ennemis de s'y sauuer. Cela fust resolu, mais leurs ennemis ne firent pas ce que l'on auoit pensé : ains ils se prepararent toute la nuict, & le matin veneu ils se mirent à la voille, vindrent pour nous gaigner le vent droict à nos vaisseaux, contre lesquels il leur falloit necessairement passer. Ceste resolution fist changer de courage aux Espaignols & adoucir leurs rodomontades : ce fust donc à nous à leuer l'ancre auec telle promptitude que dans le nauire de l'admirande l'on couppa le cable sur les escubbiers, n'ayans loisir de leuer leur ancre : ainsy nous fismes aussy à la voille, chargeants & estants chargés de canonnades. En fin ils nous gaignerent le vent, nous ne laissant pas de les suiure tout le iour & la nuict ensuiuant ieusques au matin que nous les vismes à quatre lieux de nous : ce que voiant notre admirante il laissa ceste poursuitte pour continuer nostre route ; mais il est bien certain que s'il eust voulu il les eust pris, ayant de meilleurs vaisseaux, plus d'hommes & de muni-

tions de guerre : & ne furent les vaiſſeaux eſtrangers preſeruez que par la faute de courage des Eſpaignols. 1599.

Durant ceſte chaſſe, il ariua vne choſe digne de rizée qui merite d'eſtre recitée. C'eſt que l'on viſt vne patache de quatre ou cinq thonneaux mellée parmy nos vaiſſeaux : l'on demanda pluſieurs foys d'où elle eſtoit, auec commandement d'amener leurs voilles ; mais l'on n'euſt aucune reſponce, combien que l'on luy euſt tiré des coups de canon, ains allans touſiours au gré du vent, ce qui meut noſtre amirande de la faire chaſſer par deux de nos pataches, qui en moins de deux heures furent à elle & l'aborderent, criant touſiours que l'on amenaſt leurs voilles ſans auoir aucune reſponſe, ny ſans que leurs ſoldats vouluſſent ſe ieter dedans, encores que l'on ne viſt perſonne ſur le tillac. En fin leur cappitainne de nos pataches, qui diſoient que ce petit vaiſſeau eſtoit gouuerné par vng diable, y firent entrer par menaces des ſoldats iuſques à vingt, qui n'y trouuerent rien, & prindrent ſeulemen. leurs voilles & laiſſerent le corps de ceſte patache à la mercy de la mer. Ce rapport faict à l'admirante, & la prehenſion que les ſoldats auoient eu donna matiere de rire à tous.

Laiſſant ladicte Ille St Domingue, nous continuaſmes noſtre route à la Neuſue Eſpaigne. Ladicte Iſle ſera figurée en la page ſuiuante (1).

La dicte iſle de St Domingue eſt grande, ayant cent cinquante lieues de long & ſoixante de large, fort fertille en fruicts, beſtail & bonnes marchan-

(1) Voir *Planche XXII.*

1599. dizes, comme ſucre, caniſiſte, gingenbre, miel de cannes, coton, cuir de bœuf & quelques foureures. Il y a quantité de bons ports & bonnes raddes, & ſeullement vne ſeulle ville nommée l'Eſpaignolle (1), habitée d'Eſpaignolz; le reſte du peuple ſont Indiens, gens de bonne nature & qui ayment fort la nation françoiſe, auec laquelle ils trafficquent le plus ſouuent qu'ils peuuent en fere, toutesfois c'eſt à deſçu des Eſpaignolz. C'eſt le lieu auſſy où les François traffiquent le plus en ces quartiers là, & là où ils ont le plus d'acces, quoy que peu libre.

Ceſte terre eſt aſſez chaude, en partie montaigneuſe; il n'y a aucunne mines d'or ny d'argent, mais ſeullement de cuiure (2).

Partant donc de ceſte iſle, nous allaſmes coſtoyer l'iſle de Cuba, à la bande du ſu, terre aſſez haulte. Nous allaſmes reconnoiſtre de petites iſles qui s'appellent les Caymanes (3), au nombre de ſix ou ſept: en trois d'iſcelles il y a trois bons ports, mais c'eſt vng dangereux paſſage, pour les baſſes & bancs qu'il y a, & ne faict bon s'y aduanturer qui ne ſçait bien la routte.

Nous mouillaſmes l'ancre entre les iſles, & y fuſmes vng iour: ie mis pied à terre en deux d'icelles, & vis vng tres beau haure fort agreable. Ie cheminay vne lieue dans la terre au trauers des bois qui ſont fort eſpais, & y prins des lappins (4) qui y ſont en grande quantité, quelques oiſeaux, & vn lezard gros comme la cuiſſe, de couleurs griſe & feuille morte.

(1) Aujourd'hui Saint-Domingue.
(2) Voir *Planche XXIII.*
(3) Voir *Planche XXV.*
(4) Voir *Planche XXIV.*

Ceſte iſle eſt fort vnie, & toutes les autres de meſmes: nous feuſmes auſſy en terre en l'autre qui n'eſt pas ſy agreable, mais nous en apportaſmes de tres bons fruicts, & y auoit telle quantité d'oiſeaux, qu'à noſtre entrée il s'en leua tel nombre qu'à plus de deux heures apres l'air en eſtoit remply, & d'autres qui ne peuuent voller, de façon que nous en prenions aſſez aiſement : ils ſont gros comme vne oye, la teſte fort groſſe, le bec fort large, bas ſur ſes iambes, les pieds ſont comme ceux d'vne poulle d'eau. Quand les oyſeaux ſont pluſmés, il n'y a pas plus gros de chair qu'vne turtre, & eſt de fort mauuais gouſt (1). Nous leuaſmes l'ancre le meſme iour au ſoir auec fort bon vent, & le lendemain ſur les trois heures apres midy nous ariuaſmes à vng lieu qui s'appelle La Sonde (2), lieu tres dangereux, car à plus de cinq lieues de là ce ne ſont que baſſes, fors vng canal qui contient... (3) lieues de long & trois de large. Quand nous fuſmes au milieu du dict canal, nous miſmes vent deuant, & les mariniers ietterent leurs lignes hors pour peſcher du poiſſon dont ils peſcherent ſi grande quantité que les mariniers ne pouuoient fournir à mettre dans le bord des vaiſſeaux : ce poiſſon eſt de la groſſeur d'vne dorée (4), de couleur rouge, fort bon ſy on le mange frais, car il ne ſe garde & ſaumure, & ſe pourit incontinent. Il faut auoir touſiours la ſonde en la main en paſſant ce canal, à la ſortye duquel l'vne de nos pataches ſe 1599.

(1) Voir *Planche XXIV.*
(2) Voir *Planche XXVI.*
(3) Lacune dans le *ms.* D'après la carte de l'auteur, ce canal a plus de trente lieues de long.
(4) *Sparus aurata* (LINN.), Brame de mer. Celui de Bahama s'appelle «porgy.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599. perit en la mer ſans que nous en peuſſions ſçauoir l'occaſion : les ſoldats & mariniers ſe ſauuerent à la nage, les vns ſur des planches, autres ſur des aduirons, autres comme ils pouuoient, & reuindrent de plus de deux lieues (1) à noſtre vaiſſeau, qu'il trouuerent bien à propos, & les fimes recepuoir par nos bateaux qui alloient au deuant d'eux.

Huict iours apres nous ariuaſmes à St Iean de Luz (2), qui eſt le premier port de la Neuſue Eſpaigne, où les gallions du Roy d'Eſpaigne vont tous les ans pour charger l'or, l'argent, pierreries & la cochenille, pour porter en Eſpaigne. Ce dict port de St Iean de Luz eſt bien à quatre cents lieues de Portoricco. En ceſte iſle il y a vne fort bonne forteresſe, tant pour la ſituation que pour les bons ramparts, bien munie de tout ce qu'il luy eſt neceſſaire, & y a deux cents ſoldats en garniſon, qui eſt aſſez pour le lieu. La forteresſe comprend toute l'ille, qui eſt de ſix cents pas de long & de deux cents cinquante pas de large : outre laquelle forte-

(1) M. de Puibusque et le traducteur de la Société Hakluyt ont trouvé ici une lacune ; la feuille du manuscrit original n'était que repliée.

(2) Voir *Planche XXVIII.* — «Evidemment, il est question du fort et château de Saint-Jean d'Ulloa ; mais portait-il ce nom quand Champlain y alla, ou bien Champlain a-t-il confondu Saint-Jean de Luz avec San Juan d'Ulloa ? c'est un point contesté. Dans les cartes de Mercator et de Hondius, Amsterdam 1628, 10e édition, Saint-Jean d'*Uloa* est placé sur le vingt-sixième degré de latitude nord, à l'embouchure de la rivière de *Lama* (Rio del Norte). Villa-Rica est mis à la place actuelle de Vera-Cruz ; mais il n'y est fait aucune mention soit de Saint-Jean d'Ulloa, soit de Saint-Jean de Luz ; et, dans le Voyage de Gage 1625, cette ville est appelée San Juan d'Ulhua, autrement Vera-Cruz. "Le vrai nom de la ville est San Juan d'Ulhua, autrement Vera-Cruz, de celui du vieux havre de Vera-Cruz, qui en est à six lieues. Mais le havre de l'ancien Vera-Cruz, ayant été trouvé trop dangereux pour les vaisseaux, à cause de la violence du vent de nort, fut entièrement abandonné par les Espagnols, qui se retirèrent à San Juan d'Ulhua, où leurs navires trouvèrent bon ancrage, grâce à un rocher qui sert de forte défense contre les vents ; et, pour perpétuer la mémoire de cet heureux événement, qui arriva le Vendredi-Saint, ils ajoutèrent au nom de San Juan d'Ulhua, celui de la Vraie-Croix, emprunté au premier havre, qui fut découvert le Vendredi-Saint de l'année 1519." (Gage, *Voy. à Mexico*, 1625.)» — Ed. Soc. Hakl.

reſſe y a des maiſons baſties ſur pilloties dans l'eau, & plus de ſix lieues à la mer, & ne ſont que baſſes qui eſt cauſe que les vaiſſeaux ne peuuent entrer en ce port s'ils ne ſçauent bien l'entrée du canal, pour laquelle entrée faut mettre le cap au ſuroueſt; mais eſt bien le plus dangereux port que l'on ſçauroit trouuer, qui n'eſt à aucun abry que de la forteresse du coſté du nord, & y a aux muralles de la forteresse pluſieurs boucles de bronze où l'on amare des vaiſſeaux qui ſont quelque fois ſy preſſez les vngs contre les autres, que quand il vente quelque vent de nord, qui eſt fort dangereux, que les dicts vaiſſeaux ſe froiſſent, encor qu'ils ſoient amarés deuant & derriere. Le dict port ne contient que deux cents pas de large & deux cents cinquante de long. Et ne tiennent ceſte place que pour la commodité des gallions qui viennent comme dit eſt, d'Eſpaigne, pour charger les marchandiſes or & argent qui ſe tirent de la Neufue Eſpaigne. 1599.

Il y a de l'autre coſté du chaſteau, à deux mille pas d'iceluy en terre ferme, vne petite ville nommée Bouteron (1), fort marchande. A quatre lieues du dict Bouteron il y a encores vne autre ville qui s'appelle Verracrux (2), qui eſt en fort belle ſituation & à deux lieues de la mer.

Quinze iours apres noſtre arriuée au dict St Iean de Luz, ie m'en allay auec congé de noſtre dict admiral, à Mechique (3), diſtant dudict lieu de cent lieux touſiours auant en terre. Il ne ſe peult veoir ny deſirer vng plus beau païs que ce royaulme de

(1) Voir *Planche XXVIII.*
(2) «Lauelle Croux,» dans la carte. *Planche XXVII.*
(3) Mexico.

1599. la Noue Eſpaigne, qui contient trois cents lieues de long & deux cents de large.

Faiſant ceſte trauerſe à Meſchique, i'admirois les belles foreſts que l'on rencontre, remplie des plus beaux arbres que l'on ſçauroit ſouhaitter, comme palmes, cedres, lauriers, oranges, citronneles, palmiſtes, gouiauiers, accoyates, bois d'ebene (1), Breſil (2), bois de campeſche (3), qui ſont tous arbres communs en ce pays là, auec vne infinitté d'autres differentes ſortes que ie ne puis reciter pour la diuerſité, & qui donnent tel contentement à la veue qu'il n'eſt pas poſſible de plus, auec la quantité que l'on veoit dans les foreſts d'oiſeaux de diuers plumages. Apres l'on rencontre de grandes campaignes vnies à perte veue, chargées de infinis trouppeaux de beſtial, comme cheuaux, mulets, bœufs, vaches, moutons & cheures, qui ont les paſtures touſiours fraiches en toutes ſaiſons, n'y ayant hiuer, ains vn air fort temperé, ny chaud ny froid : il n'y pleut tous les ans que deux

(1) Voir, plus loin, *Planche LVI.* Le traducteur de la Société Hakluyt a rendu par *good Breſil* ces mots *bois debene Breſil.* Il a lu sans doute *bois de bon Breſil.*

(2) *Cæsalpinia.* Il y a deux espèces de bois de Brésil employés dans la teinture : *Cæs. Echinata* (LAMARCK), et *Cæs. Sappan* (LINN.) Le premier est le Brésil, ou Brasillette de Pernambouc, grand arbre qui croît naturellement dans l'Amérique du Sud, employé dans le commerce pour la teinture rouge. Le second se retrouve dans l'Inde, où l'on s'en sert pour le même usage, et il est connu dans le commerce sous le nom de Brasillette des Indes, ou bois de Sappan. Plusieurs auteurs ont avancé que le nom de *Brésil* a été donné à ce bois de teinture parce qu'il vient du Brésil; malheureusement pour cette théorie, ce mot était employé bien avant la découverte du pays qui porte le même nom. «Le Brésil, dit Barros, porta d'abord le nom de Sainte-Croix, à cause de la croix qui y fut érigée; mais le démon, qui perd, par cet étendard de la croix, l'empire qu'il a sur nous et qui lui avait été enlevé par les mérites de Jésus-Christ, détruisit la croix, et fit appeler ce pays Brésil du nom d'un bois de couleur rouge. Ce nom a passé dans toutes les bouches, et celui de la sainte croix s'est perdu, comme s'il était plus important qu'un nom vînt d'un bois de teinture, plutôt que de ce bois qui donne la vertu à tous les sacrements, instruments de notre salut, parce qu'il fut teint du sang de Jésus-Christ qui y fut répandu.» Il est donc évident que le nom de Brésil fut donné au pays par les Portugais, après la découverte de Cabral, à cause de la quantité de bois rouge qui y abonde. (Éd. Soc. Hakl. en substance.)

(3) *Hæmatoxyllum Campechianum.* (LINN.) Ed. Soc. Hakl.

fois, mais les rozées ſont ſy grandes la nuict que les plantes en ſont ſuffiſamment arrozées & nourries. 1599.
Outre cela, tout ce pays là eſt decoré de fort beaux fleuues & riuieres, qui trauerſent preſque tout le royaulme, & dont la pluſpart portent batteaux. La terre y eſt fort fertille, rapportant le bled deux fois en l'an & en telle quantité que l'on ſçauroit deſirer, & en quelque ſaiſon que ce ſoit il ſe trouue touſiours du fruicts nouueaux tres bons dans les arbres, car quand vn fruict eſt à maturité, les autres viennent & ſe ſuccedent ainſy les vngs aux autres, & ne ſont iamais les arbres vuides de fruicts, & touſiours verds. Sy le Roy d'Eſpaigne vouloit permettre que l'on plantaſt de la vigne au dict royaulme, elle y fructiffiroit comme le bled, car i'ay veu des raizins prouenans d'vn cep que quelqu'vn auoit planté pour plaiſir, dont chacun grain eſtoit auſſy gros qu'vn pruniau, & long comme la moitye du poulce, & de beaucoup meilleurs que ceux d'Eſpaigne. Tous les contentements que i'auois eus à la veue des choſes ſy agreables n'eſtoient que peu de choſe au regard de celuy que ie receus lors que ie vie ceſte belle ville de Mechique, que ie ne croiois ſy ſuperbement baſtye de beaux temples, pallais & belles maiſons, & les rues fort bien compaſſées, où l'on veroit de belles & grandes boutiques de marchands, plaines de toutes ſortes de marchandiſes tres riches. Ie crois, à ce que i'ay peu iuger, qu'il y a en ladicte ville douze à quinze mil Eſpaignols habitans, & ſix fois autant d'Indiens, qui ſont creſtiens auſſy habitans, outre grand nombre de naigres eſclaues. Ceſte ville eſt enuironnée d'vn eſtang

1599. preſque de tous coſtés, hors mis en vng endroit qui peut contenir viron trois cents pas de long, que l'on pourroit bien coupper & fortiffier, n'ayant à craindre que de ce coſté, car de tous les autres il y a plus d'vne lieue iuſques aux bords dudict eſtang, dans lequel il tombent quatres grandes riuieres qui ſont fort auant dans la terre, & portent batteaux : l'vne s'appelle riuiere de Terre-Ferme, vne autre riuiere de Chille, l'autre riuiere de Caiou, & la quatrieſme riuiere de Mechique, dans laquelle ſe peſche grande quantité de poiſſons de meſmes eſpeces que nous auons par deçà, & fort bon. Il y a le long de ceſte riuiere grande quantité de beaux iardins & beaucoup de terres labourables fort fretille (1).

A deux lieues dudict Mexique il y a des mines d'argent que le Roy d'Eſpaigne a affermés à cinq millions d'or par an, & s'eſt reſerué d'y emploier vng grand nombre d'eſclaues pour tirer à ſon proffis tous ce qu'ils pouront des mines, & outre tire le dixieſme de tout ce que tirent les fermiers, par ainſy ces mines ſont de tres bon reuenu audict Roy d'Eſpaigne (2).

L'on receulle audict païs quantité de cochenille qui croiſt dans les champs, comme font les pois de deça, & vient d'vn fruict gros comme vne nois, qui eſt plain de graine par dedans. On le laiſſe venir à maturité iuſques à ce que ladicte graine ſoit ſeche, & lors on la couppe comme du bled, & puis on la bat pour auoir la graine, dont ils reſement apres

(1) Voir *Planche XXIX.*
(2) Voir *Planche XXX.*

pour en auoir d'autre. Il n'y a que le Roy d'Eſpaigne qui puiſſe faire ſeruir & receullir ladicte cochenille, & faut que les marchands l'achaptent de ſes officiers à ce commis, car c'eſt marchandiſe de grand prix & a l'eſtime de l'or & de l'argent. 1599.

I'ay faict icy vne figure de la plante qui apporte la dicte cochenille (1).

Il y a vng arbre au dict pays que l'on talle comme la vigne, & par l'endroit où il eſt tallé il diſtille vne huille qui eſt vne eſpece de baume, appellée huille de Canime, du nom de l'arbre qui ſe nomme ainſy (2). Ceſte huille eſt ſingulliere pour toutes playes & couppures, & pour oſter les douleurs, principallement des gouſtes. Ce bois a l'odeur du bois de ſappin. L'once de la dicte huille vault en ce pays là deux eſcus. Le dict arbre eſt icy figuré (3).

Il y a vng autre arbre que l'on nomme cacou, dont le fruict eſt fort bon & vtille à beaucoup de choſes, & meſmes ſert de monnoye entre les Indiens, qui donnent ſoixante pour vne realle. Chacun fruict eſt de groſſeur d'vn pinon & de la meſme forme, mais il n'a pas la cocque ſy dure : plus il eſt

(1) *Planche XXXI.*—«*Cactus Opuntia.* La croyance que la cochenille était la graine d'une plante subsistait encore longtemps après la conquête du Mexique. Dans le dessin que Champlain nous donne de cette plante, les graines sont figurées exactement comme les insectes s'attachent aux feuilles pour s'en nourrir. La jalousie du gouvernement espagnol, et le sévère monopole qu'il faisait de ce produit, empêchèrent qu'on en connût la vraie nature et son mode de propagation, et donnèrent naissance à diverses fables et conjectures.» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) *Canimé*, ou *Animé.* Johnston en distingue deux espèces : l'*animé Oriental*, et l'*animé Occidental*, appelé, dit-il, par les Espagnols *Canimé.* Moquin-Tandon (Botanique Medicale) en distingue aussi deux espèces : 1° le Courbaril diphylle, *Hymenæa Courbaril* (LINN.), qui fournit une grande quantité de résine transparente, appelée *résine animé occidentale*, ou *Copal d'Amérique;* 2° le Courbaril verruqueux, *Hymenæa verrucosa* (GÆRTN.), *résine animé orientale*, vulgairement appelée *Copal d'Orient.*

(3) *Planche XXXII.*

1599. vieux & milleur eſt. Quand l'on veut achapter des viures, comme pain, chairs, fruicts, poiſſons ou herbes, ceſte monnoye peult ſeruir, voire pour cinq ou ſix pieces l'on peult auoir de la marchandiſe pour viure des Indiens ſeulement, car il n'a point cours entre les Eſpaignols, ny pour achapter marchandiſe autre que des fruicts. Quand l'on veult vſer de ce fruict, l'on le reduict en pouldre, puis l'on en faict vne paſte que l'on deſtrempe en eau chaude, où l'on meſle du miel qui vient du meſme arbre, & quelque peu d'eſpice, puis le tout eſtant cuit enſemble, l'on en boit au matin, eſtant chauffé, comme les mariniers de deçà prennent de l'eau de vye, & ſe trouuent ſy bien apres auoir beu de ceſte eau, qu'ils ſe pourroient paſſer tout vng iour de manger ſans auoir grand appetit. Ceſt arbre a quantité d'eſpinnes qui ſont fort pointues, que quand on les arrache il vient vng fil, l'eſcorche du dict arbre, lequel l'on file ſy delyé que l'on veult, & de ceſte eſpine & du fil qui y eſt attaché, l'on peult coudre auſſi proprement que d'vne eſguille & d'autre fil; les Indiens en font du fil fort beau & fort delyé, & neantmoins ſy fort, qu'vn homme n'en pourroit pas rompre deux brins enſemble, encores qu'ils ſoient delyés comme cheueux. La liure de ce fil, nommé fil de pitte (1), vaut en Eſpaigne huict eſcus la liure, & en font des dantelles & autres ouurages : d'auantage de l'eſcorche dudict arbre l'on faict du vinaigre fort comme celuy de vin, & prenant du cœur de l'arbre qui eſt mouelleux, & le preſſant, il

(1) Champlain décrit ici évidemment le Cacao et le *Metl*, ou *Maguey (Aloes Pitta, Aloes disticha, Agave Americana)*, auquel se rapporte presque toute la dernière partie de sa description, excepté «les feuilles qui sont comme celles de l'olivier.» (Ed. Soc. Hakl.)

en ſort du treſbon miel, puis faiſant ſeicher la mouelle ainſi eſprainte au ſoleil, elle ſert pour allumer le feu. Outre plus preſſant les feuilles de ceſt arbre, qui ſont comme celles de l'olifuier, il en ſort du iut dont les Indiens font vn breuuage. Ledict arbre eſt de la grandeur d'vn oliuier, dont vous en verrez icy la figure (1). 1599.

I'ay cy deuant parlé d'vn arbre qui s'appelle gouiaue (2), qui croiſt fort communement audict pays, qui rend vng fruict que l'on nomme auſſy gouiaue, qui eſt de la groſſeur d'vne pomme de capendu (3), de couleur iaulne, & le dedans ſemblable aux figues verdes; le iut en eſt aſſez bon. Ce fruict a telle proprieté, que ſy vne perſonne auoit vng flux de ventre, & qu'il mangeaſt dudict fruict ſans la peau, il ſeroit guery dans deux heures, & au contraire à vng homme qui ſeroit conſtipé, mangeant l'eſcorche ſeulle ſans le dedans du fruict, il luy lachera incontinent le ventre, ſans qu'il ſoit beſoing d'autre medecine.

Figure du dict arbre (4).

Il y a auſſy vng fruict qui s'appelle accoiates (5), de la groſſeur de groſſes poires d'hiuer, fort verd par deſſus, & comme l'on a leué la peau, l'on trouue de la chair fort eſpaiſſe que l'on mange auec du ſel, & a le gouſt de cherneaux, ou nois vertes: il y a vng

(1) *Planche XXXIII.*

(2) «*Psidium*» (LINN.) «Sa qualité eſt de reſſerrer le ventre, eſtant mangé vert, dont auſſi pluſieurs s'en ſeruent contre le flux de ſang; mais eſtant mangé meur il a vn effet tout contraire.»—De Rochefort, *Hist. des Antilles*, etc., 1658. (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «Espèce de pomme commune en Normandie, principalement au pays de Caux.» (Ed. Soc. Hakl.)

(4) *Planche XXXIV.*

(5) «*Ahuacahuitl*, nom indigène, dont on a fait par corruption *Agouacat*, l'Avogade ou *Avogada* des Espagnols.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599. noyau dedans de la groſſeur d'vne nois, dont le dedans eſt amer. L'arbre où croit ledict fruict eſt icy figuré, enſemble ledict fruict (1).

Auſſy il y a d'vn fruict que l'on nomme algarobe (2), de la groſſeur de prunes Dabtes, long comme coſſes de febues, qui a vne coque plus dure que celle de la caſſe, de couleur de chataigner. L'on trouue dedans vng petit fruict comme vne groſſe febue verte, qui a vng noiau, & eſt fort bon. Il eſt icy figuré (3).

I'ay veu vng autre fruict qui s'appelle carreau (4), de la groſſeur du poing, dont la peau eſt fort tendre & orengée, & le dedans eſt rouge comme ſang, & la chair comme de prunes, & tache où il touche comme les meures; il eſt de fort bon gouſt, & dit-on qu'il eſt treſbon pour guerir les morceures de beſtes venimeuſes (5).

Il y a encore d'vn autre fruict qui ſe nomme ſerolles (6), de la groſſeur d'vne prune, & eſt fort iaulne, & le gouſt comme de poires muſcades (7).

I'ay auſſy parlé d'vn arbre que l'on nomme palmiſte, que ie repreſenteray icy (8), qui a vingt pas de

(1) *Planche XXXV.*

(2) Voir plus haut, page 11, note 3.

(3) *Planche XXXVI.*

(4) Le fruit d'une des variétés du *Cactus Opuntia*, le Nuchtli des Mexicains, appelé par les Français *raquette*, à cause de la forme de ses feuilles. «Ce que nos François appellent Raquette à cauſe de la figure de ſes feuilles : ſur quelques-vnes de ces feuilles, longues & heriſſées, croiſt vn fruict de la groſſeur d'vne prune-datte; quand il eſt meur, il eſt rouge dedans, & dehors comme de vermillon. Il a ceſte proprieté, qu'il teint l'vrine en couleur de ſang auſſi toſt qu'on en a mangé, de ſorte que ceux qui ne ſauent pas ce ſecret, craignent de s'eſtre rompu vne veine, & il s'en eſt trouué qui, aians apperceu ce changement, ſe ſont mis au lit, & ont creu eſtre dangereuſement malades.» — De Rochefort, *Voyage aux Antilles*, etc., 1658. (Ed. Soc. Hakl.)

(5) *Planche XXXVII.*

(6) De l'espagnol *Ciruela*, prune. (Ed. Soc. Hakl.)

(7) *Planche XXXVIII.*

(8) *Planche XXXIX.* — «Au temps de Champlain, il n'y avait de connues que deux espèces de Palmistes (excepté le cocotier, que l'on appelait Palmiste par excellence) : le Palmiste franc, *Areca oleracea* (LINN.), et le Palmiste épineux, *Areca spinosa* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)

hault, de la groſſeur d'vn homme, & neantmoins ſy tendre que d'vn bon coup d'eſpée on le peut couper tout à trauers, parçe que le deſſus eſt tendre comme vn pied de chou, & le dedans plain de mouelle qui eſt tres bonne, & tient plus que le reſte de l'arbre, & a le gouſt comme du ſucere, auſſy doux & meilleur : les Indiens en font du breuuage meſlé auec de l'eau, qui eſt fort bon. 1599.

I'ay veu d'vn autre fruict que l'on nomme cocques (1), de la groſſeur d'vne nois d'Inde, qui a la figure approchant de la teſte d'vn homme, car il y a deux troux qui repreſentent les deux yeux, & ce qui s'auance entre ces deux troux ſemblent de nez, au deſſoubs duquel il y a vng trou vng peu fendu que l'on peult prendre pour la bouche, & le hault dudict fruict eſt tout creſpé comme cheueux friſez : par leſdicts troux il ſort d'vne eau dont ils ſe ſeruent à quelque medecine. Ce fruict n'eſt pas bon à manger; quand ils l'ont cueilly, ils le laiſſent ſeicher & en font comme de petittes bouteilles ou taſſes comme de nois d'Inde qui viennent du palme (2).

Puiſque i'ay parlé de palmes (3), encor que ce ſoit vng arbre aſſez commun, i'en repreſenteray icy vne figure (4). C'eſt vn des plus haults & droicts arbres qui ſe voient; ſon fruict, que l'on appelle nois d'Inde, vient tous au plus hault de l'arbre, & ſont groſſes comme la teſte d'vn homme, & y a vne groſſe eſcorce verte ſur la dicte nois, laquelle eſcorce

(1) «Le *Cocos lapidea* de GÆRTNER, dont le fruit est plus petit que le coco ordinaire, et dont on fait de petits vases ou tasses, etc.» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) *Planche XL.*

(3) «*Cocos nucifera.*» (Ed. Soc. Hakl.)

(4) *Planche XLI.*

1599. oſtée, ſe trouue la nois, de la groſſeur de deux poings ou enuiron : ce qui eſt dedans eſt fort bon à manger, & a le gouſt de cerneaux; il en ſort vne eau qui ſert de fart aux dames (1).

Il y a vn autre fruict qui s'appelle plante (2), dont l'arbre peult auoir de hault vingt ou vingt cinq pieds, qui a la feuille ſy large qu'vn homme s'en pourroit couurir. Il vient vne racine dudict arbre où ſont en quantité deſdictes plantes, chacun deſquelles eſt de la groſſeur du bras, longue d'vn pied & demy, de couleur iaulne & verd, de tres bon gouſt, & ſy ſain que l'on en peult manger tant que l'on veult ſans qu'il face mal (3).

Les Indiens ſe ſeruent d'vne eſpece de bled qu'ils nomment mammaix (4), qui eſt de la groſſeur d'vn poys, iaulne & rouge, & quand ils le veulent manger, ils prennent vne pierre cauée comme vng mortier, & vne autre ronde en forme de pillon, & apres que le dict bled a trempé vne heure, ils le meullent & reduiſent en farine en ladicte pierre, puis le petriſſent & le font cuire en ceſte maniere : ils ont vne platine de fer ou de pierre qu'ils font chauffer ſur le feu, & comme elle eſt bien chaude, ils prennent leur paſte & l'eſtendent deſſus aſſez tenue, comme tourteaux, & l'ayant fait ainſy cuire, le mangent tout chaud, car il ne vault rien froid ny gardé (5).

(1) « C'eſt ceſte eau qui, entre ſes autres vertus, a la proprieté d'effacer toutes les rides du viſage, & de luy donner vne couleur blanche & vermeille, pourueu qu'on l'en laue auſſi-toſt que le fruict eſt tombé de l'arbre. » — (De Rochefort.)

(2) La Banane.

(3) *Planche XLII.*

(4) Ou Maïs.

(5) *Planche XLIII.*

Ils ont auſſy d'vne autre racine qu'ils nomment caſſaue, dont ils ſe ſeruent pour faire du pain, mais ſy quelqu'vn en mangeoit de cru, il mourroit (1). 1599.

Il y a d'vne gomme qui ſe nomme copal (2), qui ſort d'vn arbre qui eſt comme le pin; ceſte gomme eſt fort bonne pour les gouſtes & douleurs (3).

Il y a auſy d'vne racine que l'on nomme patates (4), que l'on fait cuire comme des poires au feu, & a ſemblable gouſt aux chaſtaignes (5).

Il y a audict pays nombre de melons d'eſtrange groſſeur, qui ſont tres bons, la chair en eſt fort orangée, & y en a d'vne autre ſorte qui ont la chair blanche, mais ils ne ſont de ſy bon gouſt que les autres. Il y a auſſy quantité de cocombres tres bons, des artichauts, de bonnes lettues, qui ſont

(1) *Planche XLIV.*—Voir, ci-dessus, p. 11, note 6.—«Pour faire la Caſſaue, qui eſt le pain ordinaire du pays, apres avoir arraché le Manyoc, on ratiſſe ſes racines comme on fait les naveaux, lorſqu'on les veut mettre au pot; puis on eſgruge toutes ſes racines ſur des rapes de cuivre percées... & attachées ſur des planches dont on met le bas dans vn vaiſſeau; & appuyant le haut contre l'eſtomac, l'on frotte à deux mains la racine deſſus la rape, & tout le marc tombe dans le vaiſſeau... Quand tout eſt égrugé ou rapé, on le met à la preſſe dans des ſacs de toile, & on en exprime tout le ſuc, en ſorte qu'il ne demeure que la farine toute ſeiche... Le ſuc qui en ſort eſt eſtimé du poiſon par tous les habitans, & meſme par tous les autheurs qui en ont écrit...» (Du Tertre, *Hist. des Antilles.*)

(2) «*Rhus Copallinum* (LINN.) Les Mexicains donnaient le nom de *copal* à toutes les résines et gommes odoriférantes. Le Copal par excellence est une résine blanche et transparente, qui coule d'un arbre dont la feuille ressemble à celle du chêne, quoique plus longue; cet arbre s'appelle *copal-quahuitl*, ou arbre qui porte le copal. Ils ont aussi le *copal-quahuitl-petlahuac*, dont les feuilles sont les plus grandes de l'espèce, et semblables à celles du sumac, le *copal-quauhxiotl*, à feuilles longues et étroites; le *tepecopulliquahuitl*, ou *copal des montagnes*, dont la résine est comme l'encens du vieux monde, appelé par les Espagnols *incensio de las Indias*, et quelques autres espèces inférieures.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) *Planche XLIV.*

(4) «Il y a huit ou dix ſortes de patates, differentes en gouſt, en couleur & en feuilles. Pour ce qui regarde les feuilles, la difference eſt petite; car elles ont preſque toutes la forme de cœur... Il ſuffit d'en nommer les plus communes, qui ſont les *Patates vertes*, les *Patates à l'oignon*, les *Patates marbrées*, les *Patates blanches*, les *Patates rouges*, les *Patates orangées*, les *Patates à ſuif*, les *Patates ſouffrées*...» (Du Tertre, *Hist. des Antilles.*)

(5) *Planche XLIV.*

1599. comme celles que l'on nomme rommainnes, choux à pome, & force autres herbes potageres; auſſy des citrouilles qui ont la chair orengée comme les melons.

Il y a des pomes qui ne ſont pas beaucoup bonnes, & des poires d'aſſez bon gouſt, qui ſont creues naturellement à la terre. Ie croy que qui voudroit prendre la paine d'y planter des bons fruittiers de par deçà, ils y viendroient fort bien (1).

Par toute la Noue Eſpaigne il y a d'vne eſpece de couleuures (2), qui ſont de la longeur d'vne picque & groſſe comme le bras, la teſte groſſe comme vng œuf de poulle, ſur laquelle elles ont deux plumes. Au bout de la queue elles ont vne ſonnette qui faict du bruit quand elles ſe trainent : elles ſont fort dangereuſes de la dent & de la queue; neantmoins les Indiens les mangent, leur ayant oſté les deux extremités (3).

Il y a auſſy des dragons d'eſtrange figure, ayants la teſte approchante de celle d'vn aigle, les ailles comme vne chauueſouris, le corps comme vng lezard, & n'a que deux pieds aſſez gros, la queue aſſez eſcailleuſe, & eſt gros comme vng mouton : ils ne ſont pas dangereux, & ne font mal à perſonne, combien qu'à les voir l'on diroit le contraire (4).

I'ai veu vng lezard de ſy eſtrange groſſeur, que s'il m'euſt eſté recité par vng autre, ie ne l'euſſe pas creu, car ie vous aſſeures qu'ils ſont gros comme

(1) *Planche XLV.*

(2) «Champlain parle évidemment du Serpent à sonnettes *(Crotulus)*; mais il paraît l'avoir confondu avec le serpent à cornes *(horned snake)*, à cause des «plumes de la tête.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) *Planche XLVI.*

(4) *Planche XLVII.*

vng quart de pippe. Ils ſont comme ceux que nous voions icy quand à la forme, de couleur de verd brun, & vert iaulne ſous le ventre; ils courent fort viſte, ſifflent en courant; ils ne ſont poinct mauuais aux hommes, encore qu'ils ne fuient pas d'eux ſy on ne les pourſuit. Les Indiens les mangent & les trouuent fort bons (1). 1599.

I'ay veu auſſy par pluſieurs fois, en ce païs là, des animaux qu'ils appellent des caymans, qui ſont, ie croy, vne eſpece de cocodrille, ſy grands, que tels des dicts caymans a vingt cinq & trente pieds de long, & eſt fort dangereux, car s'il trouuoit vng homme à ſon aduantaige, ſans doute il le deuoreroit : il a le deſſoubs du ventre iaulne blanchaſtre, le deſſus armé de fortes eſcailles de couleur de verd brun, ayant la teſte fort longue, les dents eſtrangement aigues, la geulle fort fendue, les yeux rouges, fort flamboiant : ſur la teſte il a vne maniere de coronne. Il a quatre iambes fort courtes, le corps de la groſſeur d'vne barique : il y en a auſſy de moindres. L'on tire de deſſoubs les cuiſſes de derriere du muſq excelent; ils viuent dans les eſtangs & mares, & dans les riuieres d'eau doulce. Les Indiens les mangent (2).

I'ay auſſy veu des tortues d'eſmerueillable groſſeur, & telle que deux cheuaux auroient affaire à en trainer vne. Il y en a qui ſont ſy groſſes, que dedans l'eſcaille qui les couure trois hommes ſe pourroient mettre & y nager comme dedans vng batteau : elles ſe peſchent à la mer; la chair en eſt

(1) *Planche XLVIII.*—«Probablement *Lacerta Iguana* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)
(2) *Planche XLIX.*

1599. tres bonne, & reſemblent à chair de bœuf. Il y en a fort grande quantité en toutes les Indes : l'on en voit ſouuent qui vont paiſtre dans les bois (1).

Il y a auſſy quantité de tigres (2), des fourreures deſquels l'on faict grand eſtat : ils ne ſe iettent poinct aux hommes ſy on ne les pourſuit.

Il ſe void auſſy au dict pays quelques ſiuettes (3) qui viennent du Perou, où il y en a quantité. Elles ſont meſchantes & furieuſes, & combien que l'on en voye icy ordinairement, ie ne laiſſe pas d'en faire icy vne figure (4).

Il vient du Perou à la Noue Eſpaigne vne certainne eſpece de moutons, qui portent fardeaux comme cheuaux, plus de quatre cents liures à iournée. Ils ſont de la grandeur d'vn aſne, le col fort long, la teſte menue, la laine fort longue, & qui reſemble plus à du poil comme à celuy des cheures qu'à de la layne : ils n'ont point de cornes comme les moutons de deçà. Ils ſont fort bons à manger, mais ils n'ont pas la chair ſy delicatte comme les noſtres (5).

Le pays eſt fort peuplé de cerfs, biches, cheureux, ſangliers, renars, lieures, lappains, & autres animaux que nous auons par deçà, dont ils ne ſont aucunement differends (6).

Il y a d'vne ſorte de petits animaux (7) gros comme des barbots, qui vollent de nuict, & font telle clarté

(1) *Planche L.*
(2) *Planche LII.* — « *Tigris Americana* (LINN.) — Jaguar. » (Ed. Soc. Hakl.)
(3) « *Viverra Civetta* (LINN.) Le *Gato de Algalia* des Espagnols. » (Ed. Soc. Hakl.)
(4) *Planche LI.*
(5) *Planche LIII.* — Le *Llama.*
(6) *Planche LIV.*
(7) « *Fulgora suternaria* (LINN.) » (Ed. Soc. Hakl.)

en l'air, que l'on diroit que ce ſont autant de petittes chandelles. Sy l'on auoit trois ou quatres de ces petits animaux, qui ne ſont pas plus gros que des noiſettes, l'on pourroit auſſy bien lire de nuict qu'auec vne bougie. 1599.

Il ſe voict dans les bois & dans les campaignes grand nombre de chancres (1), ſemblables à ceux qui ſe trouuent en la mer, & ſont auſſy communement dans le païs comme à la mer de deçà.

Il y a vne autre petite eſpece d'animaulx faicts comme des eſcreuiſſes, hors mis qu'ils ont le derriere deueſtu de coquilles ; mais ils ont ceſte proprietté de chercher des coquilles de limaſſons vuides, & logent dedans ce qu'ils ont de deſcouuert, traiſnant touſiours ceſte coquille apres ſoy, & n'en delogent poinct que par force (2). Les peſcheurs vont receullir ces petittes beſtes par les bois, & s'en ſeruent pour peſcher, & quand ils veulent prendre le poiſſon, ayant tiré ce petit animal de dedans ſa coque, ils l'attachent par le trauers du corps à leur lingne au lieu d'ameçon, puis le iette à la mer, & comme les poiſſons les penſent engloutir, ils pinſent les poiſſons des deux maiſtreſſes pattes, & ne les quitte point : & par ce moien les peſcheurs prennent le poiſſon meſme de la peſanteur de cinq ou ſix liures.

I'ay veu vng oyſeau qui ſe nomme pacho del ciello (3), c'eſt à dire oyſeau du ciel, lequel nom luy

(1) «*Gecarcinus, Cancer ruricolor* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) «*Pagurus streblany* (LEACH); *Pagurus Bernardus* (FABRICIUS); *Cancellus marinus et terrestris;* Bernard l'hermite; *Caracol soldada* des Espagnols.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «*Pacho del ciello.* — *Paradisia,* Oiseau du Paradis. On a cru longtemps que cet oiseau vivait constamment en l'air, et n'avait point de pieds. Les spécimens envoyés en Europe sont ordinairement dépouillés des pattes, le corps et la queue étant les seules parties employées à former les plumets et les aigrettes; de là la croyance que ces oiseaux n'ont point de pieds.» (Ed. Soc. Hakl.)

1599. eſt donné parce qu'il eſt ordinairement en l'air ſans iamais venir à terre que quand il tombe mort. Il eſt de la groſſeur d'vn moyneau : il a la teſte fort petite, le bec court, partye du corps de couleur vert brun, le reſte roux, & a la queue de plus de deux piez de long, & ſont preſque comme celle d'vne aigrette, & groſſe eſtrangement au reſpect du corps : il n'a point de piedz. L'on dict que la femelle pont vng œuf ſeulement ſur le dos du malle, par la chaleur duquel ledict œuf s'eſclot, & comme l'oyſeau eſt ſorty de la coque, il demeure en l'air, dont il vit comme les autres de ceſte eſpece : ie n'en ay veu qu'vn que noſtre general achepta cent cinquante eſcus. On dit que l'on les prend vers la coſte de Chille, qui eſt vn contient de terre ferme, qui tient depuis le Perou iuſques au deſtrois de Magelano, que les Eſpaignols vont deſcouurant & ont guerre auec les ſauuages du pays, auquel l'on dit que l'on deſcouure des mines d'or & d'argent. I'ay mis icy la figure du dict oyſeau (1).

I'ay penſé qu'il n'eſt pas hors de propos de dire que le bois d'ebene vient d'vn arbre fort hault comme le cheſne ; il a le deſſus de l'eſcorche comme blanchaſtre, & le cœur fort noir, comme vous le verrez de l'autre part repreſenté (2).

Le breſil eſt arbre fort gros au reſpect du bois d'ebene, & de meſme hauteur, mais il n'eſt ſy dur. Le dict arbre de breſil porte comme vne maniere de nois qui croiſſent à la groſſeur des nois de galle, qui viennent dedans des ormeaux.

(1) *Planche LV.*
(2) *Planche LVI.*

Apres auoir parlé des arbres, plantes & animaux, il faut que ie face vng petit recit des Indiens & de leur nature, mœurs & creance. La plus part desdicts Indiens, qui ne sont point soubs la domination des Espaignols, adorent la lune comme leur dieu, & quand ils veulent faire leurs ceremonies, ils s'assemblent tant grands que petits au milieu de leur village & se mettent en rond, & ceux qui ont quelque chose à manger l'apportent, & mettent toutes les viures ensemble au milieu d'eux, & font la milleure chere qui leur est possible. Apres qu'ils sont bien rasassiés, ils se prennent tous par la main, & se mettent à danser, auec des cris grands & estranges, leur chant n'ayant aucun ordre ny suitte. Apres qu'ils ont bien chanté & dansé, ils se mettent le visage en terre, & tout à vng coup tous ensemble commencent à crier & pleurer en disant: Ô puissante & claire lune, fay que nous puissions vaincre nos ennemis, & que les puissions manger, à celle fin que ne tombions entre leurs mains, & que mourans nous puissions aller auec nos parents nous resiouir. Apres auoir faict ceste priere, il se releuent & se mettent à danser tous en rond & dure leur feste ainsy dansans, pryans & chantans enuiron six heures. Voila ce que i'ay appris de ceremonies & creances de ces pauures peuples, priués de la raison, que i'ay icy figurés (1). 1599.

Quant aux autres Indiens qui sont soubs la domination du Roy d'Espaigne, s'il n'y donnoit ordre, ils seroient en aussy barbare creance comme les autres. Au commencement de ses conquestes, il auoit

(1) *Planche LIX.*

1599. eſtabli l'inquiſition entre eux, & les rendoit eſclaues ou faiſoit cruellement mourir en ſy grand nombre, que le recit ſeulement en faict pityé. Ce mauuais traittement eſtoit cauſe que les pauures Indiens, pour la prehenſion d'iceluy, s'enfuioient aux montaignes comme deſeſperés, & d'autant d'Eſpaignols qu'ils attrapoient, ils les mangeoient ; & pour ceſte occaſion leſdicts Eſpaignols furent contraints leur oſter ladicte inquiſition, & leur donner liberté de leur perſonne, leur donnant vne reigle de viure plus doulce & tolerable, pour les faire venir à la cognoiſſance de Dieu & la creance de la ſaincte Egliſe : car s'ils les vouloient encor chatier ſelon la rigeur de ladicte inquiſition, ils les feroient tous mourir par le feu. L'ordre dont ils vſent maintenant eſt que en chacun eſtance(1) qui ſont comme vilages, il y a vng preſtre qui les inſtruict ordinerement, ayant le preſtre vng rolle de noms & ſurnoms de tous les Indiens qui habitent au village ſoubs ſa charge. Il y a auſſy vng Indien qui eſt comme procureur du village, qui a vng autre pareil rolle, & le dimanche, quand le preſtre veult dire la meſſe, tous leſdicts Indiens ſont teneus ſe preſenter pour l'ouir, & auant que le preſtre la commence, il prend ſon rolle, & les appelle tous par leur nom & ſurnom, & ſy quelqu'vn deffault, il eſt marqué ſur ledict rolle; puis la meſſe dite, le preſtre donne charge à l'Indien qui ſert de procureur de s'informer particullieremẽt où ſont les defaillans, & qui les face reuenir à l'égliſe, où eſtant deuant ledict preſtre, il leur demande l'occaſion pour lequel ils ne ſont pas ve-

(1) De l'espagnol *estancia*, demeure.

neus au ſeruice diuin, dont ils alleguent quelques excuſes s'ils peuuent en trouuer, & ſy elles ne ſont trouués veritables ou raiſonnables, ledict preſtre commande audict procureur Indien qui aye à donner hors l'egliſe, deuant tout le peuple, trente ou quarante coups de baſton aux defaillants. Voilla l'ordre que l'on tien à les maintenir en la religion, en laquelle ils viuent partye pour crainte d'eſtre battus: il eſt bien vray que s'ils ont quelque iuſte occaſion qui les empeſche de venir à la meſſe, ils ſont excuſés. 1599.

Tous ces Indiens ſont d'vne humeur fort melancholique, & ont neantmoins l'eſprit fort vif, & comprennent en peu de temps ce qu'on leur montre, & ne s'ennuient poinct pour quelque choſe ou iniure qu'on leur face ou dye. I'ay figuré, en ceſte page & la ſuiuante, ce qui ſe peult bien repreſenter de ce que i'en ay diſcouru cy deſſus (1).

La pluſpart des dicts Indiens ont leur logement eſtrange, & ſans aucun arreſt; car ils ont vne maniere de coches qui ſont couuertes d'eſcorche d'arbres, attelés de cheuaux, mulets ou bœufs, & ont leurs femmes & enfants dedans leſdicts coches, & ſont vng mois ou deux en vng endroict [du] païs, puis s'en vont en vng autre lieu, & ſont continuellement ainſy errans parmy le pays.

Il y a vne maniere d'Indiens qui viuent & font leurs demeures en certains villages qui appartiennent aux ſeigneurs ou marchands, & cultiuent les terres (2).

(1) *Planche LX et LXI.*
(2) *Planche LXII.*

1599. Or pour reuenir au diſcours de mon voiage, apres auoir demeuré vng mois entier à Mechique, ie retournay à St Iean de Luz, auquel lieu ie m'enbarquay dans vne patache qui alloit à Portouella (1), où il y a quatre cents ou cinq cents lieues. Nous feuſmes trois ſepmaines ſur la mer auant que d'ariuer au dict lieu de Portouella, où ie trouuay bien changement de contrée, car au lieu d'vne tres bonne & fertille terre que i'auois trouué en la Noue Eſpaigne, comme i'ay recité cy deſſus, ie rencontray bien vne mauuaiſe terre, eſtant ce lieu de Portouella, la plus meſchante & malſaine demeure qui ſoit au monde : il y pleut preſque touſiours, & ſy la pluye ceſſe vne heure, il y faict ſy grande chaleur que l'eau en demeure toute infectée, & rend l'air contagieux, de telle ſorte que la pluſpart des ſoldats ou mariniers nouueaux venneus y meurent. Le pays eſt fort montaigneux, remply de bois de ſappins, & où il y a ſy grande quantité de ſinges, que c'eſt choſe eſtrange à voir. Neantmoins ledict port de Portouella eſt tres bon; il y a deux chaſteaux à l'entrée qui ſont aſſez forts, dans leſquels il y a trois cents ſoldats en garniſon. Ioignant ledict port, où ſont les forteresſes, il y en a vng autre qui n'en eſt aucunement commandé, & où vne armée pourroit deſcendre ſeurement. Le Roy d'Eſpaigne tient ce port pour vne place de conſequence, eſtant proche du Perou, car il n'y a que dix ſept lieues iuſque à Banama, qui eſt à la bande du ſur.

Ce port de Panama, qui eſt ſur la mer du (2),

(1) Porto-Bello.

(2) Lacune dans l'original.

eſt tres bon, & y a bonne radde, & la ville fort marchande, dont la figure enſuit (1). 1599.

En ce lieu de Panama s'aſſemble tout l'or & l'argent qui vient du Perou, où l'on les charges, & toutes les autres richeſſes ſur vne petite riuiere qui vient des montaignes, & qui deſcend à Portouella, laquelle eſt à quatre lieues de Panama, dont il faut porter l'or, l'argent & marchandiſes ſur mulets: & eſtans enbarqué ſur ladicte riuiere, il y a encor dix huict lieues iuſques à Portouella.

L'on peult iuger que ſy ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama à ceſte riuiere eſtoient couppés, l'on pourroit venir de la mer du ſu en celle de deçà, & par ainſy l'on accourciroit le chemin de plus de quinze cents lieues(2); & depuis Panama iuſques au deſtroit de Magellan ce ſeroit vne iſle, & de Panama iuſques aux Terres nœufues vne autre iſle, de ſorte que toute l'Americque ſeroit en deux iſles.

Sy vng ennemy du Roy d'Eſpaigne tenoit ledict Portouella, il empeſcheroit qu'il ne ſortiſt rien du Perou, qu'à grande difficulté & riſque, & plus de deſpens qu'il ne reuiendroit de proffit. Drac (3) fuſt au dict Portouella pour le ſurprendre, mais il faillit ſon entrepriſe, ayant eſté deſcouuert, dont il mou-

(1) A partir d'ici, l'auteur annonce des figures qui manquent dans l'original.

(2) «La jonction de l'océan Atlantique et de l'océan Pacifique à travers l'isthme de Panama, n'est pas, comme on voit, une idée moderne. Champlain a peut-être le mérite de l'avoir émise le premier.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «Sir Francis Drake, après son infructueuse tentative sur Porto-Rico, poursuivit son voyage à Nombre-de-Dios, où, ayant débarqué ses hommes, il essaya de s'avancer jusqu'à Panama, dans le dessein de ravager la place, ou, s'il trouvait la chose praticable, la garder et la fortifier; mais il n'y rencontra pas les mêmes facilités que dans ses premières entreprises. Les Espagnols avaient fortifié les passages, et posté, dans les bois, des troupes qui incommodaient tellement les Anglais par des escarmouches et des alarmes continuelles, que ceux-ci furent contraints de s'en retourner sans rien faire. Drake lui-même, par suite

1599-1600. rut de desplaisir, & commanda en mourant qu'on le mist en vng tombeau, & qu'on le iettast entre vne isle & le dict Portouella. Ensuit la figure de ladicte riuiere & plan du pays(1).

Ayant demeuré vng moys audict Portouella, ie m'en reuins à St Iean de Luz, où nous seiournasmes quinze iours, en attendant que l'on fist donner carenne à nos vaisseaux pour aller à la Hauanne, au rendez vous des armées & flottes. Et estants partis pour cest effect dudict St Iean de Luz, comme nous feusmes vingt lieues en mer, vng houracan nous prist de telle furye d'vn vent de nord, que nous nous pensasmes tous perdre, & feusmes tellement escartés les vngs des autres, que nous ne nous peusmes rallier que à la Hauanne; d'autre part nostre vaisseau faisoit telle quantité d'eau, que nous ne pensions pas euiter ce peril, car sy nous auions vne demye heure de repos sans tirer l'eau il falloit traualler deux heures sans relache, & sans la rencontre que nous fismes d'vne patache, qui nous remist à nostre route, nous allions nous perdre à la coste de Campesche; en laquelle coste de Campesche il y a quantité de sel qui se faict & engendre sans art, par retenue d'eau qui demeure apres les grandes marés, & se congele au soleil. Nostre pillotte auoit perdu toute la cognoissance de la nauigation, mais par la grace de Dieu, [qui] nous enuoya rencontre de ceste patache, nous nous rendismes à

des intempéries du climat, des fatigues du voyage, et des chagrins du désappointement, fut saisi d'une indisposition dont il mourut peu après. (Voir *Hume's Hist. of England*, ann. 1597. Drake mourut le 30 décembre 1596, vieux style, ou le 9 janvier 1597, style neuf.) L'on disposa de son corps de la manière mentionnée par Champlain.» (Ed. Soc. Hakl.)

(1) Cette figure manque dans l'original.

la Hauanne, dont auant que de parler ie repreſenteray icy ladicte coſte de Campeſche (1). 1600.

Ariuames à la Hauanne, nous y trouuaſmes noſtre general, mais noſtre admirante n'y eſtoit pas encores arriué, qui nous faiſoit croire qu'il eſtoit perdu; toutesfoys il ſe rendict bien toſt apres auec le reſte de ſes vaiſſeaux. Dix huict iours apres noſtre arriuée audict lieu de la Hauanne, ie m'enbarquay en vng vaiſſeau qui alloit à Cartage (2), & feuſmes quinze iours à faire ledict voiage. Ce lieu eſt vng tres bon port, où il y a belle entrée, à l'abry de tous vents, fors du nord noroueſt, qui frape dans ledict port, dans lequel il y a troys iſles: le Roy d'Eſpaigne y entretient deux galleres. Ledict lieu eſt en païs que l'on appelle terre ferme, qui eſt tres bon, bien fretille, tant en bledz, fruict, que autres choſes neceſſaires à la vye, mais non pas en telle abondance qu'en la Neufue Eſpaigne; & en recompenſe, il ſe tire auſſy plus grand nombre d'argent audict lieu de terre ferme. Ie demeuray vng mois & demy audict lieu de Cartagenes, & pris vng portraict de la ville & du port que i'ay icy raporté (3).

Partant dudict lieu de Cartagene, ie m'en retournay à la Hauanne trouuer noſtre general, qui me fiſt fort bonne reception, pour auoir veu par ſon commandement les lieux où i'auois eſté. Ledict port de la Hauanne eſt l'vn des plus beaux que i'aye veu en toutes les Indes; il a l'entrée fort eſtroitte, tres bonnes, & bien munies de ce qui eſt neceſſaire pour le conſeruer, & d'vn fort à l'autre il

(1) Cette carte manque également dans l'original.
(2) Carthagènes.
(3) Le plan manque dans l'original.

1600. y a vne chaine de fer qui trauerſe l'entrée du port. La garniſon deſdictes forterefſes eſt de ſix cents ſoldats : à ſçauoir, en l'vne nommée le More, du coſté de l'eſt, quatre cents, & en l'autre forterefſe, qui s'appelle le fort neuf, & en la ville deux cents. Au dedans dudict port il y a vne baye qui contient en rondeur plus de ſix lieues, ayant vne lieue de large, où l'on peult mouller l'ancre en tous endroicts, à troys, quatre, ſix, huict, dix, quinze & ſaize braſſes d'eau, & y peuuent demeurer grand nombre de vaiſſeaux : il y a vne tres bonne ville & fort marchande, laquelle eſt figurée en la page ſuiuante (1).

L'iſle en laquelle ſont ledict port & la ville de la Hauanne s'appelle Cuba, & eſt fort montaigneuſe ; il n'y a aucune mine d'or ou d'argent, mais pluſieurs mines de meſtail, dont ils font des pieces d'artillerye en (2) la ville de la Hauanne. Il ne croiſt ny bled ny vin dans ladicte iſle : celuy qu'ils mangent vient de la Neufue Eſpaigne, de façon que quelque fois il y eſt fort cher.

Il y a en ladicte iſle quantité de fruicts fort bons, entre autres vng qui s'appelle pines (3), qui reſſemble parfaictement aux pins de par deçà. Ils oſtent

(1) Le plan manque dans l'original.

(2) Le manuscrit porte *et*, ou quelque chose de semblable; pour former un sens raisonnable, nous avons cru pouvoir mettre *en*. Le traducteur de la Société Hakluyt a rendu ce petit mot par *for*, pour.

(3) *Piña de Indias* (espagnol), l'ananas. «Nos habitans, dit le P. du Tertre (Hist. des Antilles), en diſtinguent de trois ſortes, auſquelles ſe peuvent rapporter toutes les autres : à ſçavoir, le gros Ananas blanc, le pain de ſucre, & la pomme de rainette. Le premier a quelquefois huit ou dix pouces de diamettre, & quinze ou ſeize pouces de haut... Quoy qu'il ſoit plus gros & plus beau que les autres, ſon gouſt n'eſt pas ſi excellent; auſſi n'eſt-il pas tant eſtimé... Le ſecond porte le nom de ſa forme, parce qu'il eſt tout ſemblable à vn pain de ſucre... Le troiſiéme eſt le plus petit; mais c'eſt le plus excellent... Tous conviennent en ce qu'ils croiſſent d'vne meſme façon, portent tous le bouquet de feuilles ou la couronne ſur la teſte, & ont l'eſcorce en forme de pomme de pin, laquelle ſe leve pourtant & ſe coupe comme celle d'vn melon.»

l'eſcorche, puis le couppent par la moityé, comme pommes, & a vng tres bon gouſt, fort doux, comme ſucre. 1600.

Il y a quantité de beſtial, comme bœufs, vaches & pourceaux, qui eſt la milleure viande de toutes les autres en ce pays-là. En toutes ces Indes, ils tiennent grande quantité de bœufs, plus pour en auoir les cuirs que pour les chairs. Pour les prendre ils ont des naigres qui courent à cheual apres ces bœufs, & auec des aſtes (1), où il y a vn croiſſant au bout fort tranchant, couppent les iarets des bœufs, qui ſont auſſy toſt eſcorchés, & la chair ſy toſt conſommé, que vingt quatre heures apres l'on n'y en recognoiſt, eſtant deuoré de grand nombre de chiens ſauuages qui ſont audict pays, & autres animaux de proye.

Nous feuſmes quatre mois à la Hauanne, & partant de là, auec toute la flotte des Indes qui s'y eſtoit aſſemblée de toutes parts, nous allames pour paſſer le canal de Bahan (2), qui eſt vn paſſage de conſequence, par lequel il faut neceſſairement paſſer en retournant des Indes. A l'vn des coſtés d'iceluy paſſage, au nord, giſt la terre de la Floride, & au ſu la Hauanne : la mer court dans ledict canal de grande impetuoſité. Ledict canal a quatre vingt lieues de long, & de large huict lieues, comme il eſt cy apres figuré, enſemble ladicte terre de la Flouride, au moins ce que l'on recognoiſt de la coſte (3).

En ſortant dudict canal l'on va recognoiſtre la

(1) *Hastes*, lances ou piques.
(2) Bahama.
(3) Cette carte manque dans l'original.

1600. Bermude, qui eſt vne iſle montaigneuſe, de laquelle il faict mauuais approcher, à cauſe des dangers qui ſont autour d'icelle : il y pleut preſque touſiours, & y tonne ſy ſouuent, qu'il ſemble que le ciel & la terre ſe doibuent aſſembler ; la mer eſt fort tempeſtueuſe au tour de la dicte iſle, & les vagues haultes comme les montaignes. Ladicte iſle eſt icy figurée (1).

Ayant paſſé le trauers de ladicte iſle, nous viſmes telles quantité de poiſſons vollants (2), que c'eſt choſe eſtrange : nous en primes quelques vns qui vindrent ſur nos vaiſſeaux ; ils ont la forme comme vng harents, les ailles plus grandes, & ſont tres bons à manger.

Il y a certains poiſſons qui ſont gros comme bariques, que l'on appelle tribons (3), qui courent apres leſdicts poiſſons vollants pour les manger ; & quand leſdicts poiſſons vollants voient qu'ils ne peuuent fuir autrement, ils ſe lancent ſur l'eau, & vollent enuiron cinq cents pas, & par ce moien ils ſe guarantiſſent dudict tribon, qui eſt cy deſſoubs figuré (4).

Il faut que ie dye encore qu'à coſté dudict canal de Bahan, au ſudſueſt, l'on voict l'iſle St Domingue, dont i'ay parlé cy deſſus, qui eſt fort bonne & marchande en cuirs, gingembre & caſſe, tabac, que l'on nomme autrement petung, ou herbe à la Royne, que l'on faict ſeicher, puis l'on en faict

(1) Cette figure manque également dans l'original.

(2) « *Exocetus volitans* (LINN.) » (Ed. Soc. Hakl.)

(3) « *Tiburon* (esp.) requin, confondu probablement avec le *bonito*, lequel, avec la dorade (*Sparus aurata*), est l'ennemi mortel du poisson volant. » (Ed. Soc. Hakl.)

(4) La figure manque dans l'original.

des petits tourteaux. Les mariniers, mesme les Anglois, & autres personnes en vsent & prennent la fumée d'iceluy à l'imitation des sauuaiges, encores que i'aye cy dessus representé ladicte isle de St Domingue, ie figureray neantmoins icy la coste d'icelle vers le canal de Bahan (1). 1600-1

I'ay parlé cy dessus de la terre de Flouride : ie diray encores icy que c'est l'vne des bonnes terres que l'on sçauroit desirer, estant tres fretille sy elle estoit cultiuée ; mais le Roy d'Espaigne n'en fait pas d'estat, pour ce qu'il n'y a point de mines d'or ou d'argent. Il y a grande quantité de sauuaiges, lesquels font la guerre aux Espaignols, lesquels ont vng fort sur la pointe de ladicte terre, où il y a vng bon port. Ceste terre basse, la plus part, est fort agreable.

Quatre iours apres que nous eusmes passé la Bermude, nous eusmes vne sy grande tourmente, que toute nostre armée fust plus de six iours sans se pouuoir rallier. Apres lesdicts six iours passés, le temps estant deuenu plus beau, & la mer plus tranquille, nous nous rassemblasmes tous, & eusmes le vent fort à propos, iusques à la recognoissance des Essores mesme l'isle Terciere (2) cy figuré (3).

Il faut necessairement que tous les vaisseaux qui s'en reuiennent des Indes recognoissent lesdictes isles des Essores, pour prendre là leur hauteur, autrement ils ne pourroient seurement paracheuer leur routte.

Ayants passé lesdictes isles des Essores, nous feus-

(1) Cette carte manque dans l'original.
(2) Terceire, ou Tercère, l'une des Açores.
(3) La figure manque dans l'original.

1601. mes recognoiſtre le cap St Vincent, où nous priſmes deux vaiſſeaux Anglois qui eſtoient en guerre, que nous menames en la riuiere de Seuille, d'où nous eſtions partis, & où fuſt l'acheuement de noſtre voiage, Auquel ie demeuray depuis noſtre partement de Seuille, tant ſur mer que ſur terre, deux ans (1) deux mois.

(1) A compter du départ de la flotte, qui fit voile de San Lucar de Barameda dans les premiers jours de janvier 1599, l'auteur aurait été de retour vers le commencement de mars 1601. Cependant, les détails de l'expédition ne permettent guère de supposer que le voyage ait duré plus de deux ans; et alors il faut admettre que Champlain fait entrer en ligne de compte le temps qui s'écoula entre son départ de Séville et le départ de la flotte. Dans tous les cas, nous ne voyons pas comment le traducteur de la Société Hakluyt peut justifier la correction qu'il fait au texte dans ce passage, en mettant *trois ans et deux mois*, au lieu de *deux ans deux mois* que porte l'original; si ce n'est qu'il fallait mettre le texte en harmonie avec le titre tel qu'il l'avait lu.

FIN.

PLANCHE I.

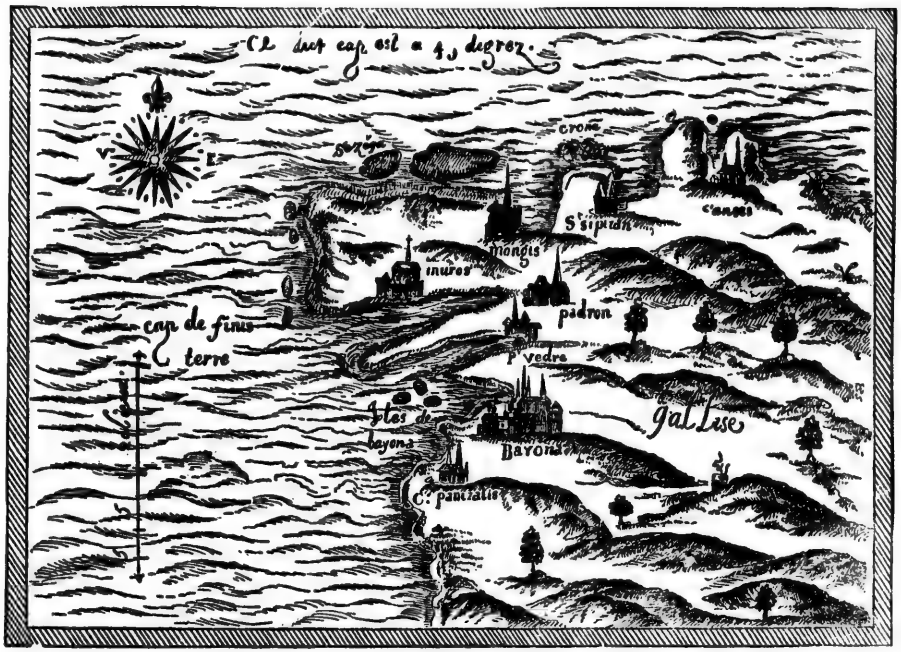

PLANCHE II.

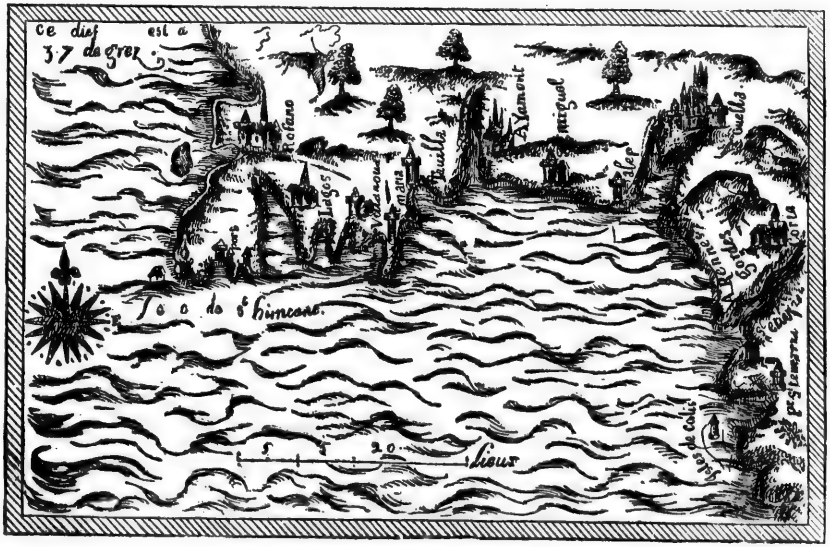

PLANCHE III.

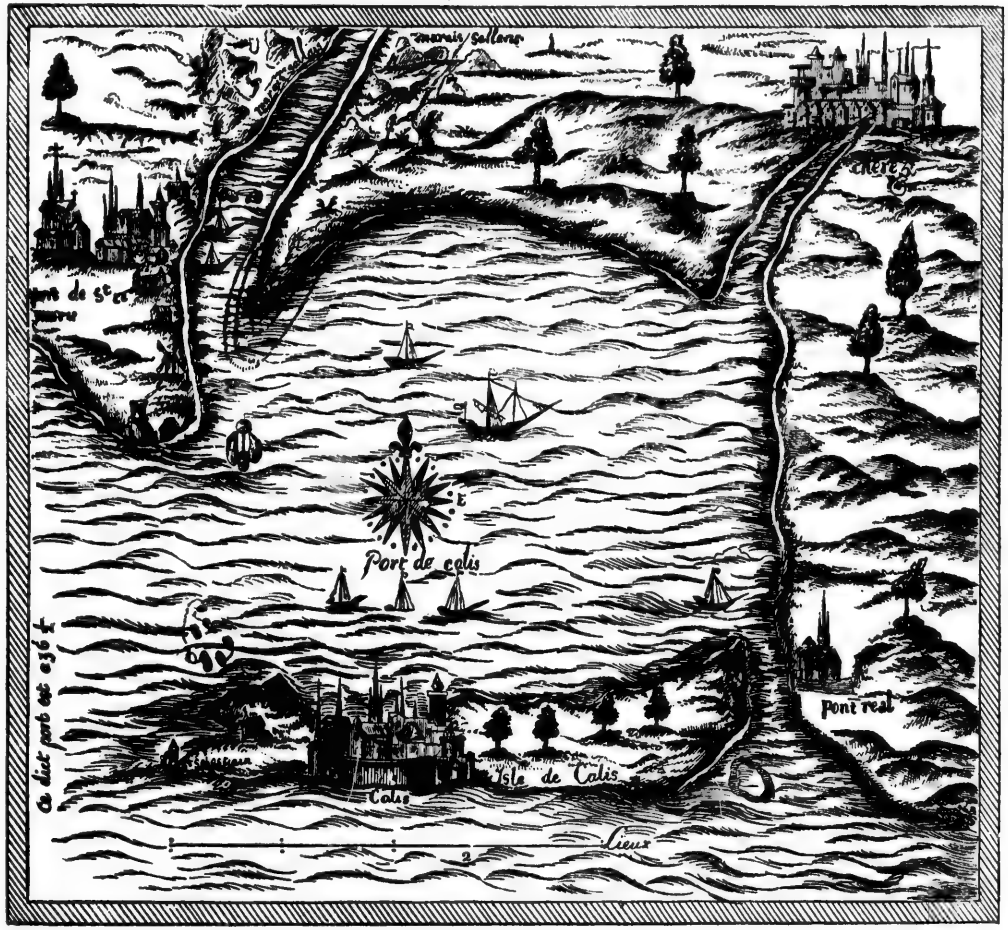
marais sallons
chere
Port de calis
Pont real
Isle de Calis
Calis
Lieux
2

Cette dite echelle contient une Lieue et demie.

PLANCHE IV.

L'agarene du Duc demedine salis.
cedieport est a 37 degre
Marais falaiz
Tour pour decouvrir les galeotes du turc
Tonnance
Tauante
etang
les horcades.
St Loucque de harame de
Marais falang
Rolas
Corais de pain
Lois dolliuiers
nostre signore de Pugle
Cette dite echelle contient une lieue et demie.

PLANCHE V.

porte
La Lomede
place de St Jean
porte de St Jenan
La porte de grenade
outonbat
contata tion
monoy
de grades
La bolour
place du con pas
porte de triane
SIVILLE
porte de Serenal
porte de cheres
pont de triane
Riuiere de siuille
Chateau de Linguision
faubour de trianne

PLANCHE VI.

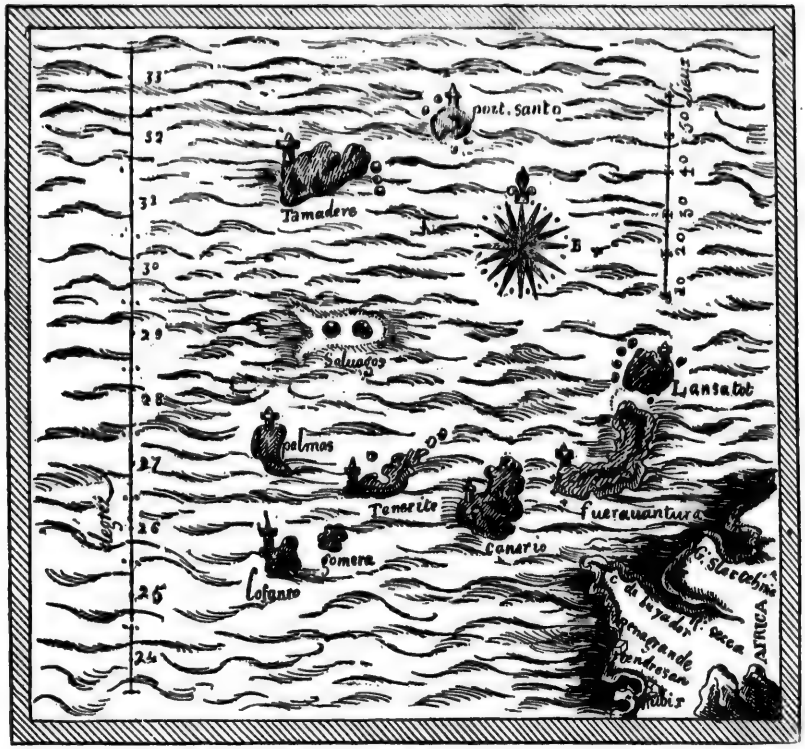

33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
port. santo
Tamadere
B
Saluagos
Lansatot
palmas
Tenerife
fuerauantura
Canario
gomera
Lofanto
G. Slartchnic
C. de buyador
R. secca
AFRICA

PLANCHE VII.

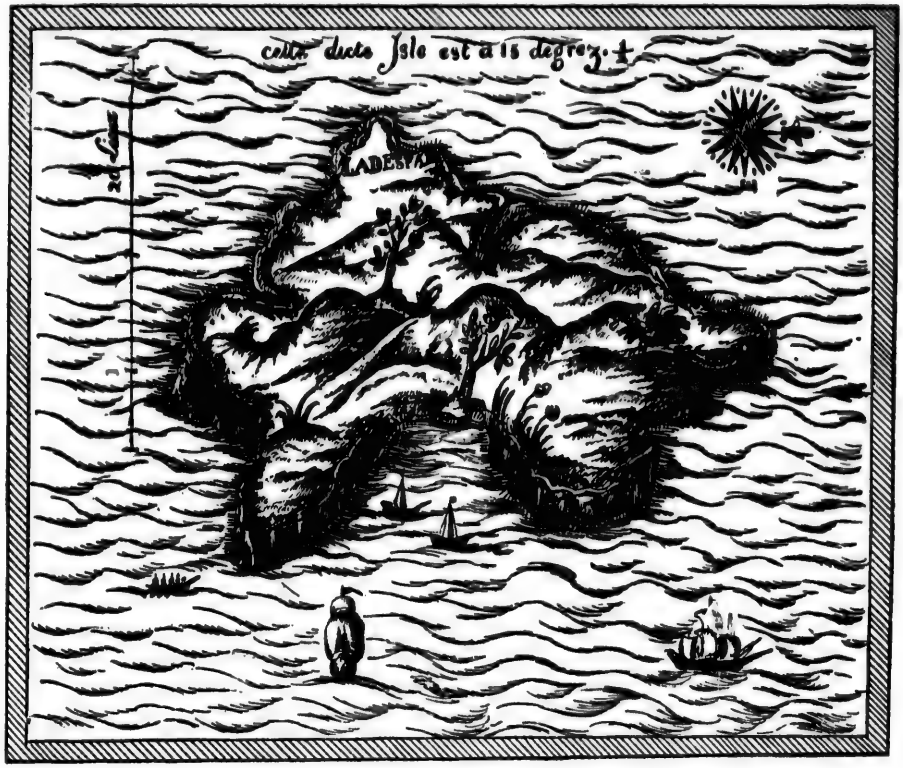

PLANCHE VIII.

PLANCHE IX.

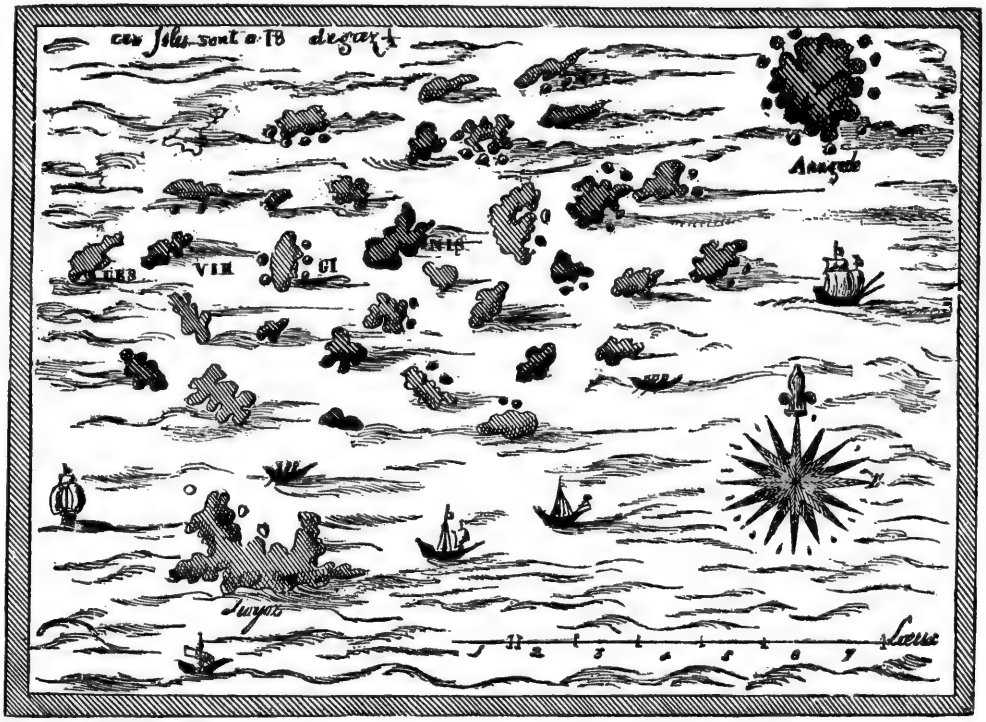

PLANCHE X.

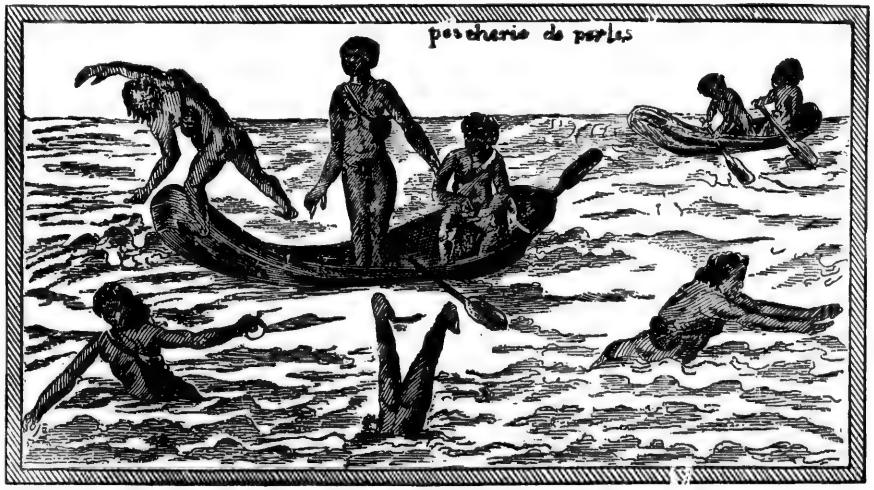

PLANCHE XI.

1 2 3 4 5 10 Lieux.
E
ce dict port est a 10 degrez
LA MARGVERITE
C. Decdico
TERE Ferme
Cap Veanaya.

PLANCHE XII.

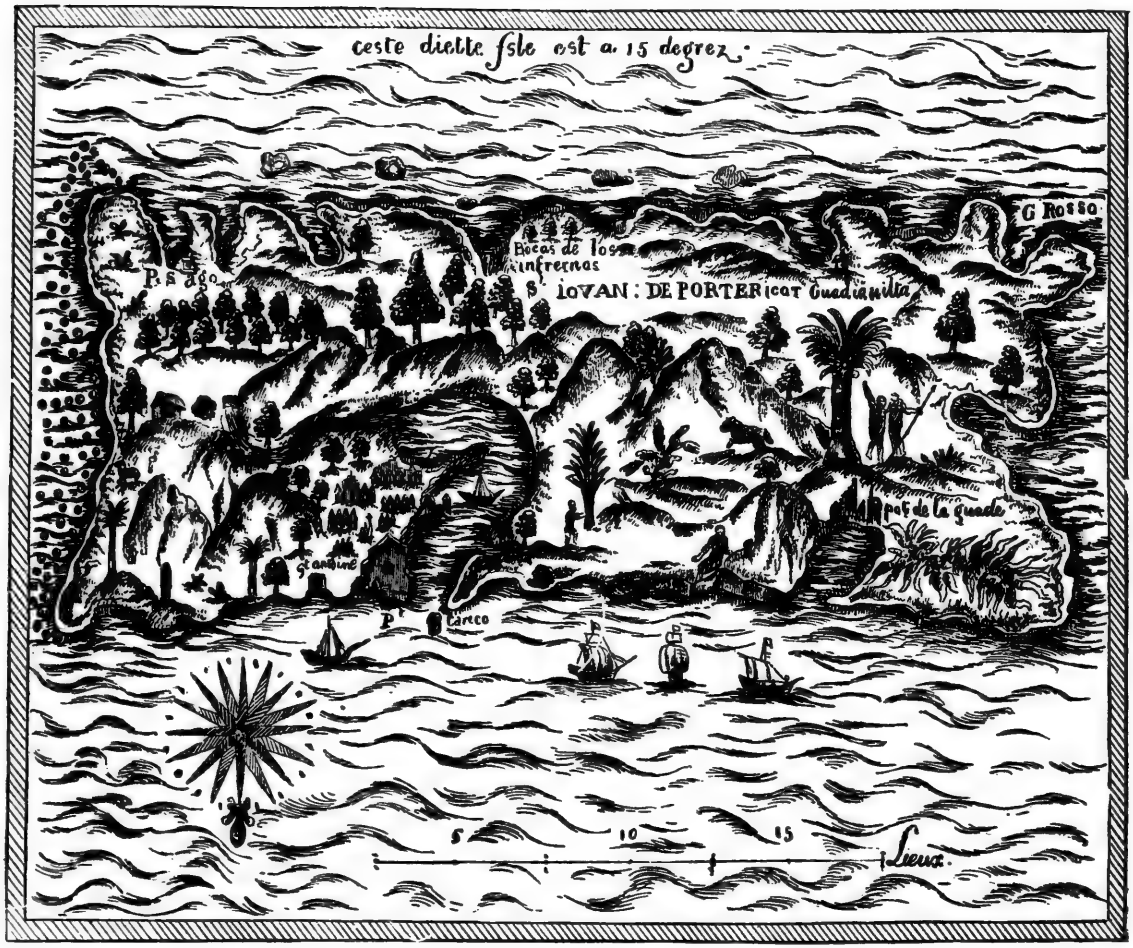
ceste diette fsle est a 15 degrez.
G Rosso
Bocas de los infrernos
S. IOVAN : DE PORTERICOT Guadianilla
Pt Careco
5
10
15
Lieux.

PLANCHE XIII.

PLANCHE XIV.

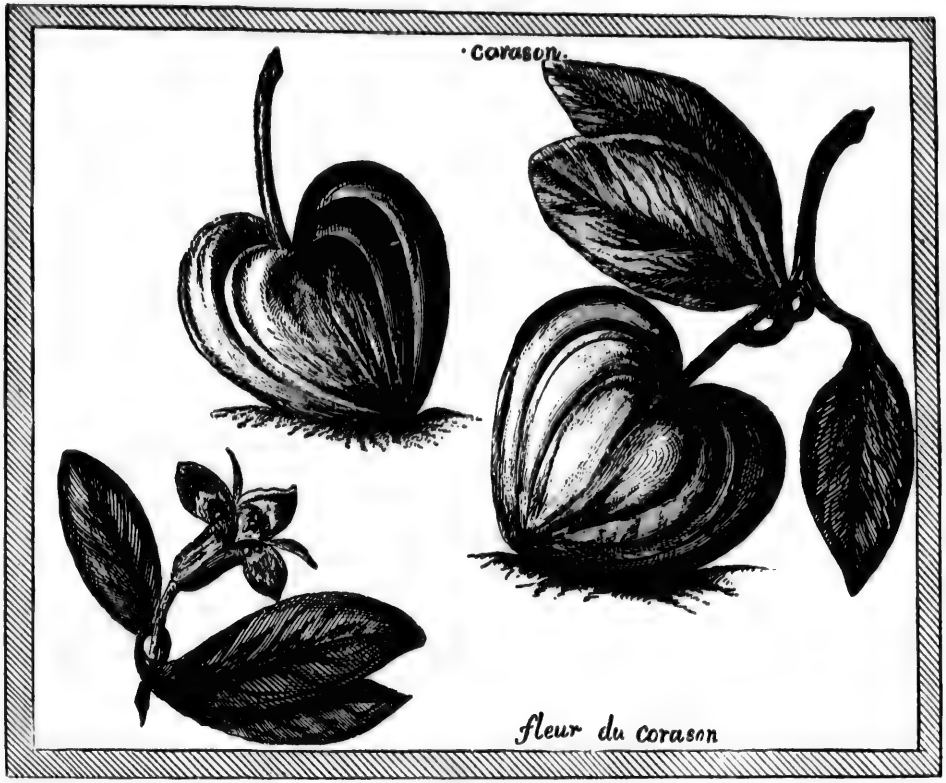

PLANCHE XV.

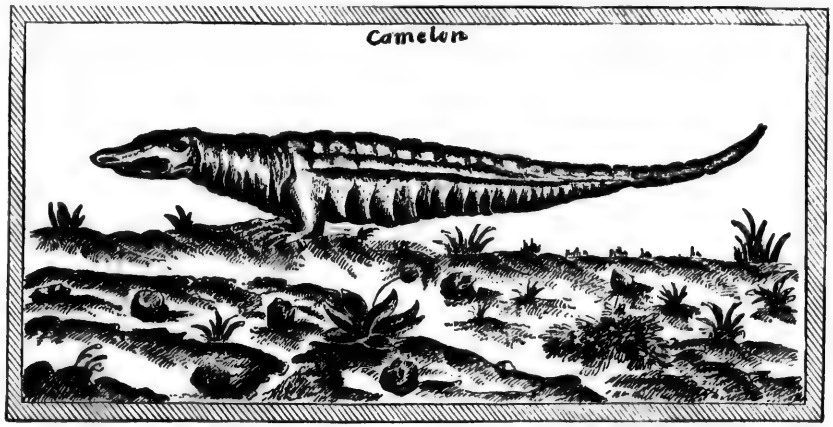

PLANCHE XVI.

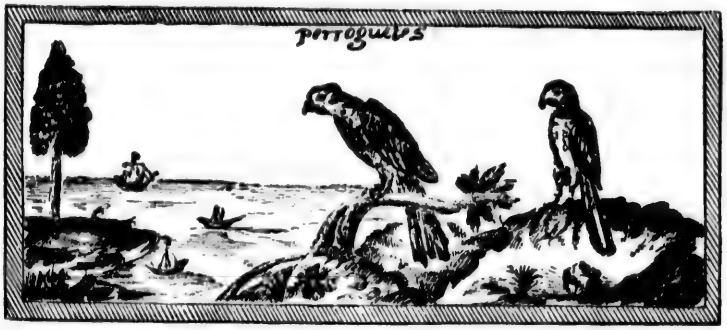

PLANCHE XVII.

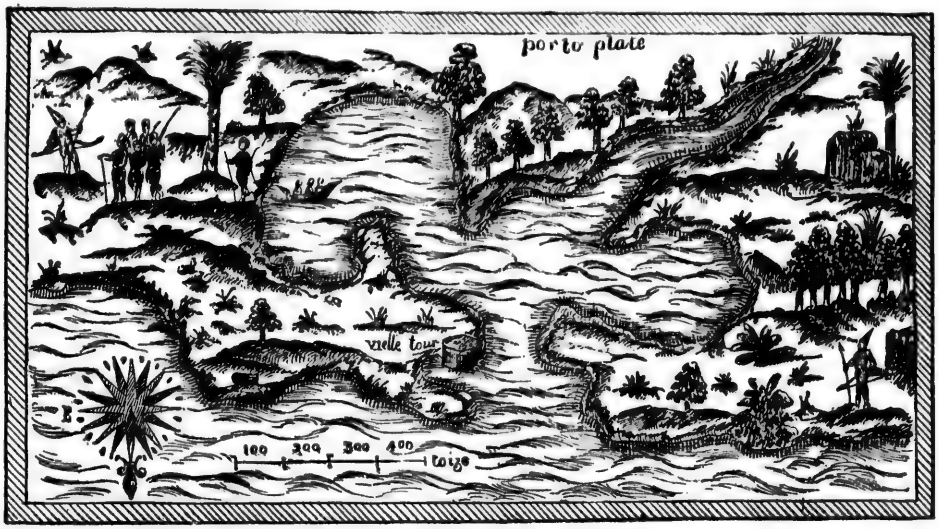

PLANCHE XVIII.

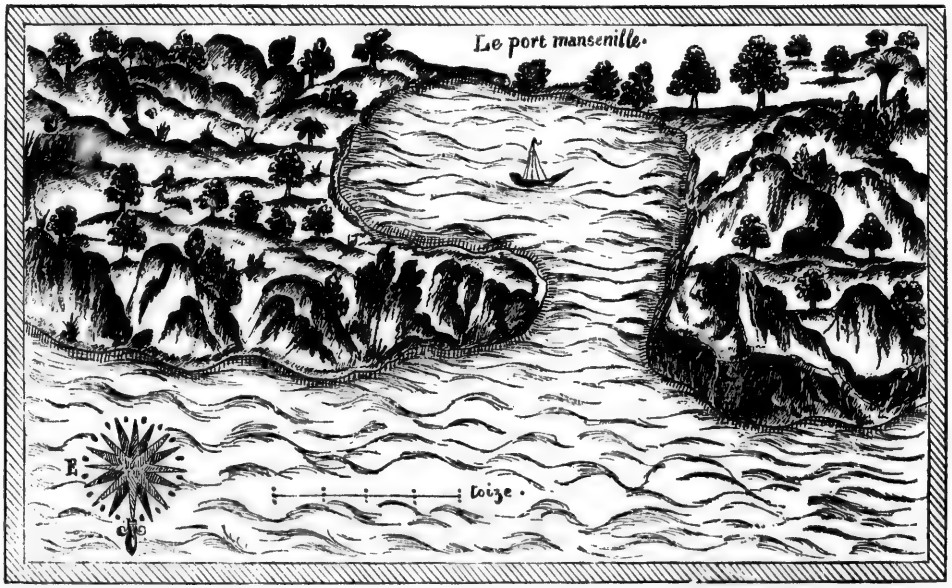

PLANCHE XIX.

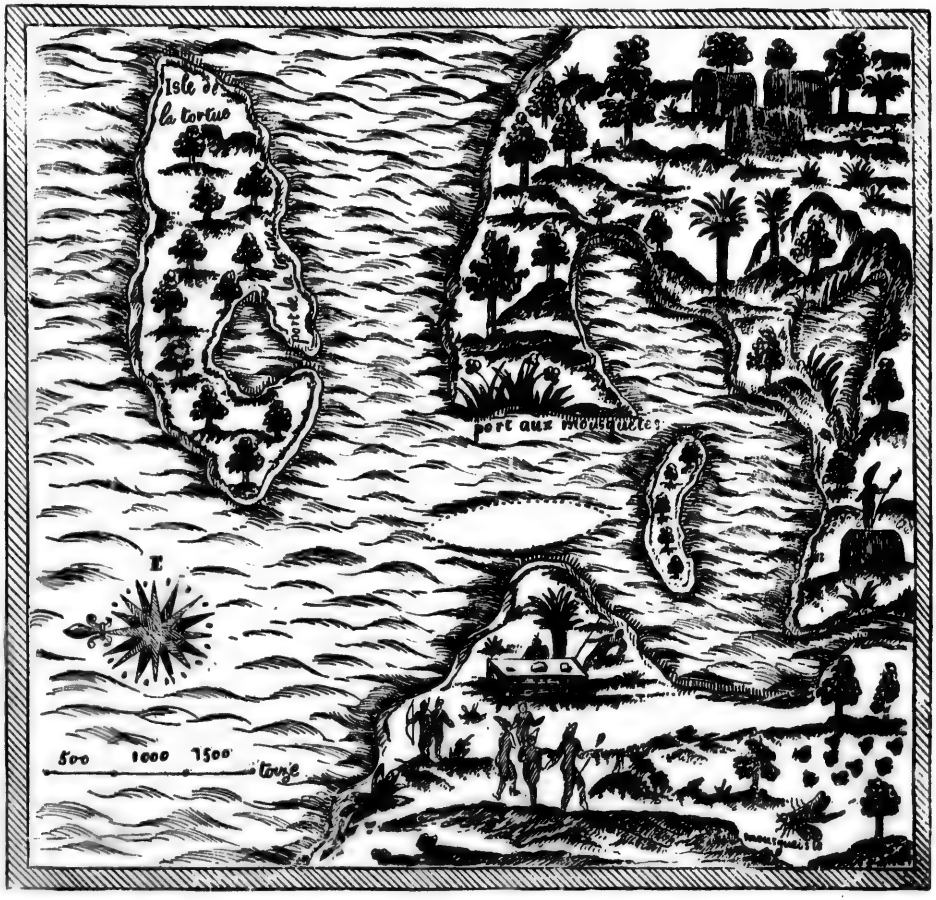
Isle de la tortue
port de la tortue
port aux mousquetes
E
500 1000 1500 toise

PLANCHE XX.

PLANCHE XXI.

PLANCHE XXII.

PLANCHE XXIII.

PLANCHE XXIV.

PLANCHE XXV.

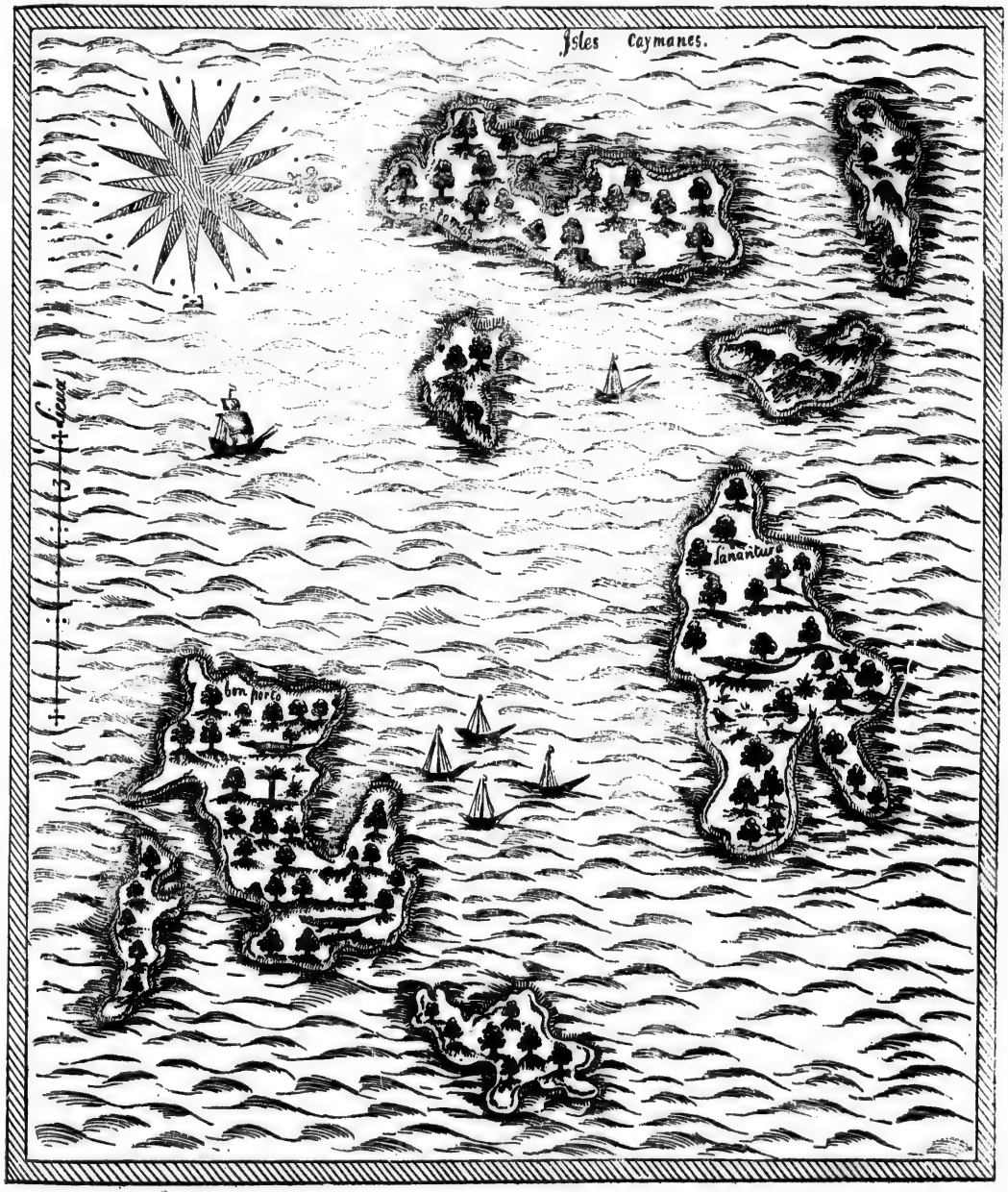

PI ANCHE XXVI.

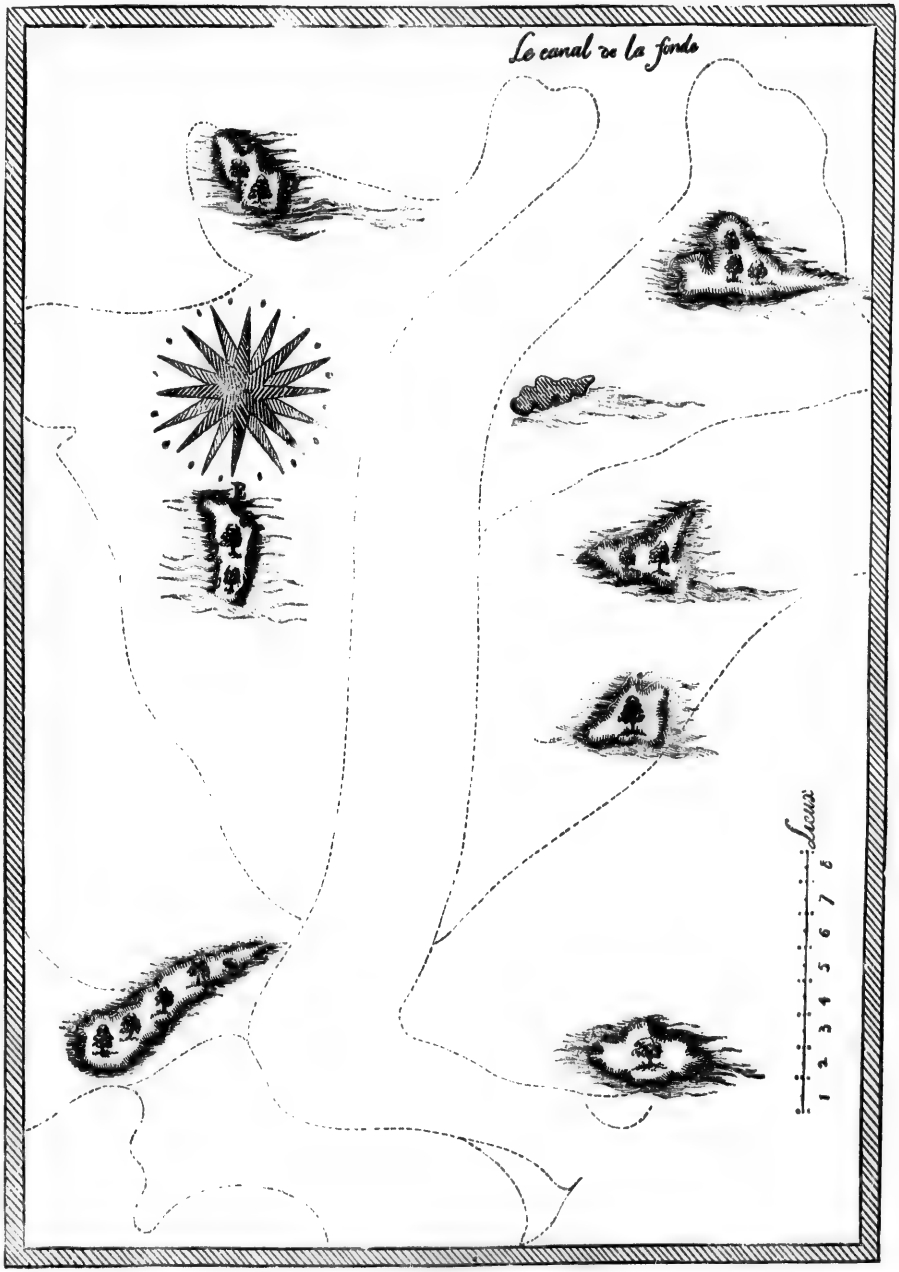

PLANCHE XXVII.

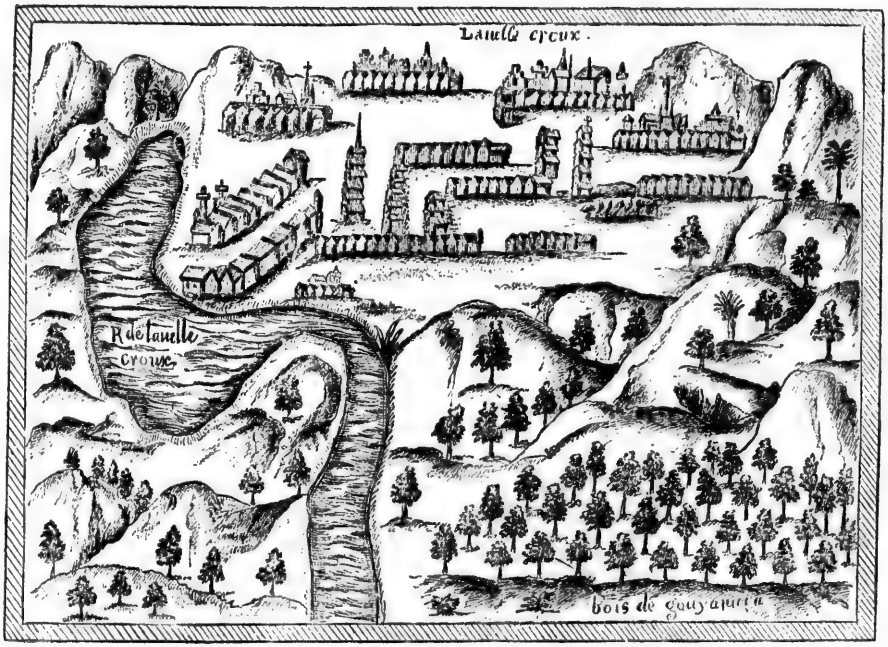

PLANCHE XXVIII.

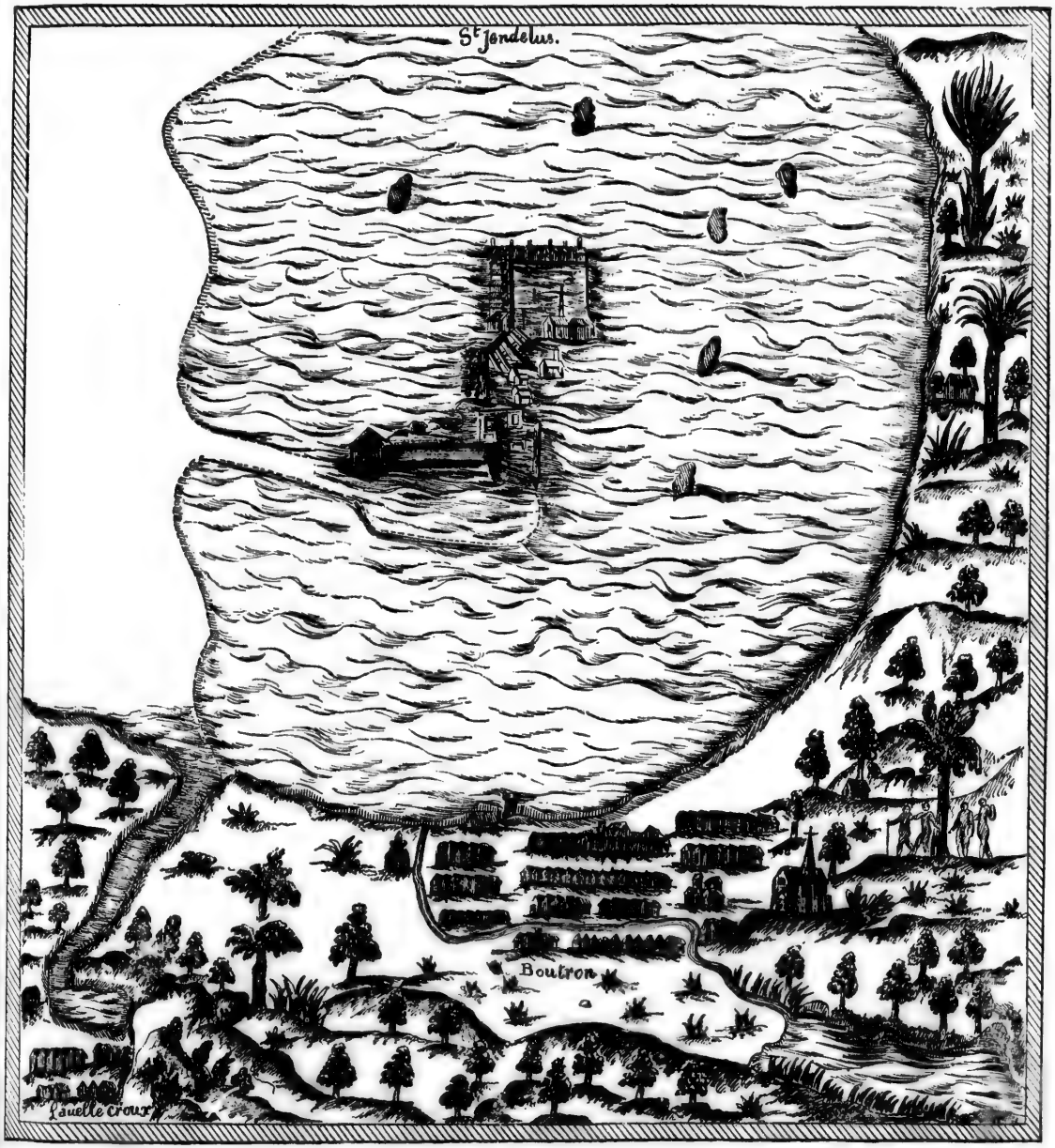

PLANCHE XXIX.

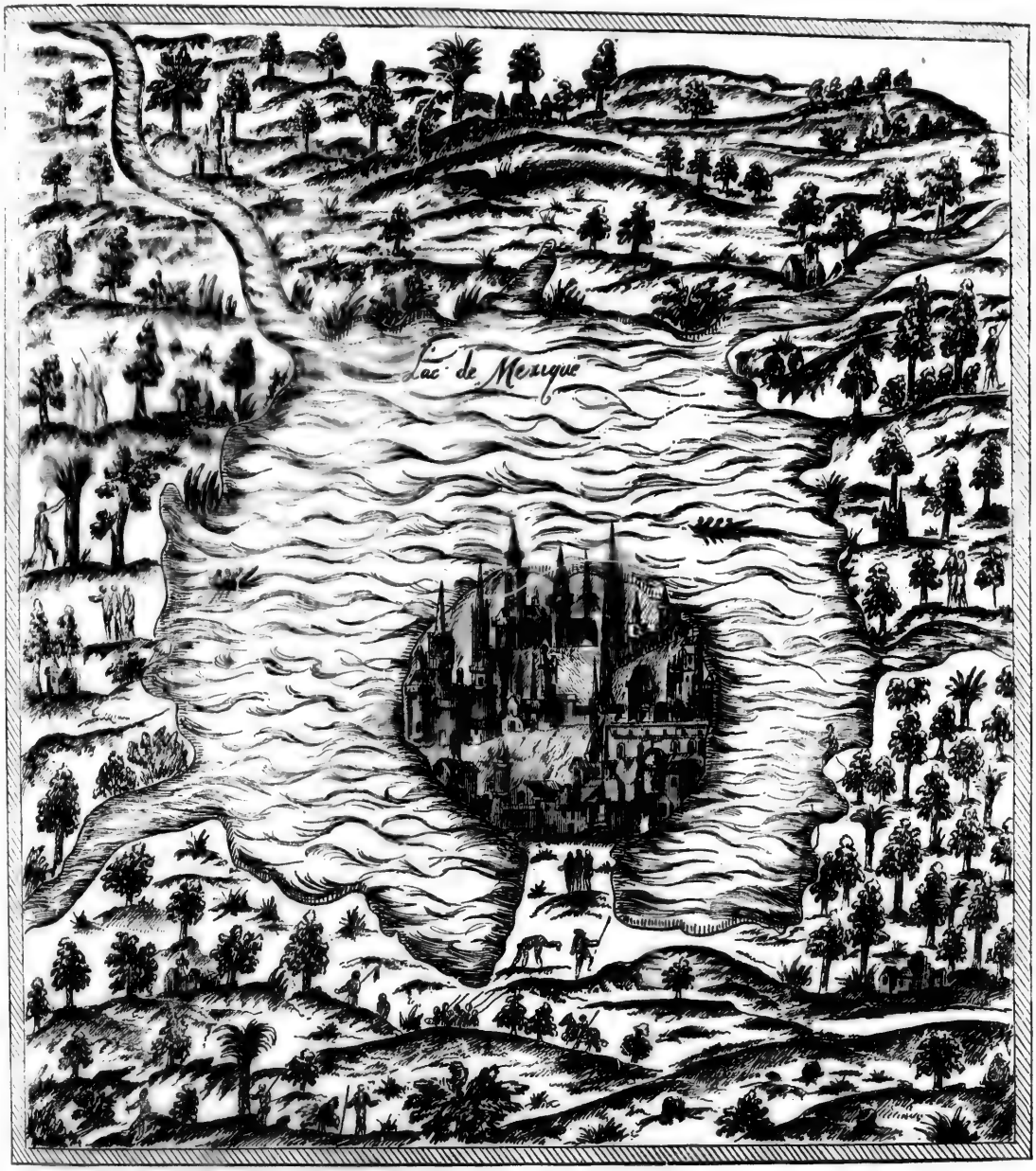

PLANCHE XXX.

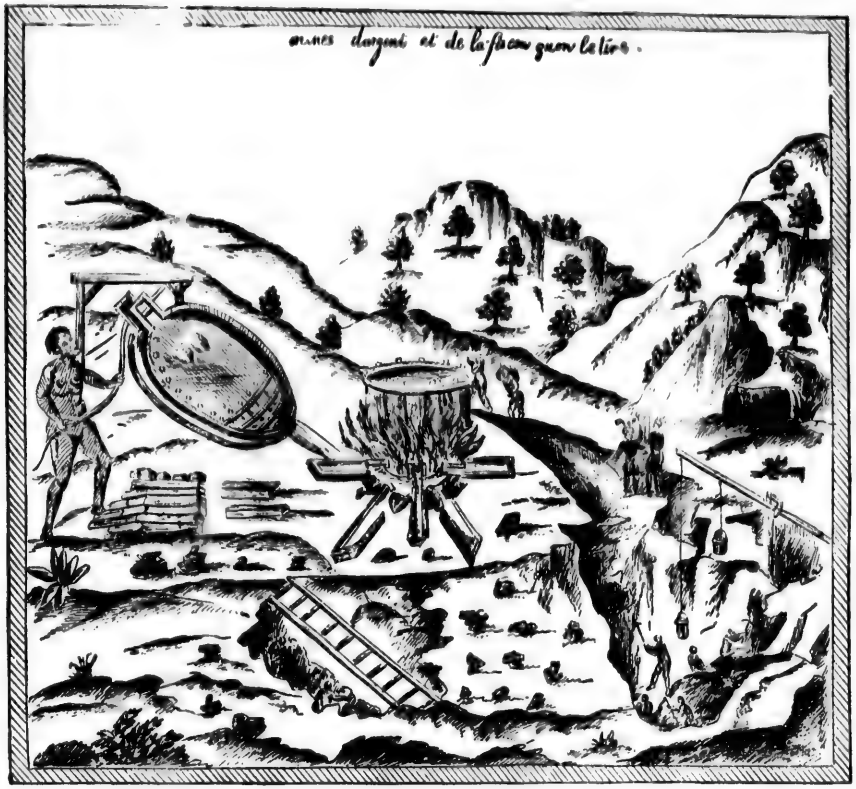

PLANCHE XXXI.

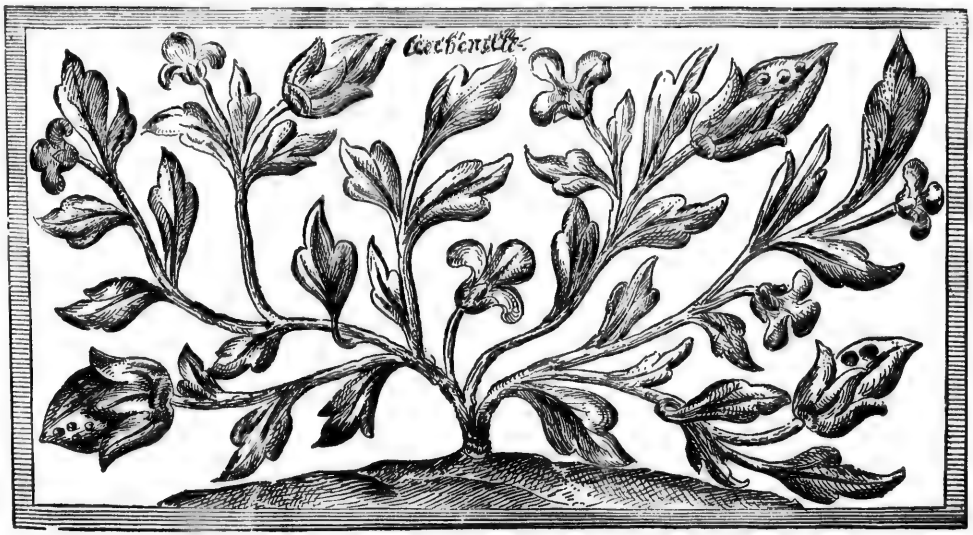

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

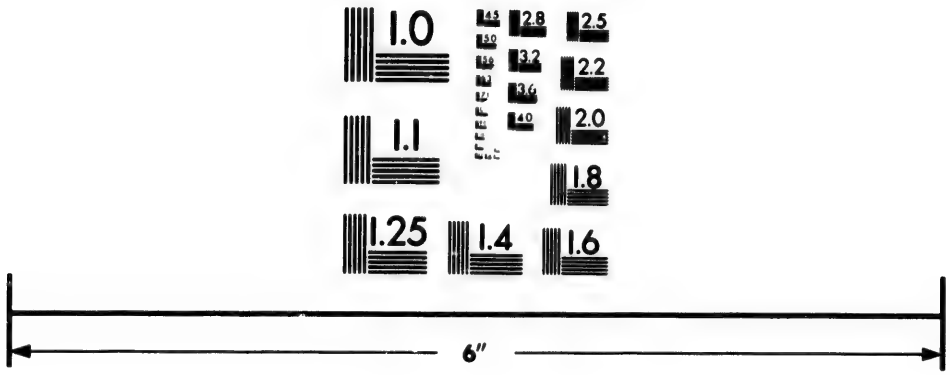

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

PLANCHE XXXII.

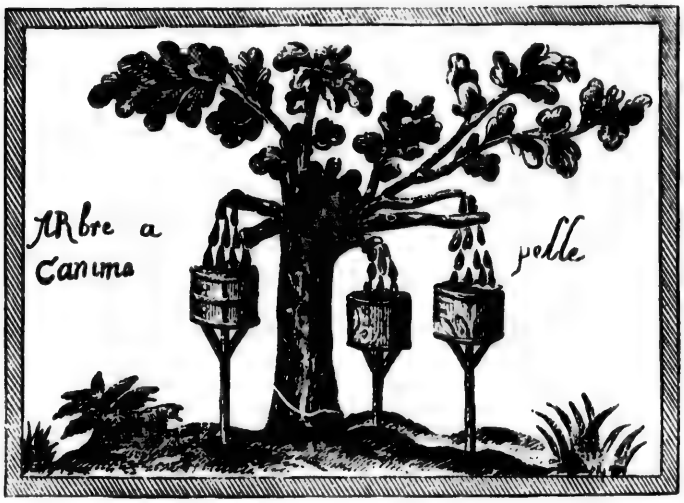

PLANCHE XXXIII.

PLANCHE XXXIV.

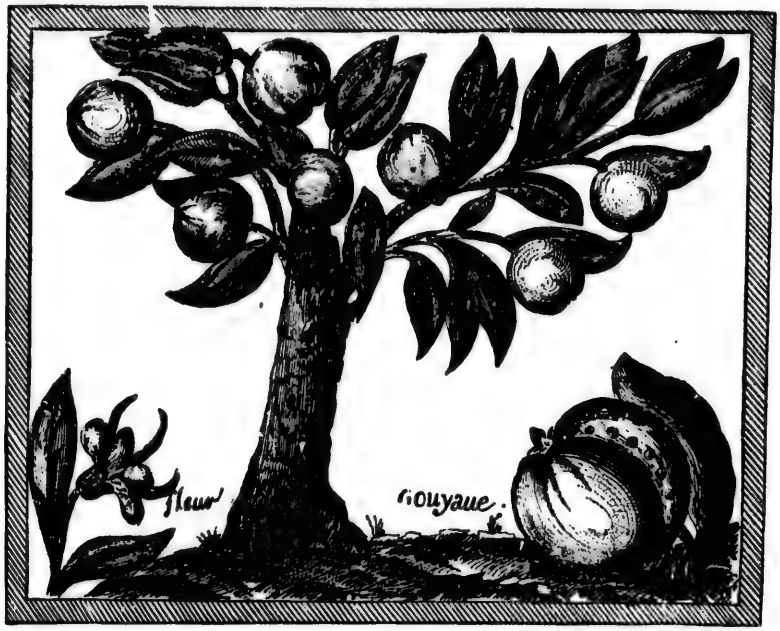

PLANCHE XXXV.

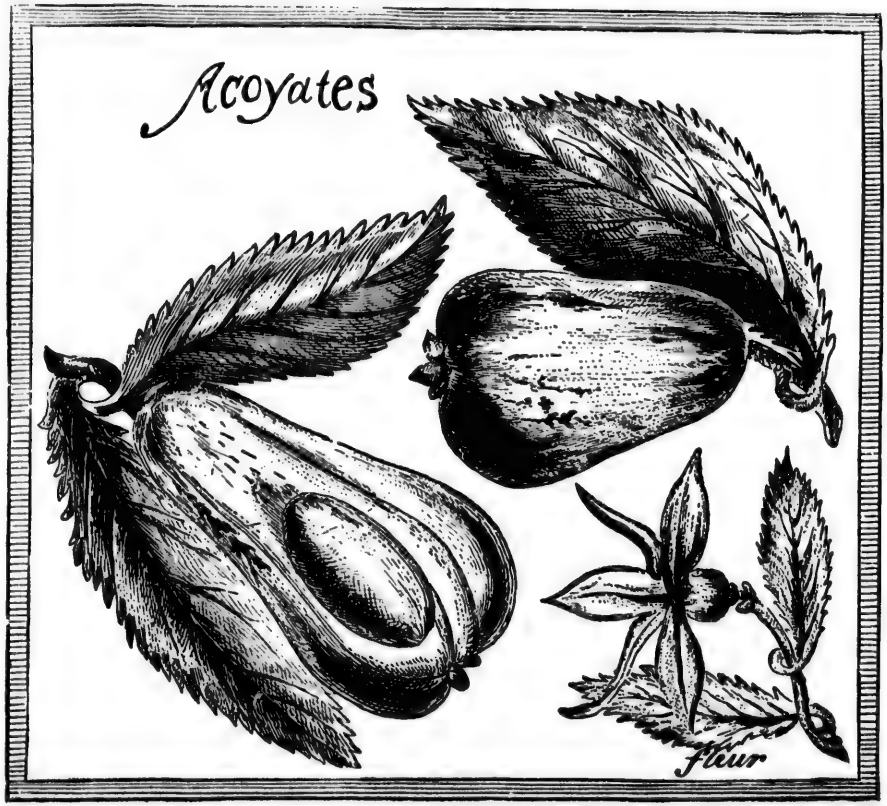

PLANCHE XXXVI.

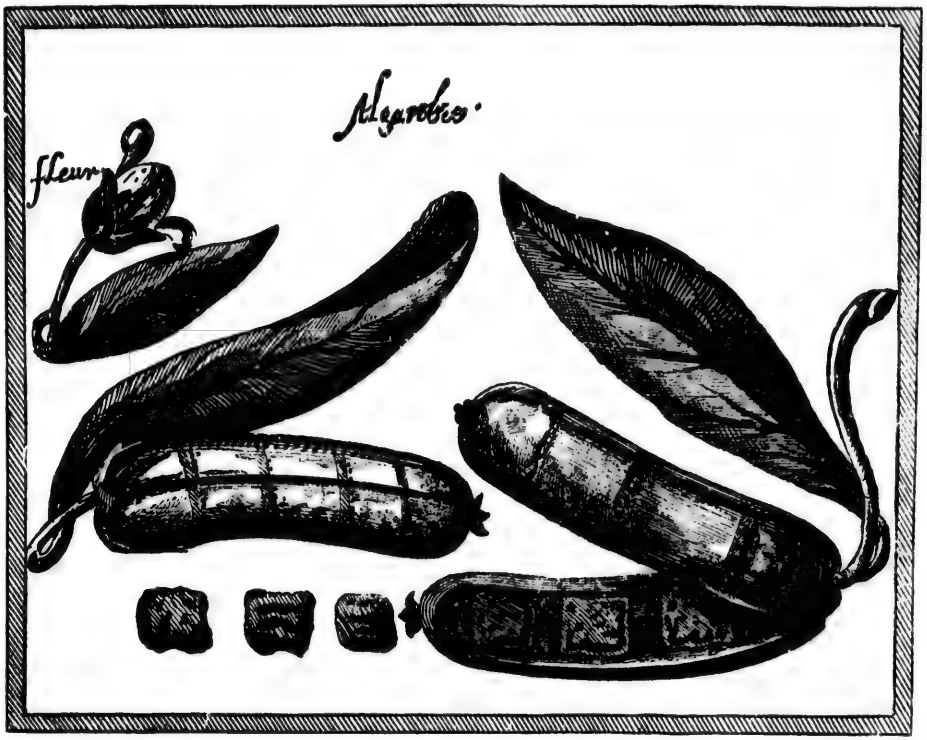

PLANCHE XXXVII.

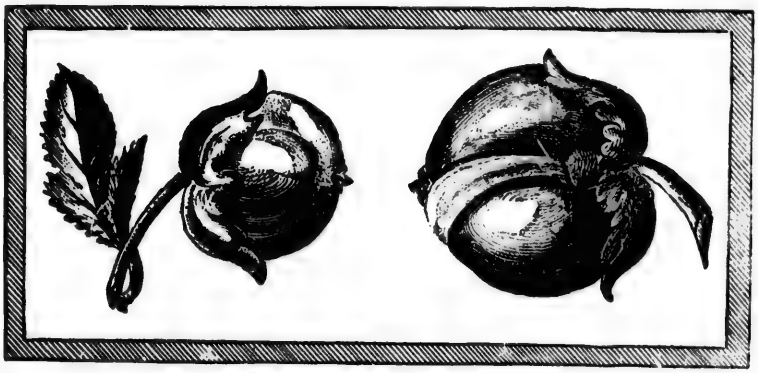

PLANCHE XXXVIII.

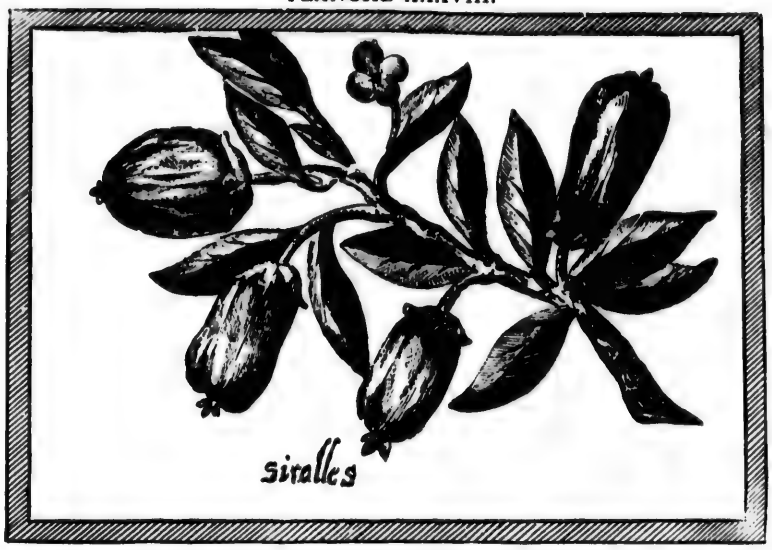

PLANCHE XXXIX.

PLANCHE XL.

PLANCHE XLI.

PLANCHE XLII.

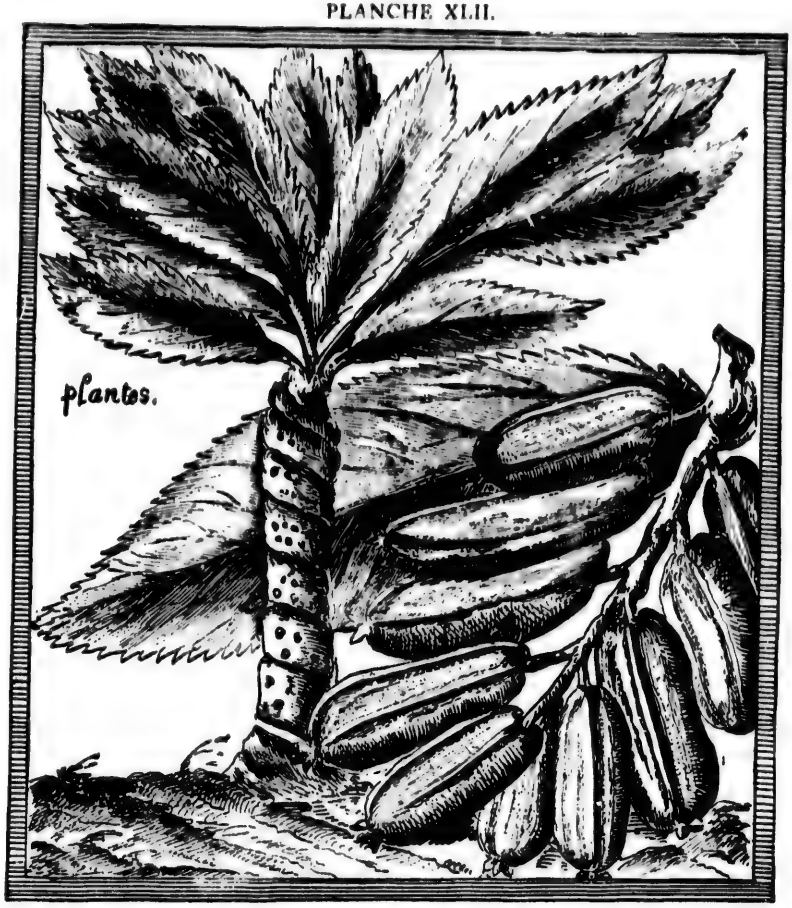

PLANCHE XLIII.

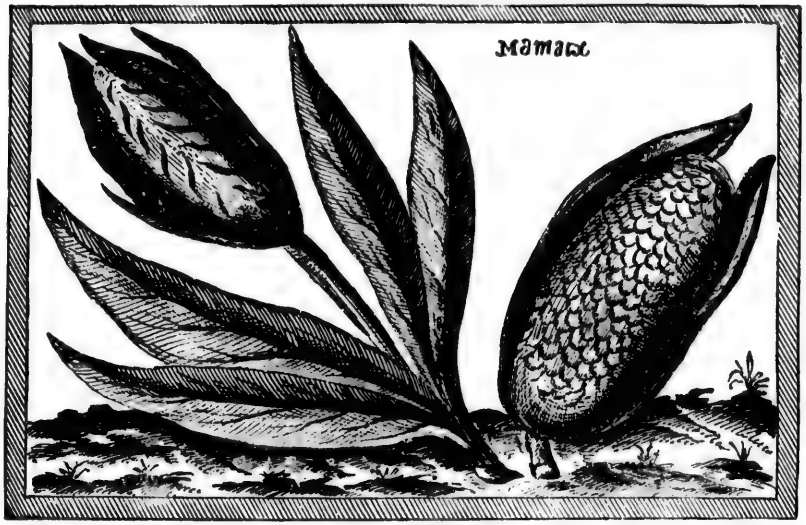

PLANCHE XLIV.

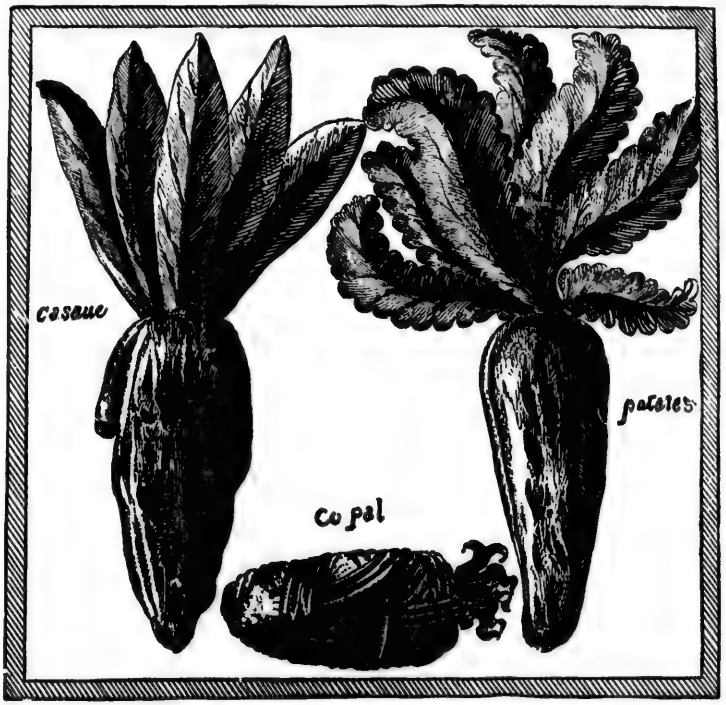

PLANCHE XLV.

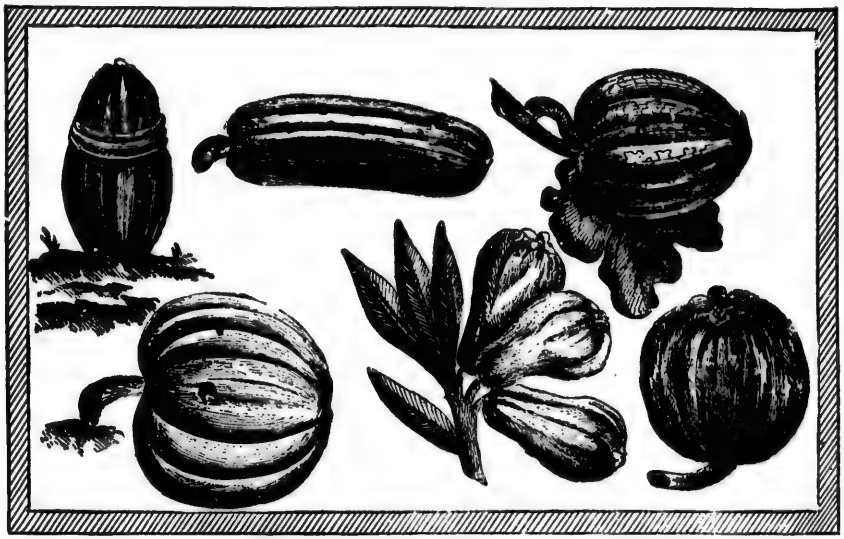

PLANCHE XLVI.

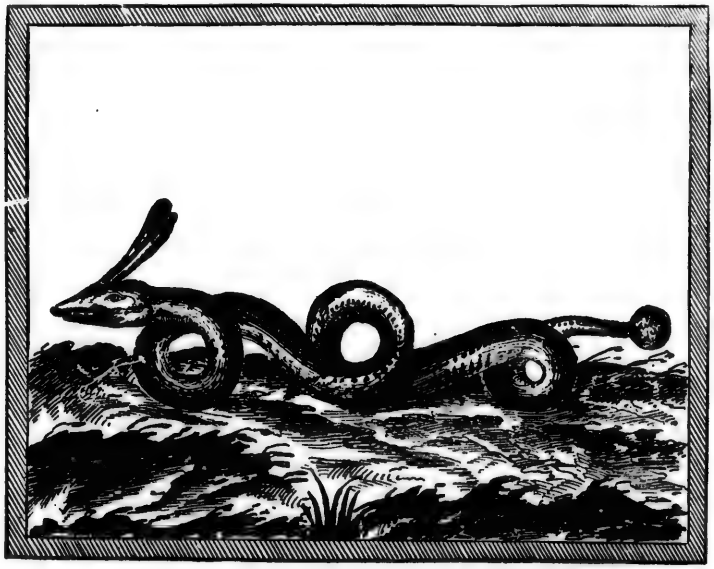

PLANCHE XLVII.

PLANCHE XLVIII.

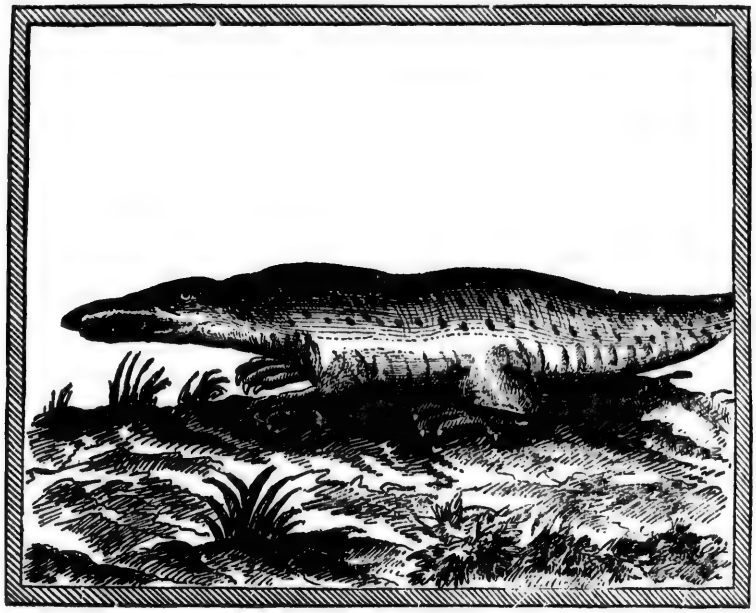

PLANCHE XLIX.

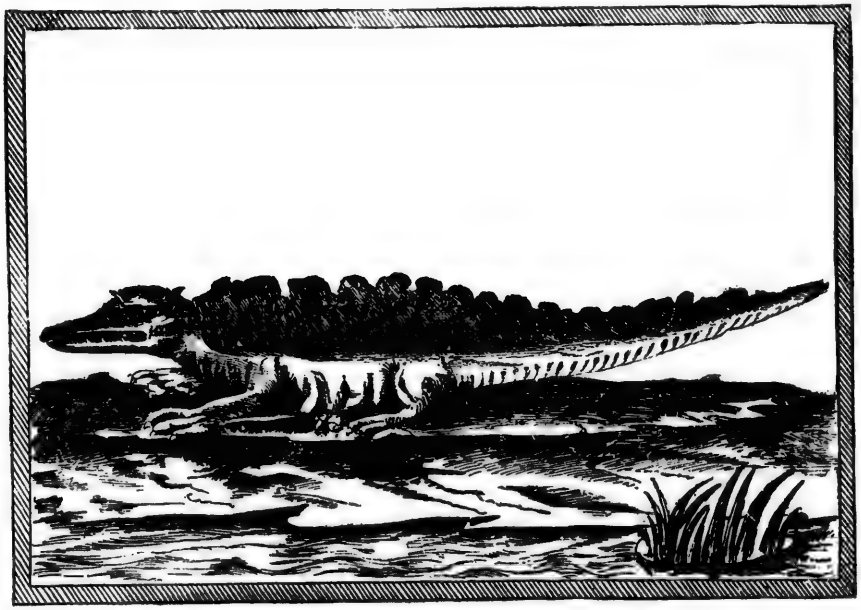

PLANCHE L.

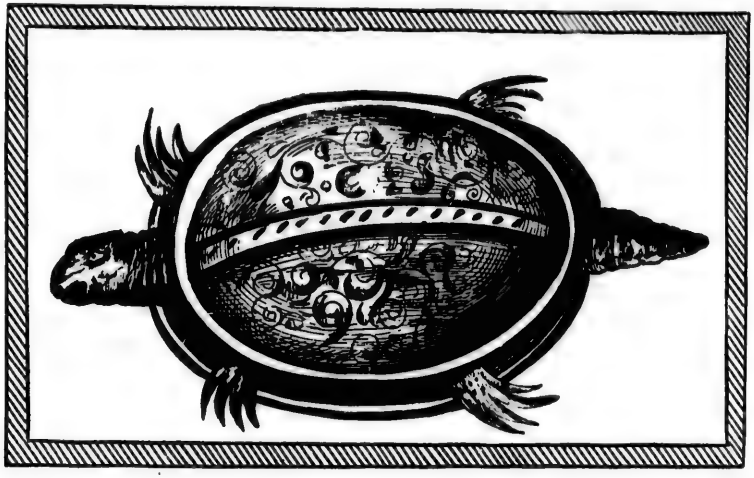

PLANCHE LI.

PLANCHE LII.

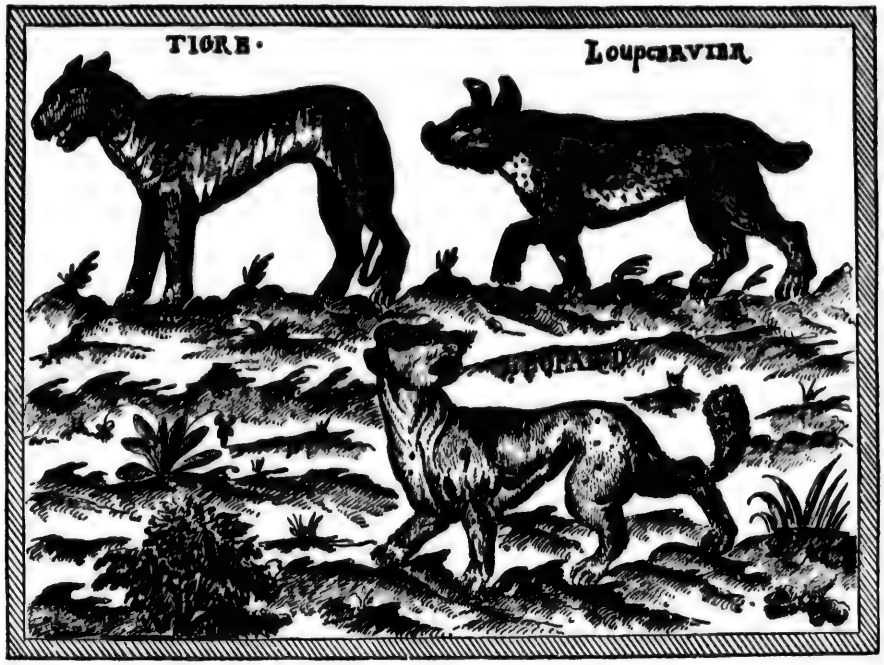

PLANCHE LIII.

PLANCHE LIV.

PLANCHE LV.

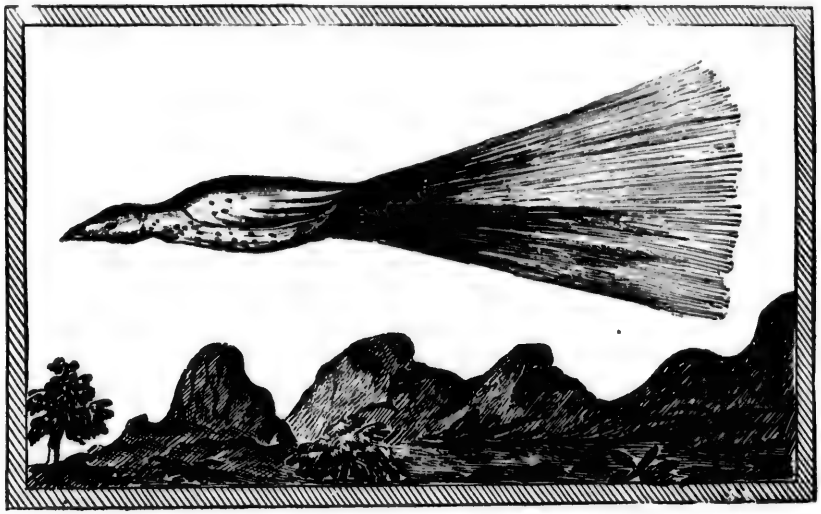

PLANCHE LVI.

PLANCHE LVIII.

Pl. LIX

Pl. LX.

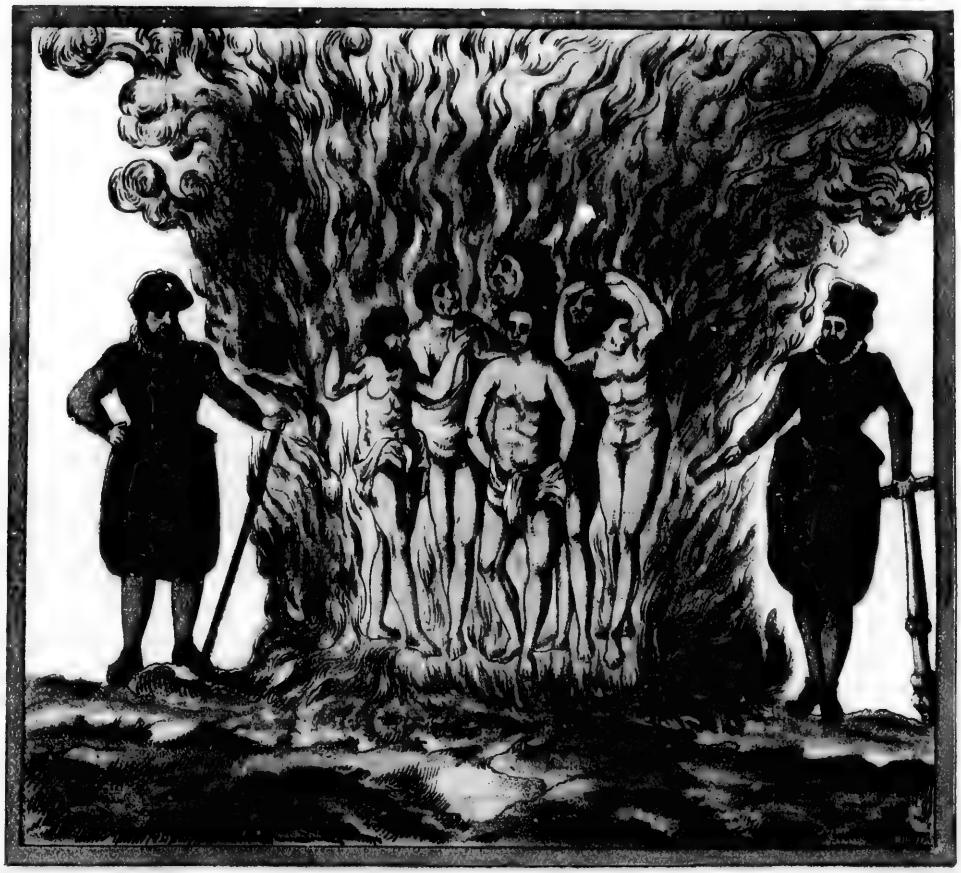

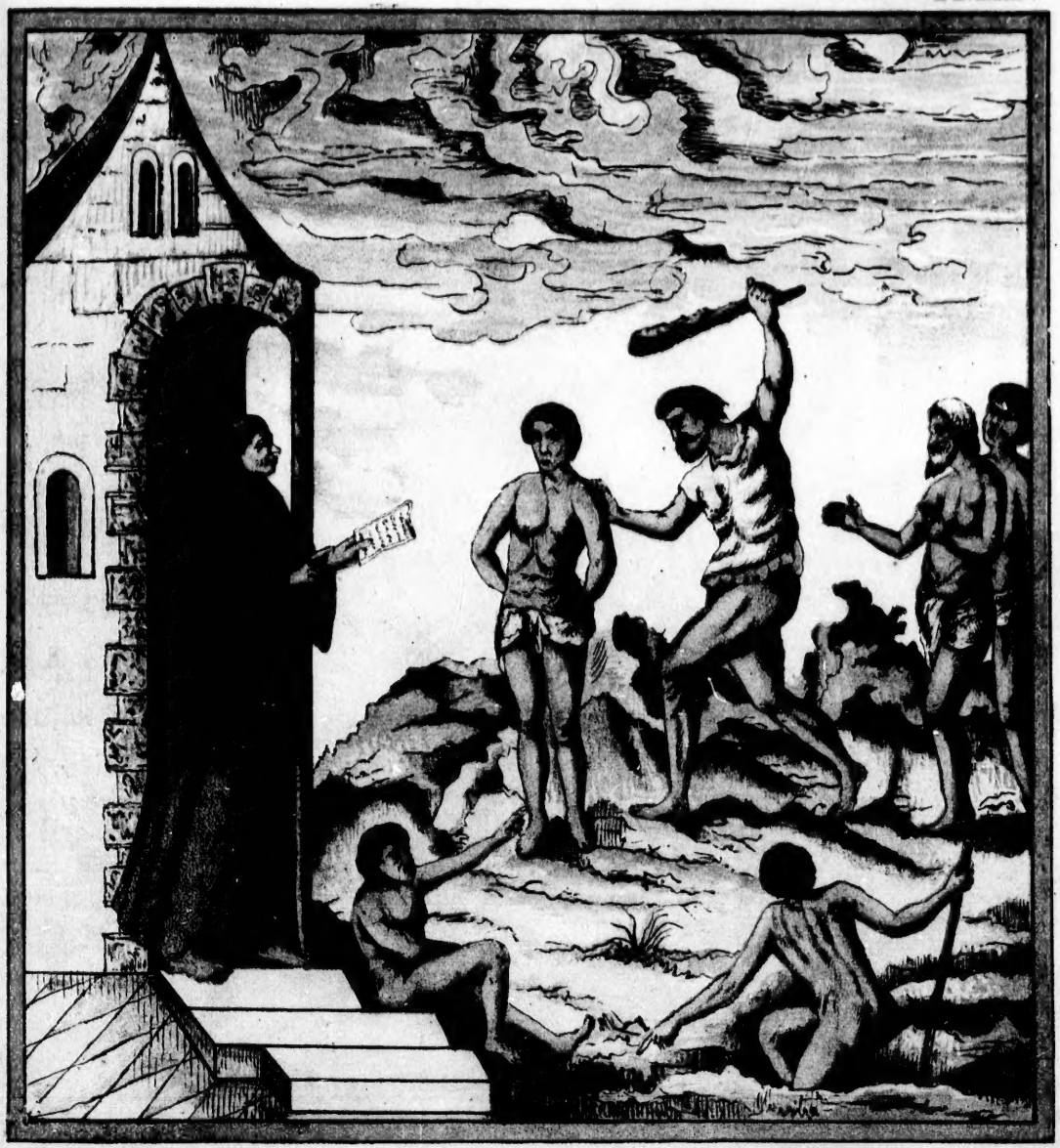
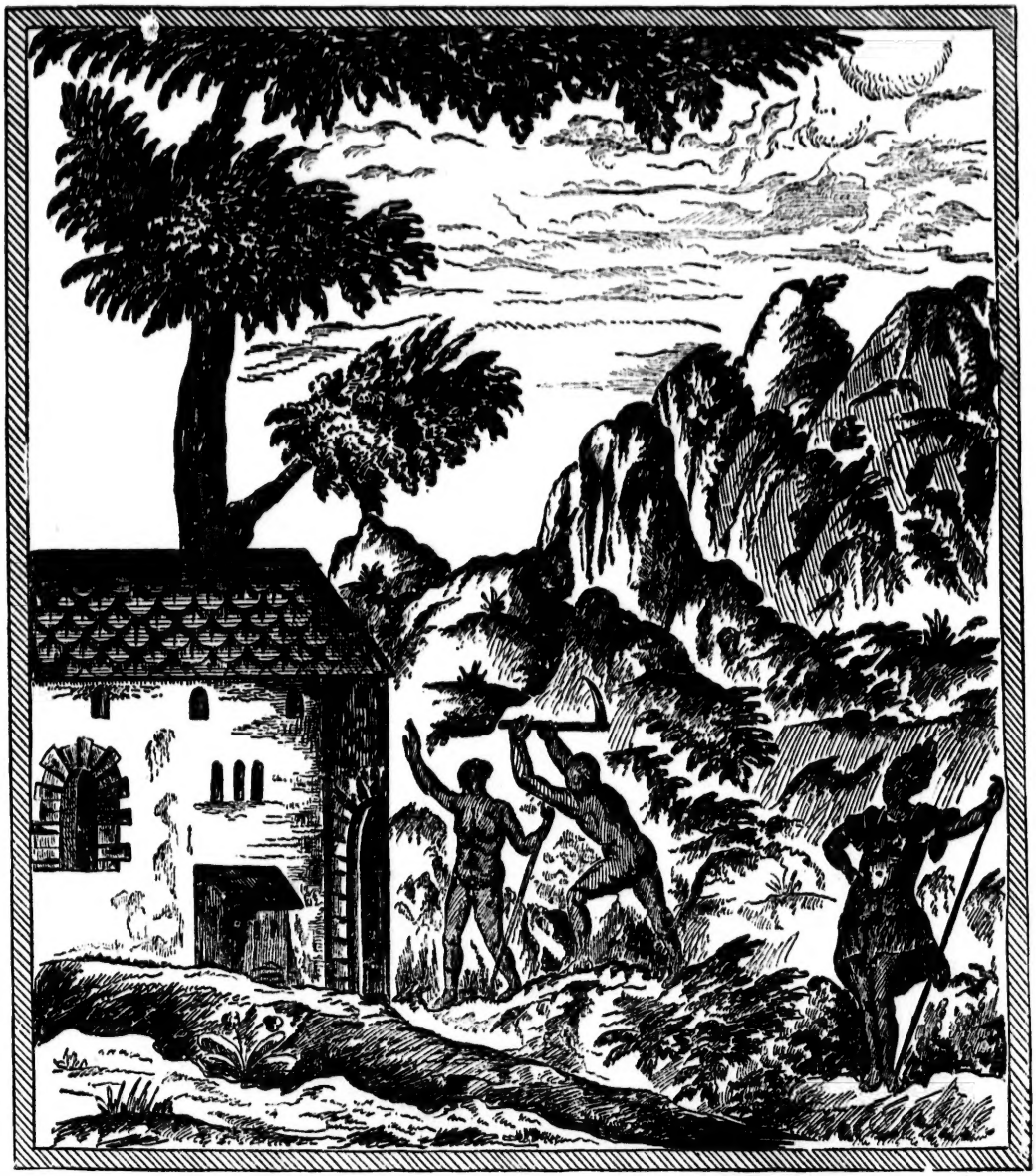
PLANCHE LXII.